

*Le faible revenu au Canada de 2000 à 2004  
selon la mesure du panier de  
consommation*

*Ressources humaines et Développement social Canada*

**PDF**

ISBN : 978-0-662-07419-9

N° de catalogue : HS28-49/2004F-PDF

# *Table des matières*

<b>Faits saillants</b> .....	<b>i</b>
<b>I. Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>II. Mesures du faible revenu</b> .....	<b>3</b>
<b>III. Mesure du panier de consommation</b> .....	<b>7</b>
1. Le faible revenu calculé selon la mesure du panier de consommation .....	7
2. Le revenu disponible selon la MPC et le « panier » de la MPC .....	7
3. Les seuils de la MPC .....	8
<b>IV. Résultats</b> .....	<b>9</b>
1. Incidence : 2000 à 2004 .....	9
2. Ampleur .....	12
3. Persistance .....	13
4. Dynamique annuelle du faible revenu .....	14
<b>V. Travailleurs à faible revenu</b> .....	<b>17</b>
1. Incidence .....	18
2. Ampleur .....	21
3. Persistance .....	22
<b>VI. Groupes à risque élevé</b> .....	<b>23</b>
1. Incidence .....	23
2. Ampleur .....	24
3. Persistance .....	25
<b>VII. Résumé</b> .....	<b>27</b>
Introduction aux tableaux 8 à 11 .....	28
<b>Annexe A – Méthodologie</b> .....	<b>53</b>
Les seuils de faible revenu (SFR) avant et après l'impôt sur le revenu .....	53
Mesure de faible revenu après l'impôt sur le revenu (MFR-API) .....	54
La mesure du panier de consommation (MPC) .....	54
Particularités de la MPC .....	55
Composition du panier de la MPC .....	57
<b>Annexe B – Le panier de provisions nutritif de Santé Canada – 1998</b> .....	<b>65</b>
<b>Annexe C – Conseil de planification sociale de Winnipeg et Winnipeg Harvest –     Janvier 2001 – Niveau de vie acceptable (NVA) 2000     Vêtements et chaussures</b> .....	<b>69</b>
<b>Annexe D – Pourcentage des logements dont le loyer inclut divers appareils,     Enquête supplémentaire sur les loyers de l'Enquête sur la     population active, moyenne de juin à décembre 2000</b> .....	<b>71</b>
<b>Annexe E – Villes pour lesquelles des données sur le transport sont recueillies</b> .....	<b>73</b>
<b>Annexe F – Articles de l'Enquête sur les dépenses des ménages inclus dans     le calcul des autres dépenses : numérateur</b> .....	<b>77</b>
<b>Annexe G – Seuils de mesure du panier de consommation pour la famille de     référence, par élément : 2003 et 2004</b> .....	<b>79</b>

## *Liste de graphiques*

Graphique 1	Tendances de l'incidence du faible revenu de 2000 à 2004 selon la MPC et les SFR-API.....	10
Graphique 2	Tendances de l'incidence du faible revenu chez les enfants et les personnes âgées selon la MPC : 2000 à 2004.....	11
Graphique 3	Comparaison de l'ampleur du faible revenu en 2004 selon la MPC et les SFR-API.....	13
Graphique 4	Comparaison de la persistance du faible revenu au Canada, entre 2000 et 2004, selon la MPC et les SFR-API.....	14
Graphique 5	Répartition (%) en 2004 des familles en âge de travailler selon la situation de travail du principal soutien économique.....	18
Graphique 6	Répartition (%) en 2004 des familles à faible revenu (MPC) en âge de travailler selon la situation de travail du PSE.....	19
Graphique 7	Répartition (%) en 2004 des enfants vivant dans des familles en âge de travailler selon la situation de travail du PSE.....	20
Graphique 8	Répartition (%) en 2004 des enfants à faible revenu vivant dans des familles en âge de travailler selon la situation de travail du PSE.....	21

## *Liste de tableaux*

Tableau 1	Dynamique du faible revenu selon la MPC 2000-2004.....	15
Tableau 2a	Incidence du faible revenu : MPC Familles en âge de travailler (PSE âgés de 18 à 64 ans), selon la situation d'étudiant à plein temps/ le nombre annuel d'heures de travail rémunéré.....	18
Tableau 2b	Incidence du faible revenu : MPC Enfants de moins de 18 ans dans des familles en âge de travailler, selon la situation d'étudiant à plein temps/ le nombre annuel d'heures de travail rémunéré du PSE.....	19
Tableau 3a	Ampleur du faible revenu (%) : MPC Familles en âge de travailler, selon la situation d'étudiant à plein temps/le nombre annuel d'heures de travail rémunéré du PSE.....	21
Tableau 3b	Ampleur du faible revenu (%) : MPC Enfants vivant dans des familles en âge de travailler, selon la situation d'étudiant à plein temps/ le nombre annuel d'heures de travail rémunéré du PSE.....	21
Tableau 4a	Incidence du faible revenu persistant de 2000 à 2004 : MPC PSE en 2000, selon la situation d'étudiant à plein temps/le nombre annuel d'heures de travail rémunéré.....	22
Tableau 4b	Incidence du faible revenu persistant de 2000 à 2004 : MPC Enfants de moins de 14 ans en 2000, selon la situation d'étudiant à plein temps/ le nombre annuel d'heures de travail rémunéré du PSE en 2000.....	22
Tableau 5a	Incidence du faible revenu : MPC Familles en âge de travailler selon l'appartenance à un groupe à risque élevé du PSE.....	23
Tableau 5b	Incidence du faible revenu : MPC Enfants vivant dans une famille en âge de travailler selon l'appartenance à un groupe à risque élevé du PSE.....	24

Tableau 6a	Ampleur du faible revenu (%) : MPC PSE de 18 à 64 ans selon l'appartenance à un groupe à risque élevé .....	25
Tableau 6b	Ampleur du faible revenu : MPC Enfants vivant dans des familles dont le PSE est âgé de 18 à 64 ans selon l'appartenance à un groupe à risque élevé .....	25
Tableau 7a	Incidence du faible revenu persistant de 2000 à 2004 : MPC PSE selon l'appartenance à un groupe à risque élevé en 2000 .....	26
Tableau 7b	Incidence du faible revenu persistant de 2000 à 2004 : MPC Enfants de moins de 14 ans en 2000 selon l'appartenance du PSE à un groupe à risque élevé .....	26
Tableau 8	Incidence du faible revenu : différents groupes, Canada Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004.....	30
Tableau 9a	Incidence du faible revenu : différents groupes, Terre Neuve et Labrador Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004.....	31
Tableau 9b	Incidence du faible revenu : différents groupes, Île du Prince Édouard Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004.....	32
Tableau 9c	Incidence du faible revenu : différents groupes, Nouvelle-Écosse Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004.....	33
Tableau 9d	Incidence du faible revenu : différents groupes, Nouveau-Brunswick Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004.....	34
Tableau 9e	Incidence du faible revenu : différents groupes, Québec Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004.....	35
Tableau 9f	Incidence du faible revenu : différents groupes, Ontario Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004.....	36
Tableau 9g	Incidence du faible revenu : différents groupes, Manitoba Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004.....	37
Tableau 9h	Incidence du faible revenu : différents groupes, Saskatchewan Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004.....	38
Tableau 9i	Incidence du faible revenu : différents groupes, Alberta Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004.....	39
Tableau 9j	Incidence du faible revenu : différents groupes, Colombie-Britannique Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004.....	40
Tableau 10	Ampleur du faible revenu : différents groupes, Canada Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004.....	41

Tableau 11a	Ampleur du faible revenu : différents groupes, Terre Neuve et Labrador Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004.....	42
Tableau 11b	Ampleur du faible revenu : différents groupes, Île du Prince Édouard Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004.....	43
Tableau 11c	Ampleur du faible revenu : différents groupes, Nouvelle-Écosse Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004.....	44
Tableau 11d	Ampleur du faible revenu : différents groupes, Nouveau-Brunswick Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004.....	45
Tableau 11e	Ampleur du faible revenu : différents groupes, Québec Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004.....	46
Tableau 11f	Ampleur du faible revenu : différents groupes, Ontario Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004.....	47
Tableau 11g	Ampleur du faible revenu : différents groupes, Manitoba Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004.....	48
Tableau 11h	Ampleur du faible revenu : différents groupes, Saskatchewan Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004.....	49
Tableau 11i	Ampleur du faible revenu : différents groupes, Alberta Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004.....	50
Tableau 11j	Ampleur du faible revenu : différents groupes, Colombie-Britannique Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004.....	51

## *Faits saillants*

- La mesure du panier de consommation (MPC) est une mesure du faible revenu fondée sur le coût d'un panier de biens et de services précis. La MPC a été élaborée en réponse à une demande faite, en 1997, par les ministres responsables des services sociaux pour le fédéral, les provinces et les territoires. Nous disposons désormais de cinq années de données recueillies à l'aide de cette mesure. Il est donc possible d'examiner la persistance du faible revenu chez différents groupes de 2000 à 2004.
- De 2000 à 2004, l'incidence du faible revenu a diminué, passant de 14,7 % à 12,7 %, selon la MPC.
- Cette diminution graduelle de l'incidence globale du faible revenu empêche de voir le nombre important de personnes qui entrent en situation de faible revenu et qui en sortent durant toute période de deux ans consécutifs. Selon la MPC, une moyenne de 976 000 personnes sont entrées chaque année en situation de faible revenu entre 2001 et 2004, tandis que 1 184 000 personnes ont quitté cette situation chacune des années de la même période.
- Si selon la MPC, alors que 21,7 % des personnes âgées de 18 à 60 ans en 2000 ont connu une situation de faible revenu durant au moins une des années de la période 2000-2004, seulement 7,8 % ont connu une situation de faible revenu persistant durant cette période. De la même façon, 26,3 % de tous les enfants de moins de 14 ans en 2000, vivant dans une famille dont le principal soutien économique avait de 18 à 60 ans, ont connu une situation de faible revenu durant au moins une des années de la période 2000-2004, mais seulement 11,5 % ont connu une situation de faible revenu persistant.
- L'incidence du faible revenu chez les familles dirigées par une personne ayant accumulé au moins 910 heures de travail rémunéré par année — la définition de « famille de travailleurs à faible revenu » utilisée dans le présent rapport — était de 7,6 % en 2004. Toutefois, ces familles représentaient toujours 34 % des familles à faible revenu en âge de travailler et comptaient 48 % des enfants à faible revenu.
- Chez les adultes en âge de travailler, cinq groupes sociodémographiques ont été définis comme particulièrement à risque de connaître une situation de faible revenu persistant : les chefs de famille monoparentale ayant au moins un enfant de moins de 18 ans; les personnes seules de 45 à 64 ans; les personnes ayant une incapacité physique ou mentale limitant le travail; les personnes ayant immigré au Canada dans les dix dernières années; les Canadiens autochtones vivant à l'extérieur des réserves. La situation de faible revenu de deux de ces groupes — les personnes seules de 45 à 64 ans et les personnes ayant une incapacité limitant le travail — s'est améliorée de manière statistiquement significative entre 2000 et 2002. Dans le cas des trois autres groupes, les changements n'étaient pas significatifs.

- En 2004, l'incidence du faible revenu, telle que mesurée par la MPC, était supérieure (12,7 %) à celle observée à l'aide des seuils de faible revenu après impôt (SFR-API) de Statistique Canada (11,2 %)<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Cette différence n'est pas attribuable à l'écart entre les seuils de faible revenu de la MPC et des SFR-API, mais plutôt à la définition plus stricte du revenu disponible des familles utilisée par la MPC.



# *I. Introduction*

La mesure du panier de consommation (MPC) est une mesure du faible revenu fondée sur le coût d'un panier de biens et de services précis. Le premier rapport présentant des statistiques fondées sur cette mesure a été rendu public en mai 2003 et il couvrait l'année 2000. Des données découlant de cette mesure ont été recueillies de façon ininterrompue depuis 2000. Ce troisième rapport présente de nouveaux résultats pour les années 2003 et 2004, et met à jour les résultats des années 2000 à 2002 afin de tenir compte des révisions apportées par Statistique Canada, en novembre 2006, à la variable revenu disponible selon la MPC, de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu<sup>2</sup>.

La MPC a été élaborée par le Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la recherche et l'information dans le domaine du développement social, en réponse à une demande faite, en 1997, par les ministres responsables des services sociaux pour le fédéral, les provinces et les territoires. L'élaboration de la MPC a nécessité d'importantes consultations auxquelles ont pris part des ministères, des spécialistes du milieu universitaire, des organisations non gouvernementales, des organismes consultatifs ainsi que Statistique Canada.

Statistique Canada recueille, pour le compte de Ressources humaines et Développement social Canada, les données sur le coût des biens et services qui composent le panier afin de calculer les seuils pour 19 collectivités précises et 29 tailles de collectivité, dans les 10 provinces<sup>3</sup>.

La section II du rapport fait une brève description des mesures du faible revenu au Canada et dans le monde. La section III présente une description de la mesure du panier de consommation. Un aperçu de l'incidence<sup>4</sup>, de l'ampleur<sup>5</sup>, de la persistance<sup>6</sup> et de la

---

<sup>2</sup> Les révisions touchent les résultats nationaux et ceux des provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Elles ont été effectuées à la suite de la découverte d'une erreur dans le traitement des primes d'assurance santé payées dans ces deux provinces. Les révisions ont pour effet de réduire légèrement l'incidence du faible revenu dans ces provinces et à l'échelle du pays, par rapport aux données publiées dans le deuxième rapport sur la MPC, en juin 2005.

<sup>3</sup> Les données sur le revenu contenues dans ce rapport proviennent de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* de Statistique Canada qui, à l'heure actuelle, n'est pas administrée au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Par conséquent, Statistique Canada n'est actuellement pas en mesure de fournir des estimations fiables du revenu des habitants dans ces territoires. Il n'est donc pas possible de produire des données les concernant. Les travaux effectués par Statistique Canada et d'autres ministères fédéraux pour saisir des données fiables sur le revenu et les prix au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon progressent, mais ne sont pas encore terminés.

<sup>4</sup> Pour toutes les mesures du faible revenu, l'incidence du faible revenu est le pourcentage de la population vivant dans des familles économiques (familles d'au moins deux personnes et personnes seules) dont le revenu total brut ou le revenu disponible est inférieur aux seuils de faible revenu calculés à l'aide de cette mesure.

<sup>5</sup> L'ampleur du faible revenu est l'écart en pourcentage entre un seuil de faible revenu quelconque et le revenu réel d'une famille (d'au moins deux personnes) ou d'une personne seule ayant un revenu inférieur au seuil calculé pour cette famille.

<sup>6</sup> On considère que des personnes sont dans une situation de faible revenu persistant lorsque le revenu total de leur famille, pendant un certain nombre d'années, est inférieur au cumul des seuils de faible revenu des familles dans lesquelles ces personnes vivent pendant cette même période.

dynamique<sup>7</sup> du faible revenu au Canada, pour la période de 2000-2004, est fourni à la section IV. Les résultats de la MPC sont comparés aux résultats obtenus par les seuils de faible revenu après impôt (SFR-API) de Statistique Canada.

Le reste du rapport met l'accent sur les Canadiens en âge de travailler et leurs enfants. La section V se penche sur l'incidence, l'ampleur et la persistance du faible revenu chez les « travailleurs à faible revenu », tandis que la section VI porte sur cinq groupes sociodémographiques précis, plus susceptibles que les autres de connaître la situation de faible revenu, ainsi que sur leurs enfants.

---

<sup>7</sup> La dynamique du faible revenu correspond aux mouvements par rapport à la situation de faible revenu (entrées-sorties) pendant une certaine période, habituellement deux années.

## *II. Mesures du faible revenu*

Les méthodes utilisées pour mesurer le faible revenu entrent dans deux grandes catégories. La première est basée sur le nombre de personnes vivant dans une famille dont le revenu est inférieur au coût d'une quantité et d'une qualité précises de biens et de services. La deuxième méthode est basée sur le nombre de personnes vivant dans une famille dont le revenu est inférieur à un pourcentage fixe du revenu moyen ou médian des familles de mêmes taille et composition. On l'appelle la « méthode relative ».

La mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada est un exemple de cette méthode relative. Ses seuils sont fixés à la moitié du revenu médian après impôt (API), rajusté en fonction du nombre d'adultes et d'enfants vivant dans la famille. Les seuils de la MFR ne tiennent pas compte de la taille des collectivités. Le seuil calculé pour une famille d'une taille donnée est exactement le même peu importe la taille de la collectivité dans laquelle habite la famille. Il s'agit d'une mesure pure du faible revenu relatif. Elle est rajustée automatiquement chaque année selon les changements des niveaux de revenu familial médian, après l'impôt sur le revenu rajustés au moyen de l'échelle d'équivalence.

La MFR-API répond donc à la question suivante : Combien de Canadiens ont un revenu après impôt inférieur à 50 % du revenu médian rajusté après impôt de toutes les familles canadiennes pour une année donnée?

La MFR-API ressemble beaucoup à la mesure utilisée dans l'Étude sur le revenu du Luxembourg (ERL), qui sert souvent aux comparaisons internationales du faible revenu relatif. Les seuils de l'ERL sont fondés sur la moitié du revenu médian disponible des ménages rajusté (après retenues salariales obligatoires et impôt sur le revenu) dans le pays visé et ont une échelle d'équivalence<sup>8</sup> très similaire à celles de la MFR-API.

Les seuils de faible revenu après impôt sont les mesures les plus souvent utilisées au Canada et sont celles que présente le rapport de Statistique Canada *Le revenu au Canada*. Les seuils sont fondés sur la proportion du revenu après impôt consacrée à la nourriture, aux vêtements et chaussures, et au logement par une famille économique.

---

<sup>8</sup> Une échelle d'équivalence ajuste le revenu disponible d'un ménage ou d'une famille économique avant de déterminer le niveau médian du revenu rajusté. Elle tient compte du fait que les familles nombreuses peuvent avoir un niveau de vie semblable à celui de familles de petite taille sans une augmentation proportionnée dans leurs revenus parce qu'elles sont capables de réaliser des économies d'échelle au regard de certaines dépenses telles que le logement par exemple. Selon l'ERL, le revenu disponible du ménage est divisé par la racine carrée du nombre de personnes qui le composent. La MFR-API divise le revenu après impôt de la famille économique par la somme des poids attribués à chaque membre du ménage. Le premier adulte de la famille se voit attribuer la valeur 1 et tous les autres adultes de la famille, la valeur 0,4; le premier enfant de moins de 16 ans vivant dans une famille monoparentale reçoit également la valeur 0,4; la valeur 0,3 est attribuée à tous les autres enfants. La famille de référence de deux adultes et deux enfants de la MPC aurait donc un poids de  $1+0,4+0,3+0,3=2,0$ . Ce qui signifie que son revenu après impôt serait divisé par 2 avant d'être intégré à la distribution pour déterminer le revenu rajusté médian après impôt. L'ERL utilise le même facteur de 2 pour une famille semblable parce que 2 est la racine carrée de 4. Dans le cas des familles comptant jusqu'à quatre personnes, les facteurs sont presque les mêmes pour les échelles d'équivalence de la MFR-API et l'ERL.

Les seuils ont donc été établis en 1992 à des niveaux de revenu où une famille consacrerait une part de son revenu total après impôt de 20 points de pourcentage supérieure à celle qu'y consacre la famille moyenne durant la même année (63 % comparativement à 43 % pour la famille moyenne). Ces seuils sont calculés pour sept différentes tailles de famille économique (de un à six et sept et plus) et pour cinq tailles de collectivité différentes (régions rurales et urbaines de moins de 30 000 habitants, régions urbaines de 30 000 à 99 999, régions urbaines de 100 000 à 499 999 et régions urbaines de 500 000 et plus parce que le coût du logement augmente en général avec la taille de la collectivité). Les seuils sont alors rajustés pour chaque année entre 1980 et 1991, et pour toutes les années après 1992, pour tenir compte de l'écart entre l'indice national des prix à la consommation de cette année par rapport à 1992.

Les SFR-API répondent donc à la question : Combien de Canadiens vivent dans des familles qui consacrent à la nourriture, aux vêtements et chaussures, et au loyer une part de leur revenu total après impôt de 20 points de pourcentage supérieure à celle des familles moyennes de la même taille, vivant dans une collectivité de même taille, en 1992?

Les SFR-API étant basés sur les habitudes moyennes de consommation observées en 1992, ils sont une conceptualisation relative. Cependant, puisqu'ils demeurent constants, en termes réels, en étant indexés annuellement sur l'indice national des prix à la consommation, plutôt que d'être rajustés en fonction des changements dans la part du revenu après impôt consacrée à la nourriture, aux vêtements et chaussures, et au logement, ils ne constituent pas une mesure « relative » pure du faible revenu dans la pratique. (Une description détaillée des SFR-API figure à l'annexe A.)

D'un point de vue conceptuel comme dans son application, la mesure du panier de consommation est une mesure de « biens et de services » plutôt qu'une mesure « relative » du faible revenu. La MPC estime le coût d'un certain panier de biens et de services en supposant que tous les articles du panier sont couverts entièrement par les dépenses de la famille. Ce coût serait par exemple moindre dans le cas des familles qui maintiennent une partie ou la totalité de ce niveau de consommation au moyen de services fournis directement par les gouvernements, d'autres institutions ou d'autres familles<sup>9</sup>.

Comme on le décrit plus en détail dans l'annexe A, les éléments du panier de la MPC visent à représenter un niveau de consommation proche du niveau de dépenses médian pour la nourriture, les vêtements et chaussures, et le logement, mais quelque peu inférieur à ce niveau pour les autres catégories de dépenses.

Le but de la MPC est d'offrir une autre perspective sur le faible revenu au Canada, qui vient s'ajouter aux mesures actuelles du faible revenu de Statistique Canada, aux seuils de faible revenu après impôt et à la mesure de faible revenu après impôt. Il ne s'agit pas d'un seuil de pauvreté officiel ni d'un critère pour déterminer l'admissibilité aux programmes ou aux services gouvernementaux. (On trouve à l'annexe A une description plus détaillée de ces trois mesures canadiennes du faible revenu.)

---

<sup>9</sup> Les logements subventionnés selon le revenu et la nourriture, les vêtements ou les services de transport fournis par des œuvres de bienfaisance, des membres de la famille ou des amis sont des exemples de ce genre de services.

En choisissant d'ajouter la MPC aux indicateurs existants du faible revenu, on reconnaît qu'aucun indicateur ne permet à lui seul de répondre à toutes les questions d'intérêt pour l'analyse des politiques dans ce domaine. Ensemble, ces indicateurs permettent de broser un tableau plus exhaustif du faible revenu au Canada.



### ***III. Mesure du panier de consommation***

#### **1. Le faible revenu calculé selon la mesure du panier de consommation**

Les statistiques de la mesure du panier de consommation (MPC) présentées dans les tableaux 8 à 11 pour l'ensemble du Canada et pour chacune des dix provinces sont semblables à celles que publie Statistique Canada dans *Le revenu au Canada*, à partir des seuils de faible revenu après impôt (SFR-API). Des statistiques sont fournies pour l'ensemble des personnes, par principaux groupes d'âges et par sexe, pour l'ensemble des familles économiques et pour plusieurs types de famille économique de deux personnes ou plus et pour les personnes seules (adultes ne vivant avec aucune personne apparentée). Dans le cas des personnes vivant dans une famille dont le revenu disponible est inférieur au seuil de la MPC, l'ampleur du faible revenu est également présentée; il s'agit de la différence entre leur revenu et le seuil de faible revenu, exprimée en pourcentage de ce seuil. Les tableaux comparent les résultats obtenus à l'aide de la MPC pour les années 2000 à 2004 à ceux qui résultent de l'utilisation des SFR-API pour l'année 2004.

Les résultats des SFR-API ont été jugés comme étant les plus appropriés aux fins de comparaison avec les résultats de la MPC puisqu'il s'agit dans les deux cas de mesures du revenu disponible. Toutefois, comme nous le mentionnons plus loin dans le rapport, la MPC repose sur une définition du revenu disponible beaucoup plus stricte que celle des SFR-API.

#### **2. Le revenu disponible selon la MPC et le « panier » de la MPC**

La MPC définit une personne à faible revenu comme une personne dont le revenu familial *disponible* est inférieure au coût des biens et services inclus dans le panier de consommation de sa collectivité ou d'une collectivité de même taille que la sienne.

Le revenu familial disponible selon la MPC représente la somme qui reste du revenu total de la famille après déduction de l'impôt à payer; des charges sociales assumées par les particuliers; des autres retenues salariales obligatoires, telles que les cotisations à un régime de pension de l'employeur, à un régime d'assurance-maladie complémentaire ou à un syndicat; des pensions alimentaires et des paiements de soutien aux enfants versés à une autre famille; des dépenses non remboursées consacrées à la garde des enfants; aux soins de santé non assurés, mais recommandés par un professionnel de la santé, comme les soins dentaires et les soins de la vue, les médicaments sur ordonnance et les aides pour personnes handicapées.

Dans le cas des SFR-API et de la MFR-API, seul l'impôt sur le revenu payé est déduit du revenu total de la famille avant que celui-ci soit comparé aux seuils de faible revenu appropriés.

Le panier de consommation sur lequel se fonde la MPC comprend des biens et services d'une quantité et d'une qualité précises liés à la nourriture, aux vêtements et chaussures, au logement et au transport ainsi qu'à d'autres biens et services, tels que des soins personnels, des besoins ménagers, de l'ameublement, un service téléphonique ainsi que des niveaux modestes de matériel de lecture, de loisirs et de divertissement (comme l'abonnement à un journal ou une revue, les frais de participation à des activités récréatives ou sportives, la location de vidéos, des billets pour assister à des manifestations sportives locales).

### 3. Les seuils de la MPC

Les seuils de la MPC représentent le total des coûts des biens et des services qui composent le panier dans différentes collectivités et tailles de collectivité, dans les dix provinces, pour la famille de référence de deux adultes et deux enfants. La MPC est donc plus sensible que les autres mesures du faible revenu aux différences considérables qui existent, d'une région à l'autre (à la fois entre les provinces et à l'intérieur de chacune d'elles), entre les coûts d'articles de dépenses types (en particulier ceux du logement et du transport).

Les seuils de la MPC tiennent également compte du fait que le revenu disponible nécessaire pour atteindre le niveau de consommation représenté par les biens et services du panier de consommation dans une collectivité donnée varie selon la taille de la famille et le nombre d'adultes et d'enfants qui la composent. On utilise l'échelle d'équivalence de la mesure de faible revenu de Statistique Canada pour établir les seuils relatifs aux familles dont la taille et la composition diffèrent de celles de la famille de référence. À l'aide de cette échelle, on estime, par exemple, qu'un adulte vivant seul a besoin de la moitié du revenu disponible de la famille de référence (deux adultes et deux enfants) pour atteindre le niveau de consommation représenté par les biens et services du panier de la MPC (voir la note de bas de page n° 8).

L'annexe G contient des estimations du revenu disponible dont la famille de référence de la MPC aurait eu besoin en 2003 et 2004 pour se procurer les éléments du panier de la MPC dans 19 centres urbains précis ainsi que dans 29 autres tailles de collectivité, dans les dix provinces. En 2004, ce montant variait entre 22 524 \$ dans les collectivités urbaines de 30 000 à 99 999 habitants au Québec et 30 121 \$ dans la région métropolitaine de recensement de Toronto.

Les SFR-API varient selon la taille de la famille et de la collectivité parce que le coût du logement augmente en général avec la taille de la collectivité et que les familles comptant plus de membres ont besoin de plus de ressources que celles qui en comptent moins. Cependant, les SFR-API ne sont pas rajustés pour tenir compte des différences dans le coût du logement *entre* les collectivités de même taille (qui, selon l'annexe G, sont souvent importantes<sup>10</sup>) et ne prennent pas en considération les différences qui existent d'une région à l'autre dans le coût du transport et d'autres catégories de dépenses.

---

<sup>10</sup> À titre d'exemple, en 2004, les coûts annuels d'habitation à Montréal ont été évalués à 7 636 \$ comparativement à 12 871 \$ à Toronto, bien que les deux régions métropolitaines aient une population de plus de 500 000 habitants.



## ***IV. Résultats***

### **Comparaisons de l'incidence, de l'ampleur, de la persistance et de la dynamique du faible revenu pour la période de 2000 à 2004 selon la MPC et les SFR-API**

De nombreuses dimensions sont importantes pour l'analyse du faible revenu. Le présent rapport traitera de l'incidence (quel pourcentage de personnes vivent dans une situation de faible revenu au cours d'une année particulière); de l'ampleur (dans quelle mesure le revenu des familles qui vivent dans une situation de faible revenu est inférieur aux seuils); la persistance (si les personnes qui se trouvent dans une situation de faible revenu durant la période 2000-2004 s'y trouvent pendant toute la période ou pour seulement une ou deux années); la dynamique (combien de personnes entrent dans une situation de faible revenu et en sortent pour chaque deux années de la période).

#### **1. Incidence : 2000 à 2004**

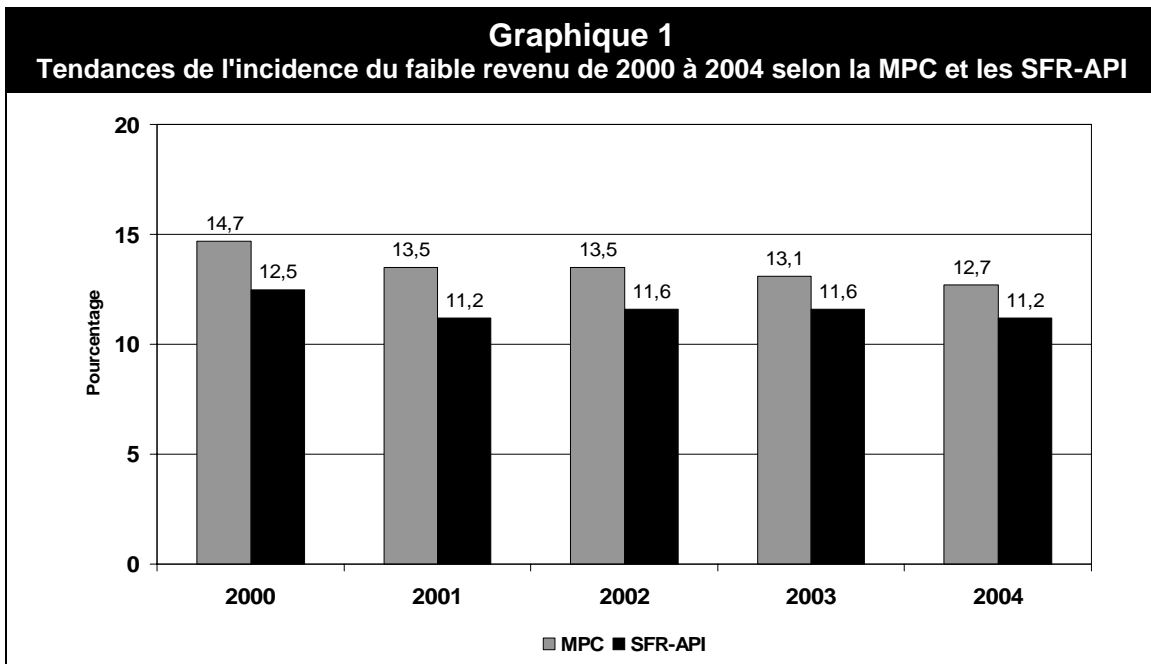
Dans ce rapport, l'incidence du faible revenu est le pourcentage de la population vivant dans des familles ayant un revenu disponible inférieur à leur seuil de faible revenu.

Le taux global de faible revenu pour la population des dix provinces a généralement diminué de 2000 à 2004, bien qu'il soit demeuré le même entre 2001 et 2002. Comme le montre le graphique 1, cette tendance est similaire à celle obtenue en utilisant les SFR-API. À l'exception de la diminution observée entre 2000 et 2001, aucun de ces changements d'une année à l'autre n'était statistiquement significatif<sup>11</sup>. Cette tendance a touché chacun des trois principaux groupes d'âges (moins de 18 ans, 18 à 64 ans et 65 ans et plus). (Voir le tableau 8.)

La tendance graduelle à la baisse entre 2000 et 2004, observée et pour la MPC et pour les SFR-API, témoigne d'une amélioration du marché du travail au cours de cette période, d'augmentations importantes du Supplément de la prestation nationale pour enfants et de réductions significatives de l'impôt sur le revenu annoncées par le budget et 2000 et entrées en vigueur en 2001.

---

<sup>11</sup> Pour toutes les estimations de ce rapport, des poids bootstrap (c'est-à-dire, appropriés à la taille de l'échantillon visé par l'estimation) ont été utilisés pour calculer l'écart type et les intervalles de confiance. Lorsqu'il est précisé que la différence entre deux estimations est statistiquement significative, cela signifie que les intervalles de confiance liés à chaque estimation ne se chevauchent pas.



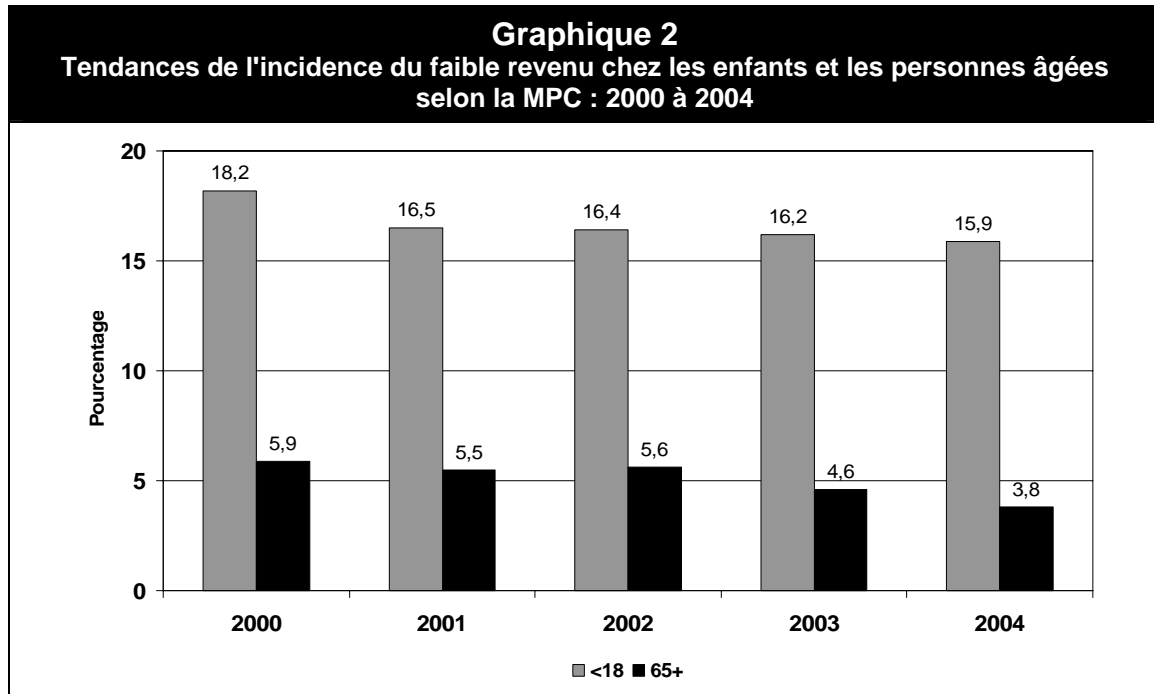
Comme le montre le graphique 1, en 2004, 12,7 % des Canadiens des dix provinces vivaient en situation de faible revenu selon la MPC comparativement à 11,2 % selon les SFR-API. Cette différence dans le taux global de faible revenu est attribuable à la définition plus stricte du revenu disponible utilisée par la MPC. Si l'on avait utilisé la définition du revenu disponible des SFR-API et les seuils de faible revenu de la MPC en 2004, l'incidence du faible revenu aurait été de 10,6 % plutôt que de 12,7 %.

L'écart entre l'incidence du faible revenu chez les enfants de moins de 18 ans obtenu à l'aide des deux mesures était cependant passablement plus important (voir le tableau 8, à la suite de la section VII). Le fait de soustraire du revenu disponible des familles ayant des enfants les dépenses liées aux services de garde avant de les comparer aux seuils de la MPC contribue à ce résultat.

La situation est inversée dans le cas des personnes de 65 ans et plus, bien que les dépenses médicales personnelles, qui sont habituellement plus élevées dans le cas des ménages où le principal soutien économique a 65 ans ou plus, aient été soustraites du revenu disponible avant que celui-ci soit comparé aux seuils de la MPC.

L'effet négatif sur l'incidence du faible revenu des personnes âgées que fait ressortir la MPC est plus que contrebalancé par l'effet de l'échelle d'équivalence de la mesure du faible revenu utilisée pour son calcul. Sauf pour les personnes vivant dans des collectivités rurales et de petites collectivités urbaines, l'échelle d'équivalence de la mesure du faible revenu calcule qu'une plus petite fraction du revenu disponible d'une famille de quatre personnes est nécessaire pour qu'une famille d'une ou de deux personnes ait un niveau de vie similaire à ce qui est calculé par les échelles d'équivalence implicites des SFR-API. Puisque la plupart des personnes âgées vivent dans des familles d'une ou de deux personnes, dans des collectivités urbaines de taille moyenne à grande, leurs seuils de faible revenu et, par conséquent, leurs taux de faible revenu, en comparaison avec ceux de la famille de référence, ont tendance à être plus bas avec la MPC qu'avec les SFR-API.

Cette diminution générale importante des taux de faible revenu chez les personnes de 65 ans et plus est une indication que les personnes qui ont atteint l'âge de 65 ans après 2000 sont plus susceptibles d'être admissibles aux prestations d'un régime de pension offert par l'employeur ou vivent dans un couple où les deux conjoints touchaient un revenu avant leur retraite (et, par conséquent, reçoivent tous les deux des prestations de retraite du Régime de pensions du Canada/des rentes du Québec).



Les seuils de la MPC sont plus sensibles que les SFR-API aux différences dans le coût du logement et du transport entre les régions. Un résultat important de cette sensibilité plus élevée est que, dans chaque province, les différences entre les seuils de faible revenu des régions rurales et des collectivités urbaines trop petites pour disposer d'un service de transport en commun et les seuils des grandes collectivités urbaines sont moins importantes qu'avec les SFR-API, parce qu'il coûte plus cher d'utiliser une voiture usagée que d'acheter un abonnement pour adulte aux transports en commun et de prendre des taxis. Agencé au fait que les revenus dans les régions rurales sont habituellement inférieurs à ceux des centres urbains, il en résulte des différences importantes entre les deux mesures au regard de la distribution géographique de la population à faible revenu. En 2004, selon les SFR-API, seulement 6,4 % de la population à faible revenu du Canada vivait dans des régions rurales et 58,5 %, dans les neuf régions métropolitaines de recensement (RMR) ayant une population d'au moins 500 000 habitants<sup>12</sup>. Toutefois, selon la MPC, 12,8 % de la population à faible revenu du Canada vivait dans des régions rurales et seulement 49,3 % dans de grandes RMR, la même année.

<sup>12</sup> De l'est à l'ouest, ce sont les régions métropolitaines de recensement suivantes : ville de Québec, Montréal, Ottawa-Gatineau, Toronto, Hamilton, Winnipeg, Calgary, Edmonton et Vancouver.

## 2. Ampleur

S'il est important de déterminer quel pourcentage de personnes vivent dans une situation de faible revenu, il est également important de savoir dans quelle mesure le revenu de ces personnes est inférieur aux seuils de faible revenu. L'incidence du faible revenu peut être la même pour deux populations, mais si le revenu d'une de ces populations se situe, en moyenne, juste sous le seuil de faible revenu, tandis que celui de l'autre population ne correspond, en moyenne, qu'à la moitié du seuil de faible revenu, la situation de la première population est définitivement plus avantageuse que celle de la deuxième.

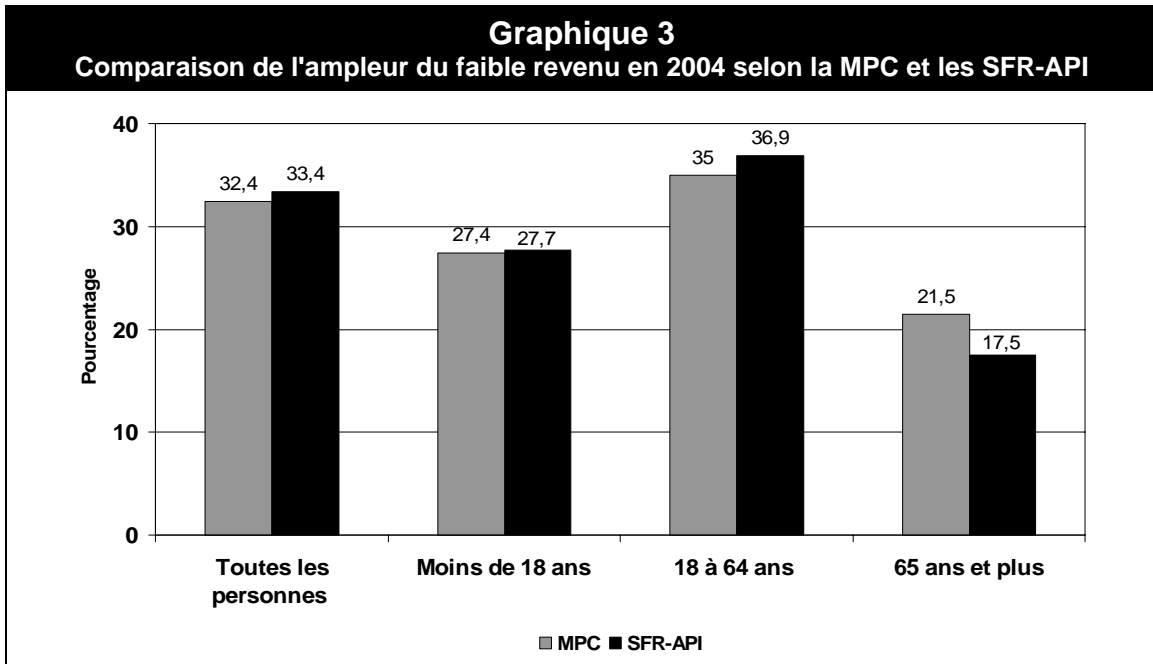
Dans le cas des familles dont le revenu disponible est inférieur à un seuil de faible revenu, l'ampleur du faible revenu correspond à la différence entre leur revenu disponible et leur seuil de faible revenu exprimé en pourcentage de ce seuil. Par exemple, un faible revenu d'une ampleur de 0,2 signifie que la personne vit dans une famille dont le revenu disponible est de 20 % inférieur au seuil de faible revenu pour ce type de famille.

Il ressort du graphique 3 et du tableau 9 (qui suit la section VII) que, selon la MPC, l'ampleur du faible revenu connu par les personnes en âge de travailler et leurs enfants qui, en 2004, vivaient dans une situation de faible revenu était moindre que l'ampleur du faible revenu de ces personnes calculée par les SFR-API. Cependant, ces différences ne sont pas statistiquement significatives (voir la note de bas de page n° 11). Cette observation s'applique également aux différences entre l'ampleur du faible revenu chez les aînés, selon les deux mesures.

Il est difficile d'expliquer les variations annuelles de l'ampleur du faible revenu, puisque tous les ans, un nombre important de personnes et de familles économiques se déplacent au-dessous et au-dessus des seuils de faible revenu indépendamment de la mesure utilisée. Par exemple, entre 2003 et 2004, le nombre de personnes faisant partie de familles économiques à faible revenu selon la MPC a connu une diminution nette de 96 000. Or, simultanément, plus de 2 000 000 de personnes sont devenues membres de familles économiques à faible revenu ou les ont quittées.

Le changement de l'ampleur du faible revenu durant cette période était donc le résultat net d'un ensemble de facteurs : 1) Jusqu'où, en deçà du seuil de faible revenu, les personnes qui sont entrées en situation de faible revenu sont-elles tombées?; 2) Dans quelle mesure les personnes qui sont passées au-dessus du seuil de faible revenu étaient-elles près de ce seuil avant de quitter la situation de faible revenu?; 3) Dans quelle mesure le revenu disponible des personnes qui sont demeurées sous les seuils durant les deux années s'est-il rapproché ou éloigné des seuils?

Il est intéressant de souligner que l'ampleur du faible revenu était considérablement moindre pour les aînés (21,5 %) et les enfants (27,4 %) à faible revenu que pour la population en âge de travailler, soit les 18 à 64 ans (35 %). Cette situation témoigne de la plus grande générosité des programmes de transfert gouvernementaux envers les aînés (Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti et Régime de pensions du Canada/de rentes du Québec, p. ex.) et envers les familles ayant des enfants (Prestation fiscale canadienne pour enfants et Supplément de la prestation nationale pour enfants, p. ex.).



### 3. Persistance

Les conséquences négatives de l'expérience du faible revenu, particulièrement pour les enfants, sont susceptibles d'être plus dommageables si la situation dure plus longtemps, d'où l'importance de savoir dans quelle mesure les personnes vivent une situation de faible revenu persistante plutôt que temporaire.

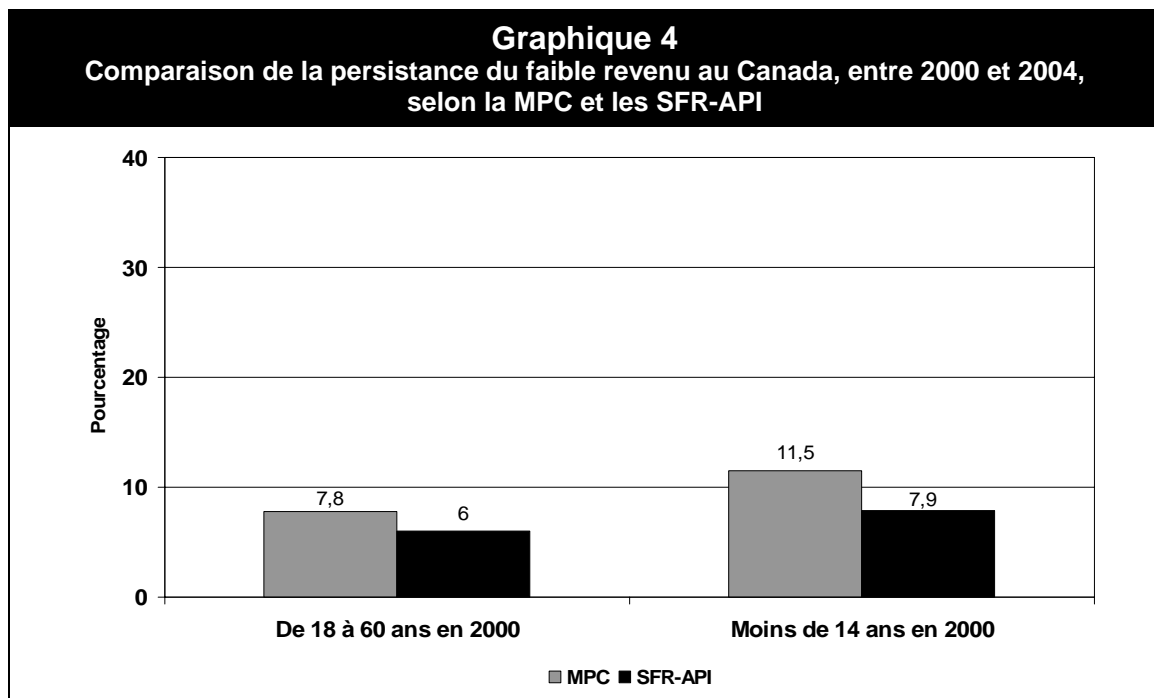
Selon la MPC, une personne est considérée à faible revenu persistant lorsque le total des revenus annuels disponibles des familles auxquelles elle appartient, au cours de la période visée, est inférieur au total des seuils de faible revenu de ces familles pour ces années.

Il est important de comprendre la différence entre le fait de vivre une situation de faible revenu durant une seule année au cours d'une période de plus d'une année, durant toutes les années de la période et de façon persistante durant la période<sup>13</sup>. Prenons l'exemple d'une jeune femme qui vivait seule en 2000 et 2001, qui avait un revenu disponible de 12 500 \$ et un seuil de faible revenu de 15 000 \$. Elle se marie en 2002 et le revenu combiné des deux conjoints est de 21 000 \$, alors que leur seuil de faible revenu est de 22 000 \$. En 2003, elle devient enceinte et cesse de toucher un salaire, mais son conjoint obtient un emploi mieux rémunéré et leur revenu demeure à 22 000 \$. En 2004, elle donne naissance à son enfant et leur seuil de faible revenu augmente donc à 25 500 \$; cependant, le revenu de la famille augmente, avec les prestations parentales, à 27 500 \$. Au cours de la période de cinq ans allant de 2000 à 2004, cette femme a donc vécu dans des familles dont le revenu disponible total était de 95 500 \$, alors que le total des seuils de faible revenu de ces familles était de 99 500 \$. On considère par conséquent qu'elle a vécu dans une situation de faible revenu persistant durant la période de 2000 à 2004, même si durant la dernière année de la période, le revenu disponible de sa famille était supérieur au seuil de faible revenu.

<sup>13</sup> Voir les tableaux 4a et 4b du rapport.

De toutes les personnes âgées de 18 à 60 ans en 2000, 21,7 % ont connu une situation de faible revenu, selon la MPC, durant au moins une des années comprises entre 2000 et 2004; toutefois, 7,8 % (un peu plus du tiers des personnes qui se sont trouvées en situation de faible revenu pendant au moins une année) ont vécu une situation de faible revenu persistant durant cette période de cinq ans. Lorsque l'on utilise les SFR-API, 18,3 % ont connu le faible revenu durant cette période et 6,0 %, une situation de faible revenu persistant.

Si l'on examine la situation des enfants de moins de 14 ans en 2000, vivant dans des familles dont le principal soutien économique était âgé de 18 à 60 ans, 26,3 % ont vécu dans une situation de faible revenu au moins une année entre 2000 et 2004, selon la MPC; alors que 11,5 % seulement (moins de la moitié des personnes ayant connu un faible revenu durant au moins une année) ont vécu une situation de faible revenu persistant. Lorsque l'on utilise les SFR-API, 20,8 % ont vécu une année de faible revenu durant la période et 7,9 %, une situation de faible revenu persistant.



## 4. Dynamique annuelle du faible revenu

Les variations annuelles du nombre total de personnes en situation de faible revenu sous-estiment complètement le nombre de personnes qui entrent en situation de faible revenu ou qui en sortent durant deux années consécutives quelconques. Elles nous disent ce qui s'est produit en chiffres nets plutôt que d'indiquer séparément la magnitude des mouvements bruts vers la situation de faible revenu et à l'extérieur de celle-ci.

Durant la période étudiée, les changements nets observés dans le nombre de personnes à faible revenu correspondent, selon la MPC, à un déclin de 313 000 entre 2000 et 2001, une augmentation de 23 000 entre 2001 et 2002, et une diminution de 70 000 entre 2002 et 2003, puis une autre de 96 000 entre 2003 et 2004.

Cependant, le tableau 1 révèle que ces mouvements nets masquent des mouvements beaucoup plus importants vers la situation de faible revenu et à l'extérieur de celle-ci durant cette période.

<b>Tableau 1</b>			
<b>Dynamique du faible revenu selon la MPC 2000-2004<sup>14</sup></b>			
<b>Période</b>	<b>Personnes entrant en situation de faible revenu</b>	<b>Personnes quittant la situation de faible revenu</b>	<b>Changement net du nombre de personnes en situation de faible revenu</b>
2000-2001	907 000	1 330 000	-313 000
2001-2002	528 000	568 000	+23 000
2002-2003	1 028 000	1 141 000	-70 000
2003-2004	993 000	1 081 000	-96 000

<sup>14</sup> Le changement net n'est pas nécessairement la différence entre le nombre de personnes entrant dans une situation de faible revenu et celles qui en sortent parce que de nouvelles familles entrent dans l'échantillon chaque année.





## *V. Travailleurs à faible revenu*

Un groupe important de la population à faible revenu est constitué par ceux que l'on désigne couramment comme les « travailleurs à faible revenu ». Il s'agit de personnes qui vivent dans des familles dont le principal soutien économique<sup>15</sup> (PSE) a cumulé un nombre important d'heures de travail rémunéré durant l'année, mais dont le revenu familial total est inférieur au seuil de faible revenu.

Nous utilisons dans ce rapport la définition suivante de « travailleurs à faible revenu »<sup>16</sup> : les individus âgés de 18 à 64 ans, qui ne sont pas des étudiants à temps plein, qui ont travaillé contre rémunération un minimum de 910 heures durant l'année de référence et qui pourtant vivent dans des familles dont le revenu disponible total est inférieur au seuil de faible revenu de la MPC de l'année pour leur collectivité ou taille de collectivité et configuration familiale.

La MPC convient bien à l'analyse de la situation des travailleurs à faible revenu puisque sa définition du revenu disponible tient compte des dépenses habituellement engagées lorsque le PSE de la famille accepte un travail rémunéré, y compris l'impôt sur le revenu, la partie des charges sociales assumée par les particuliers, d'autres retenues salariales obligatoires, telles que les cotisations au régime d'avantages sociaux de l'employeur et les dépenses non remboursés consacrées à la garde des enfants et aux soins de santé non assurés, mais médicalement recommandés, comme les soins dentaires et les soins de la vue, les médicaments sur ordonnance et les aides, appareils et soutiens pour personnes handicapées.

Pour analyser la situation de faible revenu en fonction de la situation relative à l'emploi du PSE des familles en âge de travailler, celles-ci sont divisées en quatre groupes mutuellement exclusifs (voir le graphique 5). Dans la vaste majorité des familles en âge de travailler<sup>17</sup>, le PSE avait cumulé au moins 910 heures de travail rémunéré. Les familles dont le PSE n'avait pas travaillé contre rémunération, étudiait à plein temps ou avait travaillé contre rémunération de 1 à 909 heures représentaient des proportions beaucoup moins importantes de l'ensemble des familles.

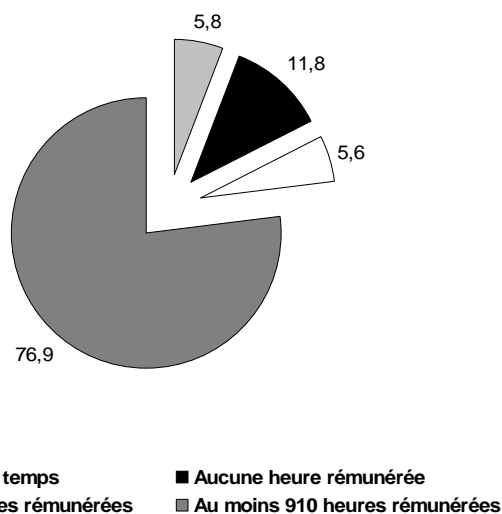
---

<sup>15</sup> Le principal soutien économique de la famille est l'adulte qui touche le revenu annuel individuel le plus élevé.

<sup>16</sup> Cette définition a été utilisée pour la première fois par Dominique Fleury et Myriam Fortin, *Les travailleurs à faible revenu au Canada*, **Horizons**, volume 7, numéro 2, (décembre 2004), p.51-57.

<sup>17</sup> Parmi les familles dont on connaissait le nombre d'heures de travail et la situation d'étudiant à plein temps en 2004. S'applique à tous les diagrammes à secteurs de la présente section.

**Graphique 5**  
Répartition (%) en 2004 des familles en âge de travailler  
selon la situation de travail du principal soutien économique



## 1. Incidence

En 2004, 17,9 % de toutes les familles économiques dont le PSE était âgé de 18 à 64 ans avaient un revenu disponible inférieur à leur seuil de faible revenu selon la MPC (voir le tableau 2a)<sup>18</sup>. Toutefois, l'incidence variait de 7,6 % pour les familles dont le PSE avait cumulé au moins 910 heures de travail rémunéré à 51,3 % pour les familles économiques dont le PSE n'avait pas travaillé contre rémunération.

**Tableau 2a**  
Incidence du faible revenu : MPC  
Familles en âge de travailler (PSE âgés de 18 à 64 ans), selon la situation d'étudiant à plein temps/le nombre annuel d'heures de travail rémunéré

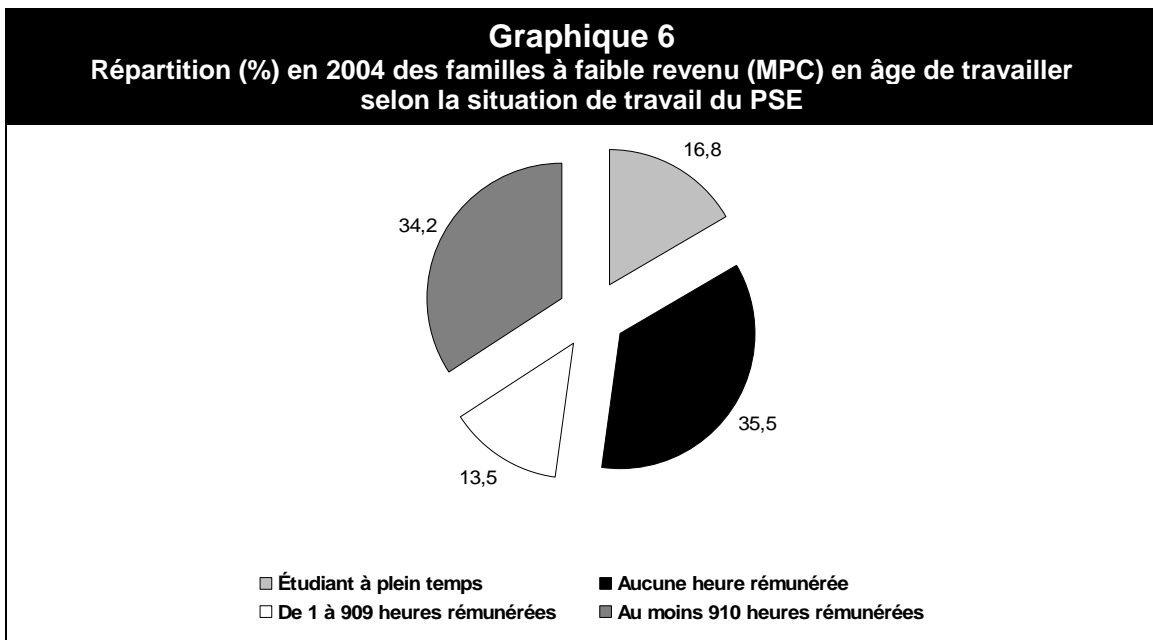
PSE selon situation de travail rémunéré	2000	2001	2002	2003	2004
Tous les PSE de 18 à 64 ans	19,7	18,7	18,1	17,9	17,9
Étudiant à plein temps	54,1	51,0	52,5	46,1	49,6
Aucune heure rémunérée	56,8	56,0	53,7	51,1	51,3
De 1 à 909 heures rémunérées	42,1	36,9	40,7	40,1	41,2
Au moins 910 heures rémunérées	8,4	7,7	6,8	7,6	7,6

<sup>18</sup> Les familles incluent les personnes seules chez lesquelles on observe une incidence élevée de faible revenu.

<b>Tableau 2b</b> <b>Incidence du faible revenu : MPC</b> <b>Enfants de moins de 18 ans dans des familles en âge de travailler, selon la situation d'étudiant à plein temps/le nombre annuel d'heures de travail rémunéré du PSE</b>					
Enfants <18 ans selon situation de travail rémunéré du PSE	2000	2001	2002	2003	2004
Tous les PSE de 18 à 64 ans	18,2	16,5	16,4	16,2	15,9
Étudiant à plein temps	52,6	41,9	47,6	44,2	36,0
Aucune heure rémunérée	73,1	79,9	74,0	73,6	78,6
De 1 à 909 heures rémunérées	49,8	43,3	50,7	53,4	44,3
Au moins 910 heures rémunérées	9,7	8,3	7,4	8,2	8,1

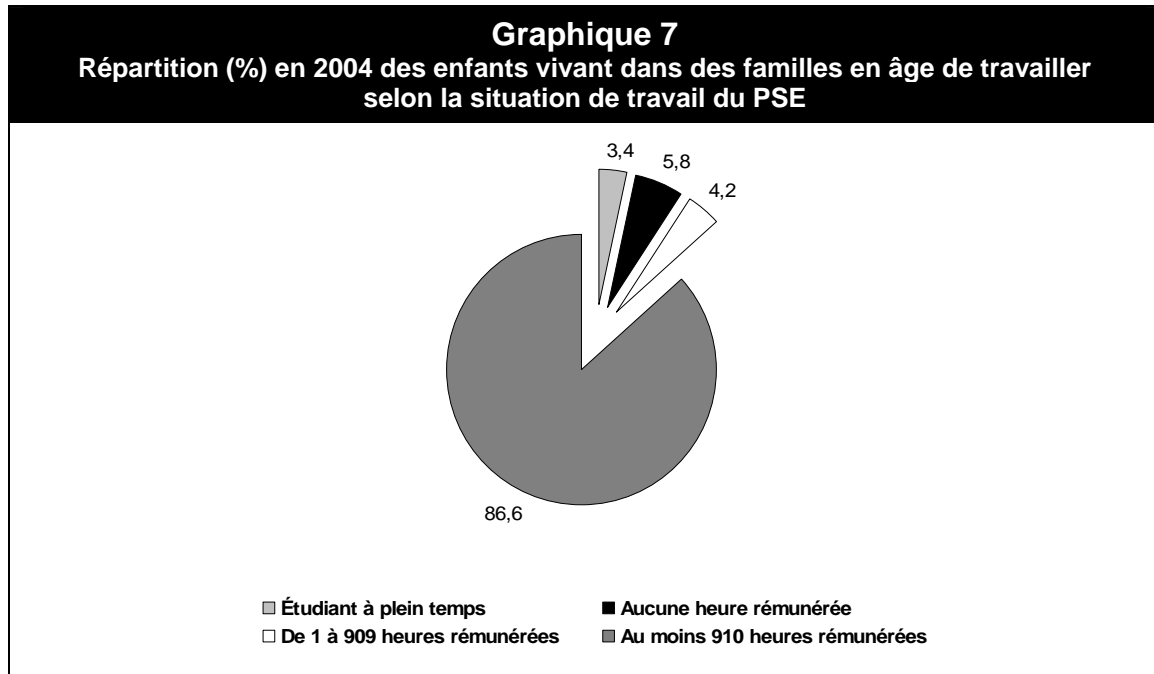
Les tableaux 2a et 2b nous permettent de constater que l'incidence du faible revenu chez les familles (et les enfants de ces familles) dont le PSE avait accumulé au moins 910 heures de travail rémunéré était beaucoup moins importante que chez les autres groupes.

Si le *risque* de faible revenu des familles économiques où le PSE avait accumulé au moins 910 heures de travail rémunéré était beaucoup plus faible que pour les trois autres types de famille économique, ces familles représentaient une *proportion* importante (34,2 % ou 544 000 familles) de l'ensemble des familles à *faible revenu* en âge de travailler<sup>19</sup> (voir le graphique 6), parce qu'elles constituaient (voir le graphique 5) la grande majorité de toutes les familles en âge de travailler.

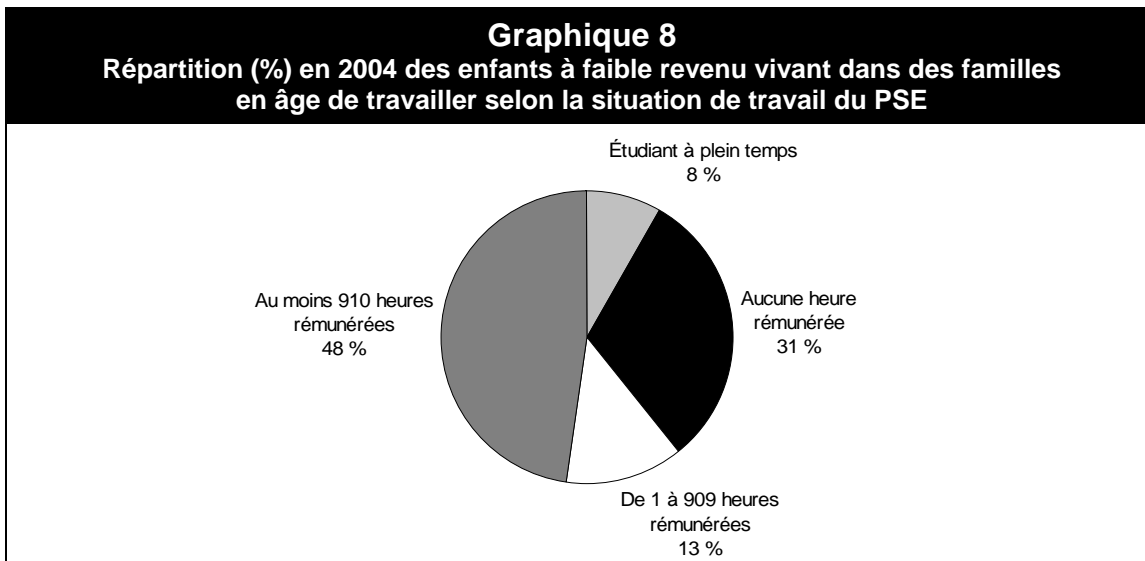


<sup>19</sup> Part de toutes les familles en âge de travailler dont le nombre d'heures de travail rémunéré a été recensé dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2004. La même méthode a été utilisée pour déterminer le pourcentage d'enfants à faible revenu vivant dans des familles de « travailleurs » dans le paragraphe suivant. Les estimations numériques supposent que les familles à faible revenu en âge de travailler dont la situation d'emploi du PSE est inconnue étaient divisées selon les mêmes proportions que celles dont la situation d'emploi du PSE a pu être définie.

Une tendance similaire caractérisait les *enfants* vivant dans des familles économiques où le PSE était âgé de 18 à 64 ans. Même si en 2004 le risque de faible revenu était de loin le plus bas pour les enfants vivant dans des familles économiques dont le PSE avait cumulé au moins 910 heures de travail rémunéré (voir le tableau 2b), il y avait dans ces familles 414 000 enfants à faible revenu, ce qui représentait plus de 48 % de tous les enfants des familles à faible revenu en âge de travailler (voir le graphique 8). Cela s'explique du fait que dans presque 87 % des familles en âge de travailler comptant au moins un enfant de moins de 18 ans (5 881 000 sur 6 792 000), le PSE avait travaillé au moins 910 heures contre rémunération (voir le graphique 7)<sup>20</sup>.



<sup>20</sup> Pour ce calcul, on suppose que les enfants appartenant à des familles non assimilées à l'un des quatre groupes sont répartis selon les mêmes proportions que ceux des familles définies comme appartenant à ces groupes.



## 2. Ampleur

Le tableau 3a révèle que l'ampleur du faible revenu chez les familles économiquement faibles où le PSE a travaillé contre rémunération au moins 910 heures était également significativement inférieure à celle des autres groupes – 30,9 % en 2004 comparativement à 47,4 % lorsque le PSE étudiait à plein temps; 37,1 % lorsque le PSE n'avait pas d'emploi rémunéré et 40,4 % lorsque le PSE travaillait contre rémunération moins de 910 heures. Selon le tableau 3b, les mêmes tendances s'appliquaient (mais l'ampleur du faible revenu était considérablement moindre) aux enfants des quatre groupes.

**Tableau 3a**  
Ampleur du faible revenu (%) : MPC  
Familles en âge de travailler, selon la situation d'étudiant à plein temps/le nombre annuel d'heures de travail rémunéré du PSE

PSE selon situation de travail rémunéré	2000	2001	2002	2003	2004
Tous les PSE de 18 à 64 ans	37,8	37,0	36,8	36,5	36,8
Étudiant à plein temps	49,1	47,7	47,7	45,0	47,4
Aucune heure rémunérée	39,1	36,9	37,5	38,1	37,1
De 1 à 909 heures rémunérées	35,8	36,9	36,1	34,5	40,4
Au moins 910 heures rémunérées	30,5	31,5	30,7	30,3	30,9

**Tableau 3b**  
Ampleur du faible revenu (%) : MPC  
Enfants vivant dans des familles en âge de travailler, selon la situation d'étudiant à plein temps/le nombre annuel d'heures de travail rémunéré du PSE

Enfants <18 ans selon situation de travail rémunéré du PSE	2000	2001	2002	2003	2004
Tous les PSE de 18 à 64 ans	26,0	27,2	25,7	26,0	27,2
Étudiant à plein temps	25,2	28,7	25,3	30,2	36,9
Aucune heure rémunérée	29,3	32,8	31,3	30,0	30,7
De 1 à 909 heures rémunérées	29,5	29,8	26,6	28,1	30,3
Au moins 910 heures rémunérées	22,4	23,3	21,0	21,1	22,6

### 3. Persistance

Les adultes et les enfants à faible revenu, vivant dans des familles en âge de travailler dont le PSE avait accumulé au moins 910 heures de travail rémunéré en 2000 (c.-à-d. les familles de *travailleurs à faible revenu*) étaient également moins susceptibles de connaître une situation de faible revenu persistant<sup>21</sup> durant la période allant de 2000 à 2004 que les familles dont le PSE n'avait accumulé aucune heure de travail rémunéré en 2000. Notons, au tableau 4a, que seulement 27,5 % (3,9/14,2) des PSE avec au moins 910 heures rémunérées qui ont vécu une situation de faible revenu durant au moins une des années de la période de référence ont également vécu une situation de faible revenu persistant, comparativement à 69,7 % (50,6/72,6) de celles qui n'avaient accumulé aucune heure de travail rémunéré en 2000. La différence est encore plus frappante dans le cas des enfants vivant dans ces familles (voir le tableau 4b).

L'incidence du faible revenu persistant entre 2000 et 2004 n'était pas significativement différente, d'un point de vue statistique, entre les familles dont le PSE étudiait à plein temps en 2000 et celles où le PSE travaillait contre rémunération de 1 à 909 heures. Cela s'applique également aux enfants vivant dans ces familles.

<b>Tableau 4a</b>			
<b>Incidence du faible revenu persistant de 2000 à 2004 : MPC</b>			
<b>PSE en 2000, selon la situation d'étudiant à plein temps/le nombre annuel d'heures de travail rémunéré</b>			
<b>PSE selon situation de travail</b>	<b>Faible revenu au moins 1 an</b>	<b>Faible revenu tous les ans</b>	<b>Faible revenu persistant</b>
Tous les PSE de 18 à 60 ans	23,6	4,9	9,7
Étudiant à plein temps	57,3	F	21,1
Aucune heure rémunérée	72,6	33,8	50,6
1 à 909 heures rémunérées	52,2	12,9	21,6
Au moins 910 heures rémunérées	14,2	1,2	3,9
F – Le faible nombre d'observations ne permet pas d'estimations fiables.			

<b>Tableau 4b</b>			
<b>Incidence du faible revenu persistant de 2000 à 2004 : MPC</b>			
<b>Enfants de moins de 14 ans en 2000, selon la situation d'étudiant à plein temps/le nombre annuel d'heures de travail rémunéré du PSE en 2000</b>			
<b>Enfants &lt;14 ans en 2000 selon situation de travail du PSE</b>	<b>Faible revenu au moins 1 an</b>	<b>Faible revenu tous les ans</b>	<b>Faible revenu persistant</b>
Tous les PSE de 18 à 60 ans	25,3	5,5	11,3
Étudiant à plein temps	60,6	F	37,9
Aucune heure rémunérée	93,0	49,9	71,1
De 1 à 909 heures rémunérées	60,6	18,3	31,6
Au moins 910 heures rémunérées	16,9	1,5	5,3
F – Le faible nombre d'observations ne permet pas d'estimations fiables.			

<sup>21</sup> Dans le cadre d'analyses longitudinales, il est important de déterminer la situation du groupe analysé au début de la période et de suivre les personnes qui le composent tout au long de la période même s'il est possible que leur situation change durant les dernières années de la période ciblée. Ainsi, lorsque nous examinons la situation de personnes qui ont accumulé au moins 910 heures de travail rémunéré en 2000 et qui étaient PSE de leur famille économique durant cette année, il ne faut pas perdre de vue qu'elles peuvent avoir travaillé moins de 910 heures au cours des années subséquentes ou avoir cessé d'être PSE de leur famille économique.

## VI. Groupes à risque élevé

La section précédente a souligné à quel point il est important que le principal soutien économique (PSE) d'une famille accumule un nombre suffisant d'heures de travail au cours d'une année pour réduire le risque de connaître à la fois le faible revenu annuel et persistant. Nous examinerons maintenant un certain nombre de groupes sociodémographiques qui ont été désignés dans le cadre d'études antérieures utilisant les seuils de faible revenu après impôt (SFR-API) comme étant tout particulièrement susceptibles de vivre en situation de faible revenu persistant<sup>22</sup>.

Ces groupes, désignés à « risque élevé » sont constitués des chefs de famille monoparentale ayant au moins un enfant de moins de 18 ans; des personnes seules de 45 à 64 ans; des personnes ayant une incapacité physique ou mentale limitant le travail; des immigrants récents (ayant immigré au Canada dans les dix dernières années); des Canadiens autochtones vivant à l'extérieur des réserves<sup>23</sup>. Une famille économique dont le PSE appartient à l'un de ces groupes est considérée à risque élevé<sup>24</sup>.

### 1. Incidence

En 2004, selon la MPC, l'incidence du faible revenu pour toutes les familles en âge de travailler était de 17,9 %. Le tableau 5a montre toutefois que l'incidence du faible revenu des familles dont le PSE appartenait à au moins un des groupes à risque élevé s'établissait en moyenne à 31,2 %, soit trois fois le taux de 10,7 % prévalant parmi les familles dont le PSE n'appartenait à aucun de ces groupes.

<b>PSE selon l'appartenance à un groupe à risque élevé</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
Tous les PSE de 18 à 64 ans	19,7	18,7	18,1	17,9	17,9
Chef de famille monoparentale	38,7	37,6	41,0	39,0	37,6
Personne seule de 45 à 64 ans	42,3	39,1	35,3	33,1	34,2
Personne ayant une incapacité limitant le travail	42,6	41,8	36,7	35,1	36,8
Immigrant récent	31,2	30,6	30,4	30,5	31,2
Autochtone hors réserve	31,3	30,4	27,8	29,2	27,4
Membre d'un groupe à risque élevé	36,0	34,5	32,1	30,6	31,2
Non membre d'un groupe à risque élevé	11,9	11,3	10,5	10,6	10,7

<sup>22</sup> Voir Michael Hatfield, *Groupes à risque de persistance de faible revenu*, **Horizons**, volume 7, numéro 2 (décembre 2004) p. 19-26.

<sup>23</sup> Les Canadiens autochtones vivant dans les réserves sont encore plus susceptibles que ceux qui vivent à l'extérieur des réserves de vivre une situation de faible revenu pendant une année particulière ou sur plusieurs années. Cependant, les seuils de faible revenu ne sont pas calculés pour les réserves et la base de sondage de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu ne les inclut pas.

<sup>24</sup> Il faut se rappeler que les familles incluent aussi bien les personnes seules que les familles de deux personnes et plus.

**Tableau 5b**  
**Incidence du faible revenu : MPC**  
**Enfants vivant dans une famille en âge de travailler selon l'appartenance**  
**à un groupe à risque élevé du PSE**

<b>Enfants &lt;18 ans selon l'appartenance à un groupe à risque élevé du PSE</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
Tous les enfants (familles dont le PSE a de 18 à 64 ans)	18,2	16,5	16,4	16,2	15,9
Chef de famille monoparentale	42,1	39,8	44,5	42,7	41,7
Personne ayant une incapacité limitant le travail	33,2	32,6	28,5	28,4	28,0
Immigrant récent	41,7	39,6	30,5	30,6	31,5
Autochtone hors réserve	32,2	29,5	31,2	30,6	29,9
Membre d'un groupe à risque élevé	36,3	34,9	32,7	32,8	32,1
Non membre d'un groupe à risque élevé	9,9	8,7	8,0	8,0	8,2

Entre 2000 et 2004, l'incidence du faible revenu chez les familles dont le PSE appartenait à au moins un groupe à risque élevé a baissé de 36,0 à 31,2 %.

Il y a eu, durant cette période, une baisse significative de l'incidence du faible revenu chez deux des cinq groupes à risque élevé : les personnes seules de 45 à 64 ans et les personnes ayant une incapacité limitant le travail. Dans le cas des autres groupes à risque élevé, les variations de l'incidence du faible revenu n'ont pas été statistiquement significatives entre 2000 et 2004.

En 2004, 35,5 % de toutes les familles en âge de travailler avaient comme PSE une personne appartenant à un groupe à risque élevé, tandis que dans le cas des familles à faible revenu en âge de travailler, le pourcentage atteignait 61,7 %. De façon similaire, le PSE de 33,1 % des familles dirigées par une personne de 18 à 64 ans et comptant au moins un enfant de moins de 18 ans appartenait à un groupe à risque élevé. Toutefois, 65,5 % des enfants à faible revenu vivaient dans une telle famille.

## 2. Ampleur

Il y a eu peu de variation entre l'ampleur du faible revenu des familles dirigées par une personne appartenant à un groupe à risque élevé et celles dirigées par une personne n'appartenant pas à un tel groupe ou entre les enfants de ces familles (voir les tableaux 6a et 6b). Parmi les cinq groupes à risque élevé, on retrouve l'ampleur du faible revenu la moins importante chez les familles monoparentales et la plus importante chez les personnes seules, âgées de 45 à 64 ans. Il y a eu peu de variation entre les différents degrés d'ampleur du faible revenu connu par les enfants des familles à risque élevé.



**Tableau 6a**  
**Ampleur du faible revenu (%) : MPC**  
**PSE de 18 à 64 ans selon l'appartenance à un groupe à risque élevé**

<b>PSE de 18 à 64 ans selon l'appartenance à un groupe à risque élevé</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
Tous les PSE de 18 à 64 ans	37,8	37,0	36,8	36,5	36,8
Chef de famille monoparentale	27,5	27,8	27,6	29,1	27,6
Personne seule de 45 à 64 ans	42,9	38,7	36,8	37,0	39,0
Personne ayant une incapacité limitant le travail	35,7	33,1	33,1	33,8	35,7
Immigrant récent	32,0	34,5	40,4	30,0	30,9
Autochtone hors réserve	35,1	35,2	36,2	38,4	37,5
Membre d'un groupe à risque élevé	35,8	34,2	34,6	34,1	35,1
Non membre d'un groupe à risque élevé	39,1	40,6	39,7	37,9	39,6

**Tableau 6b**  
**Ampleur du faible revenu : MPC**  
**Enfants vivant dans des familles dont le PSE est âgé de 18 à 64 ans**  
**selon l'appartenance à un groupe à risque élevé**

<b>Enfants &lt;18 ans selon l'appartenance du PSE à un groupe à risque élevé</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
Tous les enfants <18 ans – PSE de 18 à 64 ans	26,0	27,2	25,7	26,0	27,2
Chef de famille monoparentale	26,2	27,7	27,7	29,0	27,5
Personne ayant une incapacité limitant le travail	27,4	27,4	24,8	27,7	26,2
Immigrant récent	27,7	31,5	28,7	23,2	25,5
Autochtone hors réserve	25,9	29,3	26,8	32,2	33,8
Membre d'un groupe à risque élevé	27,0	28,4	27,0	27,6	27,4
Non membre d'un groupe à risque élevé	24,7	27,5	24,6	24,0	27,9

### 3. Persistance

Comme le montre le tableau 7a, durant la période de 2000 à 2004, l'incidence du faible revenu persistant était de 9,7 % pour toutes les personnes âgées de 18 à 60 ans qui étaient PSE de leur famille en 2000. Lorsque ces personnes n'appartenaient pas à un groupe à risque élevé en 2000, l'incidence du faible revenu persistant n'était que de 4,8 %, mais était presque quatre fois plus élevée (20,9 %) lorsqu'elles appartenaient à au moins un de ces groupes. Les PSE appartenant à des groupes à risque élevé étaient donc encore plus susceptibles de connaître une situation de faible revenu persistant qu'une situation de faible revenu en 2004, par rapport aux PSE qui ne faisaient pas partie d'un tel groupe. L'incidence du faible revenu persistant parmi les groupes à risque élevé allait de 14,9 % dans le cas des Autochtones hors réserve à 28,0 % dans le cas des personnes ayant une incapacité limitant le travail en 2000.

On constate, au tableau 7b, des tendances similaires durant la période de 2000 à 2004 pour les enfants âgés de moins de 14 ans en 2000 selon l'appartenance à un groupe à risque du PSE de leur famille économique. Les enfants qui vivaient dans des familles monoparentales en 2000 étaient les plus susceptibles de connaître une situation de faible revenu persistant.

<b>Tableau 7a</b>			
<b>Incidence du faible revenu persistant de 2000 à 2004 : MPC PSE selon l'appartenance à un groupe à risque élevé en 2000</b>			
<b>PSE selon l'appartenance à un groupe à risque élevé en 2000</b>	<b>Faible revenu au moins 1 an</b>	<b>Faible revenu tous les ans</b>	<b>Faible revenu persistant</b>
Tous les PSE de 18 à 60 ans	23,6	4,9	9,7
Chef de famille monoparentale	49,0	11,6	23,4
Personne seule de 45 à 64 ans	42,9	17,3	24,6
Personne ayant une incapacité limitant le travail	49,3	18,7	28,0
Immigrant récent	36,8	F	17,5
Autochtone hors réserve	30,4	7,5	14,9
Membre d'un groupe à risque élevé	41,4	12,3	20,9
Non membre d'un groupe à risque élevé	14,9	1,6	4,8
F – Le faible nombre d'observations ne permet pas d'estimations fiables.			

<b>Tableau 7b</b>			
<b>Incidence du faible revenu persistant de 2000 à 2004 : MPC Enfants de moins de 14 ans en 2000 selon l'appartenance du PSE à un groupe à risque élevé</b>			
<b>Enfants &lt;14 ans en 2000 selon l'appartenance du PSE à un groupe à risque élevé</b>	<b>Faible revenu au moins 1 an</b>	<b>Faible revenu tous les ans</b>	<b>Faible revenu persistant</b>
Tous les enfants <14 ans – PSE de 18 à 62 ans	25,3	5,5	11,3
Chef de famille monoparentale	54,1	15,7	28,1
Personne ayant une incapacité limitant le travail	40,8	14,9	21,2
Immigrant récent	41,9	18,9	27,6
Autochtone hors réserve	27,7	F	18,7
Membre d'un groupe à risque	44,8	13,7	23,7
Non membre d'un groupe à risque élevé	16,2	2,1	6,5
F – Le faible nombre d'observations ne permet pas d'estimations fiables.			

## *VII. Résumé*

- Ce rapport fournit des données sur le faible revenu, selon la mesure du panier de consommation (MPC), pour la période de cinq ans comprise entre 2000 et 2004. Ces données permettent l'analyse de séries chronologiques et l'analyse de la persistance du faible revenu à partir de la MPC.
- Le rapport met en évidence deux groupes de la population en âge de travailler : ceux que l'on désigne souvent comme les « travailleurs à faible revenu » et cinq groupes sociodémographiques particulièrement à risque de vivre une situation de faible revenu persistant.
- Le risque de vivre une situation de faible revenu annuel et persistant est beaucoup moins important pour les familles de « travailleurs » (celles dont le principal soutien économique (PSE) effectue au moins 910 heures de travail rémunéré par an) que pour les familles dont la participation au marché du travail est plus restreinte. Toutefois, les familles de « travailleurs à faible revenu » représentaient encore 34 % de toutes les familles à faible revenu en âge de travailler en 2004 et 48 % des enfants à faible revenu vivaient dans de telles familles cette année-là.
- Peu importe la mesure du faible revenu utilisée, cinq groupes sociodémographiques sont particulièrement vulnérables au faible revenu persistant. L'incidence du faible revenu s'est sensiblement améliorée pour deux de ces cinq groupes – les personnes seules âgées de 45 à 64 ans et les personnes ayant une incapacité limitant le travail – entre 2000 et 2004. L'incidence du faible revenu chez les trois autres groupes – les chefs de famille monoparentale avec au moins un enfant de moins de 18 ans, les immigrants récents et les Canadiens autochtones vivant à l'extérieur des réserves – n'a pas connu de changement statistiquement significatif durant la même période.
- Entre 2000 et 2004, la population à faible revenu était plus importante selon la mesure du panier de consommation que selon les seuils de faible revenu après impôt (SFR-API) de Statistique Canada.
- Cette différence est entièrement attribuable à la définition plus stricte du revenu familial disponible qui est comparé aux seuils de faible revenu de la MPC. La MPC soustrait un plus grand nombre d'éléments du revenu brut que les SFR-API.
- Le pourcentage d'enfants et d'adultes à faible revenu vivant dans des familles où le principal soutien économique a accumulé au moins 910 heures de travail rémunéré est beaucoup plus élevé selon la MPC que selon les SFR-API, parce que les dépenses en services de garde ainsi que d'autres dépenses liées au travail sont déduites du revenu brut de la famille avant que celui-ci soit comparé aux seuils de faible revenu.

- Parce que des éléments dont le coût varie beaucoup selon la région (tels que le logement et le transport) sont pris en compte par la MPC, cette dernière mesure produit une distribution géographique de la population à faible revenu qui diffère significativement de celle obtenue à partir des SFR-API. Une part beaucoup plus importante de la population à faible revenu se retrouve donc dans les régions rurales et une part beaucoup moins importante, dans les grands centres urbains.
- Les tendances de l'incidence du faible revenu entre 2000 et 2004 pour l'ensemble des personnes et pour les principaux groupes d'âges étaient similaires pour la MPC et les SFR-API.

## Introduction aux tableaux 8 à 11

### ***Statistiques sur l'incidence du faible revenu***<sup>25</sup>

L'incidence du faible revenu représente le pourcentage de personnes vivant au sein d'une famille dont le revenu disponible est inférieur au seuil de faible revenu approprié. Ainsi, on compare le revenu de la famille, en utilisant la définition appropriée, au seuil établi correspondant. S'il est inférieur à ce seuil, on considère que la famille et chacun de ses membres vivent sous le seuil de faible revenu.

### ***Statistiques sur l'ampleur du faible revenu***

L'ampleur du faible revenu indiquée dans les tableaux 8 à 11 accompagnant ce document représente la mesure, en fraction décimale, dans laquelle le revenu des familles à faible revenu (selon la définition appropriée) est inférieur au seuil de faible revenu pertinent. Par exemple, dans le cas d'une famille dont le revenu disponible est de 20 000 \$ alors que le seuil de la MPC est de 25 000 \$, l'ampleur du faible revenu est de 5 000 \$/25 000 \$, soit 0,20 ou 20 %.

L'ampleur du faible revenu est exprimée en fraction décimale du seuil plutôt qu'en dollars pour permettre la comparaison entre des familles de différentes tailles et compositions<sup>26</sup>. Par exemple, une personne seule pour laquelle le seuil de la MPC se situe à 12 000 \$ et dont le revenu disponible est de 7 000 \$ aurait plus de difficulté à se procurer les biens et services du panier de consommation qu'une famille de deux adultes et de deux enfants ayant un revenu disponible de 20 000 \$ par rapport à un seuil de 25 000 \$. Bien que l'écart soit de 5 000 \$ dans les deux cas, l'ampleur du faible revenu est de 0,417 ou 41,7 % dans le premier, tandis qu'elle est de 0,20 ou 20 % dans le deuxième.

<sup>25</sup> La lettre F apparaît dans les tableaux dans les cas où la taille de l'échantillon de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) était trop faible pour permettre d'établir une estimation fiable à l'échelle nationale ou provinciale pour un groupe donné.

<sup>26</sup> On trouve dans l'EDTR un petit nombre de cas de familles économiques signalant un revenu après impôt négatif principalement en raison de pertes d'entreprise chez des travailleurs autonomes non constitués en personne morale. Dans ces cas, l'ampleur du faible revenu est calculée après rajustement du revenu de la famille à zéro, ce qui produit une ampleur de 100 %.

## ***Définition des termes***

**Famille économique** : un groupe de deux personnes ou plus qui partagent un même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption, ou qui vivent en union libre.

**Personne seule** : une personne qui vit seule ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté, par exemple un colocataire ou un pensionnaire.

Dans le présent rapport, le terme famille désigne tant les familles économiques que les personnes seules.

**Famille âgée** : une famille dans laquelle le principal soutien économique est âgé de 65 ans ou plus.

**Famille non âgée** : une famille dans laquelle le principal soutien économique est âgé de moins de 65 ans.

**Famille en âge de travailler** : une famille dans laquelle le principal soutien économique est âgé de 18 à 64 ans.

**Couples mariés/conjoints** : les couples mariés, y compris les couples légalement mariés, les personnes vivant en union libre et les couples de même sexe, où le principal soutien économique est l'une des deux personnes qui forme le couple.

**Enfant** : le ou les enfants (naturels, par adoption, par alliance ou en foyer nourricier) du principal soutien économique ayant moins de 18 ans.

**Famille monoparentale** : une famille qui comprend au moins un enfant selon la définition ci-dessus et où seulement un parent est présent. Les familles monoparentales dont le parent est âgé de 65 ans ou plus sont incluses dans les familles âgées.

**Personne apparentée** : une personne qui est liée au principal soutien économique, par le sang, par alliance ou par adoption, ou qui vit en union libre avec cette personne.

**Autre personne apparentée** : une personne de la famille économique qui n'est ni le principal soutien économique ni son conjoint, ni un de ses enfants de moins de 18 ans.

**Tableau 8**  
**Incidence du faible revenu : différents groupes, Canada**  
**Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004**

	MPC- 2000	MPC- 2001	MPC- 2002	MPC- 2003	MPC- 2004	SFR-API 2004
<b>Toutes les personnes</b>	14,7	13,5	13,5	13,1	12,7	11,2
Moins de 18 ans	18,2	16,5	16,4	16,2	15,9	12,8
18 à 64 ans	15,1	13,9	13,9	13,7	13,3	11,7
65 ans et plus	5,9	5,5	5,6	4,6	3,8	5,6
<b>Hommes</b>	13,8	12,9	13,0	12,8	12,3	10,6
Moins de 18 ans	17,8	16,6	17,2	16,9	16,3	12,9
18 à 64 ans	13,8	12,9	12,8	12,8	12,4	11,1
65 ans et plus	5,0	5,0	5,1	4,2	3,6	3,5
<b>Femmes</b>	15,6	14,1	13,9	13,4	13,0	11,7
Moins de 18 ans	18,5	16,4	15,4	15,4	15,5	12,6
18 à 64 ans	16,4	15,0	15,0	14,6	14,2	12,3
65 ans et plus	6,5	5,8	5,9	4,9	3,9	7,3
<b>Toutes les familles</b>	17,7	16,7	16,2	15,8	15,5	15,2
<b>Familles économiques d'au moins deux personnes</b>	11,9	10,7	11,0	10,5	9,9	7,8
Familles de personnes âgées	4,7	3,8	4,5	3,9	3,1	2,1
Couples mariés âgés	2,4	2,6	2,9	2,7	2,0	1,3
Autres familles âgées	12,9	8,4	10,3	8,2	7,5	5,3
Familles non âgées	13,1	11,9	12,1	11,6	11,1	8,8
Couples mariés	9,6	8,8	8,9	8,2	8,0	6,2
Familles biparentales avec enfants	11,5	10,3	9,3	9,2	9,1	6,7
Couples mariés avec autres personnes apparentées	5,8	6,3	7,1	6,0	4,8	3,5
Familles monoparentales	38,7	37,6	41,0	39,0	37,6	31,7
Ayant un chef masculin	19,9	18,2	22,5	19,9	20,5	14,2
Ayant un chef féminin	42,6	41,7	45,3	43,4	41,4	35,6
Autres familles non âgées	13,3	9,8	12,0	13,4	11,6	10,2
<b>Personnes seules</b>	29,6	28,8	26,6	26,3	26,6	29,6
Hommes	28,6	28,4	26,3	26,6	27,3	28,7
Femmes	30,5	29,2	26,9	26,0	25,9	30,5
Toutes personnes seules âgées	12,2	11,7	10,2	8,3	6,8	15,5
Hommes seuls âgés	14,6	13,9	11,8	9,5	8,6	11,6
Femmes seules âgées	11,3	10,8	9,7	7,9	6,1	17,0
Toutes personnes seules non âgées	35,9	34,8	32,6	32,6	33,3	34,3
Hommes seuls non âgés	31,0	30,8	28,8	29,5	30,3	31,5
Femmes seules non âgées	42,5	40,3	37,8	36,9	37,6	38,4

**Tableau 9a**  
**Incidence du faible revenu : différents groupes, Terre Neuve et Labrador**  
**Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004**

	MPC- 2000	MPC- 2001	MPC- 2002	MPC- 2003	MPC- 2004	SFR-API 2004
<b>Toutes les personnes</b>	23,9	20,3	21,3	18,1	20,0	12,2
Moins de 18 ans	31,8	25,3	30,5	23,8	27,0	16,7
18 à 64 ans	22,5	19,8	20,6	18,1	19,9	12,7
65 ans et plus	16,3	14,1	9,5	8,6	8,8	2,3
<b>Hommes</b>	23,4	20,7	21,5	17,2	19,1	11,6
Moins de 18 ans	35,3	29,0	33,3	19,6	26,9	15,0
18 à 64 ans	21,3	19,4	19,9	17,8	18,7	12,0
65 ans et plus	11,0	11,2	7,5	8,5	7,7	2,7
<b>Femmes</b>	24,3	20,0	21,2	19,0	20,8	12,8
Moins de 18 ans	28,3	21,5	27,5	28,0	27,1	18,3
18 à 64 ans	23,8	20,2	21,2	18,3	21,2	13,3
65 ans et plus	20,6	16,5	11,1	8,6	9,7	1,9
<b>Toutes les familles</b>	26,9	23,8	24,1	21,9	23,1	15,7
<b>Familles économiques d'au moins deux personnes</b>	20,7	17,6	17,0	14,8	16,1	9,2
Familles de personnes âgées	14,2	15,3	7,7	8,5	7,1	1,4
Couples mariés âgés	8,9	9,7	6,3	5,4	F	F
Autres familles âgées	28,7	29,7	F	16,2	23,3	F
Familles non âgées	21,8	17,9	18,6	15,8	17,6	10,5
Couples mariés	17,2	14,5	13,6	12,1	14,6	9,5
Familles biparentales avec enfants	20,4	18,1	21,0	13,3	16,7	9,5
Couples mariés avec autres personnes apparentées	10,1	8,1	8,9	7,7	7,8	2,8
Familles monoparentales	61,6	46,8	49,6	54,5	51,6	33,5
Ayant un chef masculin	F	F	F	F	F	F
Ayant un chef féminin	63,9	48,8	53,1	60,0	58,2	38,4
Autres familles non âgées	25,3	19,1	13,4	13,5	17,3	F
<b>Personnes seules</b>	47,8	44,7	47,0	44,5	44,8	35,9
Hommes	43,0	43,8	44,8	44,9	42,5	36,1
Femmes	52,7	45,6	48,8	44,1	47,1	35,7
Toutes personnes seules âgées	42,9	31,7	24,4	22,4	20,5	5,3
Hommes seuls âgés	F	F	F	19,6	F	F
Femmes seules âgées	50,6	36,5	28,8	23,9	22,9	F
Toutes personnes seules non âgées	50,1	50,8	55,4	54,2	54,6	48,3
Hommes seuls non âgés	47,3	48,9	51,1	51,8	48,4	41,8
Femmes seules non âgées	54,7	53,6	60,0	57,4	63,4	57,5

F – Le faible nombre d'observations ne permet pas d'estimations fiables.

**Tableau 9b**  
**Incidence du faible revenu : différents groupes, Île du Prince Édouard**  
**Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004**

	MPC- 2000	MPC- 2001	MPC- 2002	MPC- 2003	MPC- 2004	SFR-API 2004
<b>Toutes les personnes</b>	16,1	15,4	13,0	10,7	12,5	6,0
Moins de 18 ans	19,5	17,8	14,9	12,1	15,0	4,6
18 à 64 ans	15,9	15,7	12,8	10,7	12,0	6,9
65 ans et plus	10,3	9,4	10,7	8,0	10,7	4,0
<b>Hommes</b>	15,1	14,2	12,8	10,5	11,6	5,8
Moins de 18 ans	21,1	17,7	17,4	13,8	15,7	5,3
18 à 64 ans	14,6	14,6	11,3	9,9	10,7	6,7
65 ans et plus	4,6	4,7	10,6	6,9	7,6	1,6
<b>Femmes</b>	17,0	16,5	13,2	10,9	13,5	6,2
Moins de 18 ans	18,0	17,8	12,1	10,1	14,1	3,9
18 à 64 ans	17,1	16,8	14,1	11,6	13,3	7,0
65 ans et plus	14,7	13,1	10,7	8,9	13,2	5,9
<b>Toutes les familles</b>	19,3	19,0	16,4	15,0	16,1	10,0
<b>Familles économiques d'au moins deux personnes</b>	13,1	13,3	10,2	7,5	8,9	3,2
Familles de personnes âgées	10,0	8,9	9,3	8,9	9,4	F
Couples mariés âgés	F	F	F	F	F	F
Autres familles âgées	22,2	27,3	F	F	F	F
Familles non âgées	13,7	14,2	10,4	7,2	8,8	3,8
Couples mariés	11,7	12,2	7,6	5,0	3,1	2,7
Familles biparentales avec enfants	14,1	12,6	9,9	7,5	8,6	2,1
Couples mariés avec autres personnes apparentées	F	F	F	F	F	F
Familles monoparentales	41,2	46,1	28,3	24,6	32,4	15,4
Ayant un chef masculin	F	F	F	F	F	F
Ayant un chef féminin	42,8	47,7	31,0	26,3	31,1	13,8
Autres familles non âgées	F	F	F	F	F	F
<b>Personnes seules</b>	35,2	33,5	32,0	33,9	34,5	27,1
Hommes	29,1	30,8	31,6	37,0	33,2	28,9
Femmes	40,7	35,8	32,2	31,4	35,4	25,8
Toutes personnes seules âgées	22,1	20,0	23,2	15,6	20,7	11,5
Hommes seuls âgés	F	F	29,0	16,3	F	F
Femmes seules âgées	26,5	22,8	21,1	15,4	22,4	13,6
Toutes personnes seules non âgées	41,2	39,7	37,0	44,0	41,9	35,6
Hommes seuls non âgés	33,0	34,6	32,5	42,0	37,4	34,6
Femmes seules non âgées	53,4	46,2	41,7	46,4	47,5	37,0

F – Le faible nombre d'observations ne permet pas d'estimations fiables.



**Tableau 9c**  
**Incidence du faible revenu : différents groupes, Nouvelle-Écosse**  
**Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004**

	MPC- 2000	MPC- 2001	MPC- 2002	MPC- 2003	MPC- 2004	SFR-API 2004
<b>Toutes les personnes</b>	17,4	17,4	16,4	16,1	13,8	9,9
Moins de 18 ans	21,5	23,8	24,5	22,8	19,6	11,9
18 à 64 ans	17,1	16,9	15,6	15,8	13,5	10,5
65 ans et plus	11,5	7,7	7,3	7,1	6,3	4,2
<b>Hommes</b>	16,3	16,7	16,0	15,5	13,1	9,4
Moins de 18 ans	22,7	23,8	23,8	23,1	19,1	11,1
18 à 64 ans	15,3	15,9	15,0	14,2	12,4	10,0
65 ans et plus	8,9	7,7	6,7	8,3	5,7	3,5
<b>Femmes</b>	18,4	18,1	16,8	16,7	14,4	10,3
Moins de 18 ans	20,2	23,8	25,3	22,5	20,1	12,7
18 à 64 ans	18,9	17,8	16,2	17,3	14,5	10,9
65 ans et plus	13,6	11,5	7,8	6,2	6,7	4,7
<b>Toutes les familles</b>	20,8	20,9	19,2	18,6	17,5	14,3
<b>Familles économiques d'au moins deux personnes</b>	14,2	13,9	13,8	13,6	10,1	6,4
Familles de personnes âgées	10,7	8,0	6,7	7,0	4,1	1,7
Couples mariés âgés	4,7	5,5	3,0	3,2	2,0	F
Autres familles âgées	25,8	15,0	17,0	17,2	10,3	F
Familles non âgées	14,8	15,0	15,1	15,0	11,4	7,4
Couples mariés	13,3	12,3	8,1	9,7	6,6	4,2
Familles biparentales avec enfants	13,4	14,9	12,7	13,4	10,9	6,2
Couples mariés avec autres personnes apparentées	3,0	3,2	2,9	3,6	1,8	0,8
Familles monoparentales	46,1	47,8	58,0	47,3	40,1	27,4
Ayant un chef masculin	F	F	F	F	F	F
Ayant un chef féminin	50,1	50,4	58,0	47,8	41,5	27,8
Autres familles non âgées	13,0	11,1	21,4	18,7	F	F
<b>Personnes seules</b>	35,5	35,8	30,5	29,0	32,5	30,2
Hommes	32,3	36,0	33,4	29,6	34,0	32,8
Femmes	37,8	35,7	28,0	28,4	31,1	27,9
Toutes personnes seules âgées	21,1	20,0	14,9	13,9	15,5	11,9
Hommes seuls âgés	13,3	14,3	16,8	19,6	20,0	F
Femmes seules âgées	23,8	21,8	14,2	11,5	13,7	10,9
Toutes personnes seules non âgées	42,0	43,1	37,5	35,2	39,1	37,4
Hommes seuls non âgés	36,9	40,6	37,0	31,8	36,8	36,5
Femmes seules non âgées	46,9	45,9	38,3	39,9	42,0	38,5

F – Le faible nombre d'observations ne permet pas d'estimations fiables.

**Tableau 9d**  
**Incidence du faible revenu : différents groupes, Nouveau-Brunswick**  
**Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004**

	MPC-2000	MPC-2001	MPC-2002	MPC-2003	MPC-2004	SFR-API 2004
<b>Toutes les personnes</b>	15,1	13,8	15,5	15,2	13,9	8,3
Moins de 18 ans	18,9	15,6	18,8	19,7	17,6	8,8
18 à 64 ans	14,9	14,3	15,8	15,3	14,0	9,4
65 ans et plus	9,6	8,2	8,5	7,8	7,9	2,7
<b>Hommes</b>	14,6	13,1	14,9	14,6	13,5	8,2
Moins de 18 ans	20,4	16,2	20,0	21,6	18,3	9,2
18 à 64 ans	14,2	13,4	14,8	14,0	13,3	8,9
65 ans et plus	5,0	4,9	5,7	4,9	5,3	2,3
<b>Femmes</b>	15,6	14,5	16,1	15,8	14,3	8,5
Moins de 18 ans	17,2	14,9	17,5	17,6	16,9	8,3
18 à 64 ans	15,6	15,3	16,9	16,6	14,6	9,9
65 ans et plus	13,0	10,7	10,6	10,0	9,9	2,9
<b>Toutes les familles</b>	19,3	18,8	19,6	17,9	17,1	11,9
<b>Familles économiques d'au moins deux personnes</b>	12,2	12,0	13,2	13,2	11,6	6,7
Familles de personnes âgées	4,4	4,2	3,0	3,5	4,8	1,2
Couples mariés âgés	2,4	3,7	1,4	2,1	2,0	0,6
Autres familles âgées	10,1	F	F	7,5	14,1	F
Familles non âgées	13,5	13,3	14,9	14,9	12,8	7,7
Couples mariés	9,3	10,5	13,7	11,5	9,9	7,6
Familles biparentales avec enfants	12,6	7,8	10,5	12,0	9,7	4,3
Couples mariés avec autres personnes apparentées	2,7	4,7	3,2	7,5	1,9	0,9
Familles monoparentales	48,7	56,2	53,1	52,8	46,3	31,2
Ayant un chef masculin	F	F	F	F	F	F
Ayant un chef féminin	55,4	60,1	59,6	61,1	52,1	34,8
Autres familles non âgées	13,1	17,9	21,0	14,6	23,7	11,7
<b>Personnes seules</b>	37,0	35,6	35,1	29,2	30,2	24,3
<b>Hommes</b>	37,2	37,7	35,9	28,3	30,1	26,2
<b>Femmes</b>	36,8	33,6	34,3	30,0	30,2	22,6
Toutes personnes seules âgées	25,2	19,1	22,0	17,2	17,8	6,4
Hommes seuls âgés	20,5	F	18,9	13,0	14,4	F
Femmes seules âgées	26,5	21,5	23,2	18,9	19,1	6,2
Toutes personnes seules non âgées	42,8	43,8	42,2	35,8	36,3	33,2
Hommes seuls non âgés	40,1	42,5	40,1	32,4	33,7	30,5
Femmes seules non âgées	46,9	46,0	45,5	40,8	39,9	37,0

F – Le faible nombre d'observations ne permet pas d'estimations fiables.

**Tableau 9e**  
**Incidence du faible revenu : différents groupes, Québec**  
**Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004**

	MPC- 2000	MPC- 2001	MPC- 2002	MPC- 2003	MPC- 2004	SFR-API 2004
<b>Toutes les personnes</b>	13,1	12,5	11,0	10,1	8,6	11,2
Moins de 18 ans	16,0	15,2	11,6	10,0	7,9	10,9
18 à 64 ans	14,0	13,3	12,3	11,7	10,1	11,7
65 ans et plus	2,8	3,2	3,6	2,2	1,6	9,3
<b>Hommes</b>	12,0	11,5	10,2	9,9	8,7	10,7
Moins de 18 ans	15,4	14,6	12,4	10,7	8,7	11,3
18 à 64 ans	12,4	11,8	10,5	11,0	9,8	11,6
65 ans et plus	2,6	3,2	3,9	1,4	1,7	4,0
<b>Femmes</b>	14,1	13,4	11,9	10,4	8,5	11,8
Moins de 18 ans	16,6	15,7	10,6	9,3	7,1	10,5
18 à 64 ans	15,7	14,8	14,1	12,4	10,4	11,8
65 ans et plus	2,9	3,2	3,3	2,8	1,6	13,3
<b>Toutes les familles</b>	16,3	15,9	14,1	13,3	12,0	16,0
<b>Familles économiques d'au moins deux personnes</b>	10,4	9,4	9,2	8,0	6,1	7,3
Familles de personnes âgées	2,1	1,6	4,7	2,0	2,2	3,4
Couples mariés âgés	1,2	1,4	1,9	1,0	1,5	1,8
Autres familles âgées	5,0	2,1	12,4	4,8	4,3	8,5
Familles non âgées	11,8	10,7	9,9	9,0	6,7	7,9
Couples mariés	8,7	9,0	9,3	8,4	6,2	6,1
Familles biparentales avec enfants	8,8	9,3	6,0	5,1	4,3	5,7
Couples mariés avec autres personnes apparentées	4,0	3,6	3,5	2,3	4,4	4,6
Familles monoparentales	37,9	32,1	32,7	28,4	21,4	25,1
Ayant un chef masculin	22,0	11,9	15,6	11,3	8,5	14,1
Ayant un chef féminin	41,7	36,9	37,6	32,8	25,4	28,5
Autres familles non âgées	12,4	8,0	10,2	12,6	5,6	8,5
<b>Personnes seules</b>	27,2	27,5	22,7	22,4	22,1	30,6
Hommes	26,6	26,7	21,8	23,5	24,6	29,9
Femmes	27,7	28,3	23,6	21,4	19,7	31,3
Toutes personnes seules âgées	5,7	8,0	4,0	2,9	2,3	24,0
Hommes seuls âgés	6,9	11,1	6,0	2,3	3,7	12,4
Femmes seules âgées	5,2	6,8	3,3	3,0	1,7	28,3
Toutes personnes seules non âgées	34,1	33,7	29,2	29,0	28,9	32,8
Hommes seuls non âgés	29,4	29,1	24,5	26,9	28,0	32,7
Femmes seules non âgées	39,9	39,6	34,9	31,8	30,0	33,0

F – Le faible nombre d'observations ne permet pas d'estimations fiables.

**Tableau 9f**  
**Incidence du faible revenu : différents groupes, Ontario**  
**Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004**

	MPC- 2000	MPC- 2001	MPC- 2002	MPC- 2003	MPC- 2004	SFR-API 2004
<b>Toutes les personnes</b>	12,6	11,5	12,3	12,3	12,5	10,6
Moins de 18 ans	16,0	14,4	15,1	15,4	16,3	12,8
18 à 64 ans	12,8	11,7	12,8	12,8	13,1	11,1
65 ans et plus	5,2	4,9	4,3	3,5	2,5	3,8
<b>Hommes</b>	11,7	11,1	11,9	12,0	12,1	10,1
Moins de 18 ans	14,6	14,3	15,8	15,8	16,4	12,8
18 à 64 ans	11,8	11,0	11,9	12,1	12,3	10,3
65 ans et plus	4,4	4,9	3,4	3,1	2,4	2,8
<b>Femmes</b>	13,5	11,9	12,7	12,6	12,9	11,2
Moins de 18 ans	17,3	14,5	14,4	14,9	16,3	12,9
18 à 64 ans	13,8	12,5	13,7	13,6	13,9	11,9
65 ans et plus	5,8	5,0	5,0	3,9	2,5	4,6
<b>Toutes les familles</b>	15,5	14,5	14,8	14,7	15,3	14,2
<b>Familles économiques d'au moins deux personnes</b>	10,0	9,2	10,1	10,0	10,2	7,7
Familles de personnes âgées	4,8	3,4	2,6	3,1	2,1	1,4
Couples mariés âgés	2,2	3,1	2,3	2,2	1,3	1,3
Autres familles âgées	13,9	4,5	3,8	6,6	5,2	1,9
Familles non âgées	10,9	10,1	11,3	11,2	11,6	8,8
Couples mariés	7,3	6,9	6,4	6,6	8,2	6,1
Familles biparentales avec enfants	10,1	9,0	8,7	8,7	9,4	6,8
Couples mariés avec autres personnes apparentées	5,4	6,9	9,0	8,4	5,4	3,9
Familles monoparentales	33,3	34,1	41,6	39,9	42,3	33,1
Ayant un chef masculin	14,2	15,5	22,0	21,1	29,8	14,3
Ayant un chef féminin	37,0	37,7	45,6	43,4	44,7	36,6
Autres familles non âgées	10,4	6,9	12,6	12,6	11,2	9,9
<b>Personnes seules</b>	28,0	26,5	25,4	25,3	26,8	28,8
Hommes	27,7	26,9	25,2	26,0	27,9	28,3
Femmes	28,3	26,2	25,7	24,7	25,7	29,4
Toutes personnes seules âgées	10,9	10,8	9,5	7,6	4,1	10,8
Hommes seuls âgés	14,7	14,7	11,4	9,5	5,5	9,0
Femmes seules âgées	9,5	9,4	8,8	6,9	3,6	11,6
Toutes personnes seules non âgées	34,4	32,1	31,5	31,8	34,6	35,0
Hommes seuls non âgés	29,9	28,9	27,7	29,0	31,7	31,6
Femmes seules non âgées	40,1	36,4	36,6	35,5	38,6	39,8

F – Le faible nombre d'observations ne permet pas d'estimations fiables.

**Tableau 9g**  
**Incidence du faible revenu : différents groupes, Manitoba**  
**Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004**

	<b>MPC- 2000</b>	<b>MPC- 2001</b>	<b>MPC- 2002</b>	<b>MPC- 2003</b>	<b>MPC- 2004</b>	<b>SFR-API 2004</b>
<b>Toutes les personnes</b>	14,0	12,2	13,7	12,6	11,5	11,1
Moins de 18 ans	21,6	19,9	21,5	18,5	15,3	12,8
18 à 64 ans	13,4	11,1	12,8	12,3	11,6	11,4
65 ans et plus	3,1	3,2	3,8	3,7	4,4	6,7
<b>Hommes</b>	14,2	11,7	13,5	12,5	11,2	10,9
Moins de 18 ans	24,2	21,0	24,0	20,6	15,7	13,4
18 à 64 ans	12,2	9,7	11,1	11,1	10,6	11,2
65 ans et plus	3,1	2,6	4,3	2,9	4,9	4,1
<b>Femmes</b>	13,8	12,7	13,9	12,7	11,9	11,3
Moins de 18 ans	18,9	18,7	19,0	16,2	14,9	12,2
18 à 64 ans	14,5	12,6	14,5	13,5	12,7	11,7
65 ans et plus	3,1	3,7	3,3	4,3	4,0	8,7
<b>Toutes les familles</b>	14,8	13,4	14,3	13,8	13,7	15,0
<b>Familles économiques d'au moins deux personnes</b>	11,3	9,4	10,5	10,0	9,1	8,0
Familles de personnes âgées	2,8	2,7	3,6	4,0	4,1	3,5
Couples mariés âgés	2,4	2,4	1,9	2,1	2,1	2,1
Autres familles âgées	F	F	12,4	12,9	13,7	F
Familles non âgées	12,9	10,6	11,8	11,1	10,1	8,8
Couples mariés	6,9	6,9	7,2	7,4	8,3	5,4
Familles biparentales avec enfants	11,1	8,0	12,3	10,7	8,6	7,5
Couples mariés avec autres personnes apparentées	5,2	0,2	3,8	1,8	2,2	F
Familles monoparentales	44,3	43,8	38,0	34,7	30,5	29,7
Ayant un chef masculin	F	F	21,1	F	F	F
Ayant un chef féminin	46,5	44,9	41,2	35,7	35,6	34,7
Autres familles non âgées	11,9	6,2	4,3	10,4	8,6	9,1
<b>Personnes seules</b>	21,5	21,1	21,5	21,0	22,2	28,4
Hommes	23,5	21,8	22,3	18,4	22,0	28,8
Femmes	19,5	20,4	20,7	23,5	22,4	27,9
Toutes personnes seules âgées	5,5	5,6	4,2	4,5	5,6	14,5
Hommes seuls âgés	6,6	F	F	F	10,2	9,7
Femmes seules âgées	5,0	6,4	4,0	5,0	3,9	16,2
Toutes personnes seules non âgées	30,1	29,2	28,9	28,0	28,9	33,9
Hommes seuls non âgés	27,6	26,2	25,5	21,2	24,1	32,2
Femmes seules non âgées	34,2	34,1	33,6	37,2	35,7	36,3

F – Le faible nombre d'observations ne permet pas d'estimations fiables.

**Tableau 9h**  
**Incidence du faible revenu : différents groupes, Saskatchewan**  
**Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004**

	MPC- 2000	MPC- 2001	MPC- 2002	MPC- 2003	MPC- 2004	SFR-API 2004
<b>Toutes les personnes</b>	15,9	14,2	13,2	13,4	14,3	10,1
Moins de 18 ans	21,6	19,5	18,8	19,0	20,1	10,9
18 à 64 ans	16,4	14,8	13,2	13,8	14,5	11,7
65 ans et plus	3,9	2,7	3,8	2,3	3,5	1,9
<b>Hommes</b>	15,4	13,4	13,1	13,6	14,1	10,0
Moins de 18 ans	20,6	18,8	19,5	18,4	19,6	10,0
18 à 64 ans	15,9	13,7	12,2	13,9	14,1	11,8
65 ans et plus	3,1	1,4	4,9	3,5	3,5	1,5
<b>Femmes</b>	16,3	15,0	13,3	13,1	14,5	10,1
Moins de 18 ans	22,6	20,2	18,1	19,7	20,7	12,0
18 à 64 ans	16,9	15,9	14,2	13,7	15,0	11,5
65 ans et plus	4,5	3,7	3,0	1,4	3,6	2,3
<b>Toutes les familles</b>	18,3	16,3	14,9	15,2	17,0	13,8
<b>Familles économiques d'au moins deux personnes</b>	13,5	11,2	10,5	10,6	10,7	7,0
Familles de personnes âgées	3,3	2,4	3,2	3,0	2,5	0,5
Couples mariés âgés	0,9	1,2	1,0	1,1	2,4	0,3
Autres familles âgées	13,9	F	15,2	13,0	F	F
Familles non âgées	15,7	13,2	12,2	12,3	12,4	8,3
Couples mariés	12,2	7,7	9,6	7,9	7,4	6,0
Familles biparentales avec enfants	11,8	11,2	7,2	10,2	9,4	5,7
Couples mariés avec autres personnes apparentées	6,2	4,7	5,9	0,9	3,1	2,7
Familles monoparentales	49,6	39,3	47,9	39,7	50,7	29,5
Ayant un chef masculin	F	F	F	F	34,7	28,2
Ayant un chef féminin	52,1	41,6	54,4	43,4	53,8	29,7
Autres familles non âgées	12,1	17,7	11,6	21,1	12,4	11,7
<b>Personnes seules</b>	27,9	26,3	23,2	24,0	29,0	27,0
Hommes	33,1	27,3	26,3	29,8	32,2	29,7
Femmes	22,4	25,3	19,8	17,7	25,7	24,2
Toutes personnes seules âgées	6,4	4,5	4,9	3,3	7,0	5,2
Hommes seuls âgés	7,6	F	5,6	8,1	8,3	F
Femmes seules âgées	6,0	5,3	4,7	1,6	6,5	5,1
Toutes personnes seules non âgées	40,2	37,7	32,4	34,4	39,9	37,8
Hommes seuls non âgés	39,2	33,0	30,3	34,1	37,4	35,0
Femmes seules non âgées	42,0	45,8	36,7	34,9	44,0	42,3

F – Le faible nombre d'observations ne permet pas d'estimations fiables.

**Tableau 9i**  
**Incidence du faible revenu : différents groupes, Alberta**  
**Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004**

	MPC- 2000	MPC- 2001	MPC- 2002	MPC- 2003	MPC- 2004	SFR-API 2004
<b>Toutes les personnes</b>	12,9	12,2	10,3	12,3	12,0	10,5
Moins de 18 ans	15,6	14,2	11,4	14,7	14,9	11,7
18 à 64 ans	13,5	12,8	11,1	12,8	12,4	11,3
65 ans et plus	2,0	3,0	2,6	3,0	2,3	2,5
<b>Hommes</b>	12,2	11,7	10,1	11,7	11,1	9,9
Moins de 18 ans	15,6	15,1	11,6	15,5	15,0	12,7
18 à 64 ans	12,3	11,5	10,5	11,5	10,9	10,1
65 ans et plus	1,3	2,7	2,0	2,4	2,0	1,3
<b>Femmes</b>	13,6	12,7	10,6	12,8	12,9	11,2
Moins de 18 ans	15,5	13,1	11,0	13,7	14,8	10,7
18 à 64 ans	14,7	14,0	11,7	14,1	14,0	12,7
65 ans et plus	2,7	3,3	3,2	3,4	2,6	3,4
<b>Toutes les familles</b>	15,8	15,3	14,1	16,2	15,0	14,3
<b>Familles économiques d'au moins deux personnes</b>	10,0	9,2	7,1	8,8	8,9	7,0
Familles de personnes âgées	1,0	2,0	2,8	2,4	2,0	0,5
Couples mariés âgés	0,6	1,0	2,0	1,2	1,3	0,6
Autres familles âgées	F	F	F	F	F	F
Familles non âgées	11,1	10,1	7,8	9,7	9,9	7,9
Couples mariés	8,1	8,3	7,1	9,2	8,2	6,6
Familles biparentales avec enfants	10,2	8,8	6,5	8,5	8,4	5,7
Couples mariés avec autres personnes apparentées	3,9	3,0	2,4	1,8	1,0	1,0
Familles monoparentales	34,4	34,8	28,9	35,9	34,2	29,8
Ayant un chef masculin	F	F	F	F	F	F
Ayant un chef féminin	36,9	40,6	34,8	43,4	43,0	37,5
Autres familles non âgées	13,8	9,9	2,7	5,5	10,8	10,0
<b>Personnes seules</b>	27,6	27,4	27,7	30,4	26,5	28,2
Hommes	23,8	25,2	26,9	28,1	23,2	24,9
Femmes	31,9	29,9	28,7	33,0	30,3	32,1
Toutes personnes seules âgées	3,6	4,6	5,8	4,4	5,6	7,9
Hommes seuls âgés	F	F	F	F	7,4	6,3
Femmes seules âgées	4,1	5,5	6,0	5,9	5,0	8,5
Toutes personnes seules non âgées	34,0	33,5	33,0	36,7	31,3	32,9
Hommes seuls non âgés	26,2	27,8	28,9	31,0	24,6	26,6
Femmes seules non âgées	45,7	42,1	39,3	45,3	41,5	42,5

F – Le faible nombre d'observations ne permet pas d'estimations fiables.

**Tableau 9j**  
**Incidence du faible revenu : différents groupes, Colombie-Britannique**  
**Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004**

	MPC- 2000	MPC- 2001	MPC- 2002	MPC- 2003	MPC- 2004	SFR-API 2004
<b>Toutes les personnes</b>	22,9	20,5	21,6	20,0	19,6	14,2
Moins de 18 ans	26,4	23,2	27,2	27,1	26,6	18,1
18 à 64 ans	23,6	21,4	21,3	19,4	19,4	14,3
65 ans et plus	13,3	11,0	13,7	11,6	9,8	8,0
<b>Hommes</b>	21,9	19,7	21,4	19,7	19,0	13,6
Moins de 18 ans	26,9	23,6	28,6	28,9	28,1	18,2
18 à 64 ans	21,7	20,2	20,6	18,1	17,9	13,5
65 ans et plus	12,4	9,7	12,7	11,6	9,3	6,5
<b>Femmes</b>	24,0	21,2	21,7	20,3	20,2	14,8
Moins de 18 ans	25,9	22,9	25,7	25,1	25,1	18,0
18 à 64 ans	25,5	22,6	22,0	20,7	20,9	15,0
65 ans et plus	14,0	12,0	14,4	11,6	10,2	9,3
<b>Toutes les familles</b>	26,2	24,1	24,3	22,2	21,7	18,0
<b>Familles économiques d'au moins deux personnes</b>	19,7	17,1	18,6	16,5	15,7	10,3
Familles de personnes âgées	9,6	8,0	10,4	8,9	6,6	3,2
Couples mariés âgés	5,5	3,2	7,8	8,1	5,0	1,4
Autres familles âgées	26,7	29,2	24,0	13,7	13,9	F
Familles non âgées	21,3	18,7	19,9	17,8	17,4	11,6
Couples mariés	16,6	12,3	14,4	10,0	9,8	6,4
Familles biparentales avec enfants	20,3	16,4	17,1	16,5	16,3	9,3
Couples mariés avec autres personnes apparentées	13,4	14,8	13,0	9,4	7,3	4,3
Familles monoparentales	47,3	50,4	55,7	54,5	55,6	45,6
Ayant un chef masculin	20,1	28,8	45,2	33,6	F	F
Ayant un chef féminin	52,3	55,0	57,9	59,7	56,3	49,1
Autres familles non âgées	22,5	19,1	18,7	21,2	23,2	14,7
<b>Personnes seules</b>	37,7	36,2	34,2	32,3	32,2	31,4
<b>Hommes</b>	34,6	35,0	33,2	31,1	31,1	29,2
<b>Femmes</b>	41,2	37,6	35,3	33,7	33,4	34,1
Toutes personnes seules âgées	27,6	22,7	23,1	20,7	17,6	21,0
Hommes seuls âgés	32,6	28,1	24,5	24,4	20,7	20,9
Femmes seules âgées	25,1	20,1	22,6	19,1	16,3	21,0
Toutes personnes seules non âgées	41,1	40,8	38,4	36,1	36,7	34,7
Hommes seuls non âgés	35,0	36,2	34,8	32,1	32,7	30,4
Femmes seules non âgées	50,3	47,8	44,1	42,0	43,2	41,6

F – Le faible nombre d'observations ne permet pas d'estimations fiables.



**Tableau 10**  
**Ampleur du faible revenu : différents groupes, Canada**  
**Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004**

	MPC-2000	MPC-2001	MPC-2002	MPC-2003	MPC-2004	SFR-API 2004
<b>Toutes les personnes</b>	0,321	0,323	0,319	0,318	0,324	0,334
Moins de 18 ans	0,262	0,275	0,261	0,269	0,274	0,277
18 à 64 ans	0,356	0,351	0,351	0,343	0,350	0,369
65 ans et plus	0,183	0,220	0,202	0,243	0,215	0,175
<b>Hommes</b>	0,325	0,329	0,322	0,326	0,333	0,348
Moins de 18 ans	0,263	0,270	0,264	0,275	0,280	0,289
18 à 64 ans	0,363	0,360	0,357	0,353	0,360	0,377
65 ans et plus	0,196	0,268	0,220	0,268	0,267	0,247
<b>Femmes</b>	0,317	0,318	0,315	0,311	0,316	0,321
Moins de 18 ans	0,262	0,279	0,257	0,261	0,268	0,264
18 à 64 ans	0,350	0,344	0,346	0,334	0,341	0,362
65 ans et plus	0,175	0,188	0,189	0,226	0,176	0,148
<b>Toutes les familles</b>	0,362	0,358	0,354	0,359	0,360	0,365
<b>Familles économiques d'au moins deux personnes</b>	0,300	0,299	0,301	0,300	0,296	0,300
Familles de personnes âgées	0,225	0,247	0,208	0,271	0,190	0,197
Couples mariés âgés	0,233	0,272	0,246	0,322	0,233	0,271
Autres familles âgées	0,220	0,217	0,168	0,207	0,145	0,127
Familles non âgées	0,304	0,302	0,306	0,302	0,301	0,304
Couples mariés	0,372	0,339	0,374	0,380	0,348	0,346
Familles biparentales avec enfants	0,268	0,273	0,261	0,253	0,266	0,276
Couples mariés avec autres personnes apparentées	0,345	0,380	0,347	0,260	0,372	0,415
Familles monoparentales	0,276	0,278	0,276	0,291	0,276	0,273
Ayant un chef masculin	0,273	0,347	0,299	0,351	0,324	0,336
Ayant un chef féminin	0,276	0,272	0,273	0,285	0,271	0,267
Autres familles non âgées	0,368	0,359	0,376	0,322	0,349	0,343
<b>Personnes seules</b>	0,413	0,403	0,398	0,405	0,407	0,399
Hommes	0,421	0,415	0,404	0,417	0,414	0,418
Femmes	0,406	0,391	0,391	0,393	0,400	0,380
<b>Toutes personnes seules âgées</b>	0,154	0,198	0,161	0,191	0,206	0,150
Hommes seuls âgés	0,171	0,258	0,184	0,192	0,279	0,219
Femmes seules âgées	0,146	0,169	0,151	0,191	0,165	0,131
<b>Toutes personnes seules non âgées</b>	0,445	0,427	0,425	0,424	0,421	0,436
Hommes seuls non âgés	0,441	0,427	0,420	0,430	0,420	0,430
Femmes seules non âgées	0,449	0,427	0,430	0,419	0,422	0,444

**Tableau 11a**  
**Ampleur du faible revenu : différents groupes, Terre Neuve et Labrador**  
**Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004**

	MPC- 2000	MPC- 2001	MPC- 2002	MPC- 2003	MPC- 2004	SFR-API 2004
<b>Toutes les personnes</b>	0,285	0,269	0,270	0,306	0,291	0,290
Moins de 18 ans	0,266	0,251	0,253	0,261	0,247	0,195
18 à 64 ans	0,312	0,294	0,291	0,343	0,324	0,329
65 ans et plus	0,137	0,127	0,114	0,076	0,108	0,210
<b>Hommes</b>	0,282	0,280	0,259	0,307	0,287	0,285
Moins de 18 ans	0,268	0,247	0,213	0,235	0,213	0,182
18 à 64 ans	0,301	0,307	0,290	0,348	0,327	0,324
65 ans et plus	0,153	0,165	0,154	0,086	0,157	0,254
<b>Femmes</b>	0,288	0,258	0,281	0,305	0,295	0,294
Moins de 18 ans	0,265	0,257	0,303	0,279	0,280	0,206
18 à 64 ans	0,322	0,281	0,292	0,339	0,320	0,334
65 ans et plus	0,129	0,105	0,092	0,068	0,077	0,158
<b>Toutes les familles</b>	0,306	0,293	0,319	0,346	0,334	0,355
<b>Familles économiques d'au moins deux personnes</b>	0,282	0,275	0,262	0,288	0,276	0,253
Familles de personnes âgées	0,181	0,141	0,155	0,088	0,132	0,237
Couples mariés âgés	0,114	0,133	0,160	0,092	F	F
Autres familles âgées	0,238	0,149	F	0,085	0,132	F
Familles non âgées	0,293	0,293	0,269	0,306	0,286	0,254
Couples mariés	0,357	0,356	0,357	0,381	0,368	0,384
Familles biparentales avec enfants	0,267	0,239	0,213	0,267	0,268	0,210
Couples mariés avec autres personnes apparentées	0,235	0,336	0,224	0,398	0,290	0,167
Familles monoparentales	0,284	0,329	0,312	0,261	0,232	0,167
Ayant un chef masculin	F	F	F	F	F	F
Ayant un chef féminin	0,282	0,329	0,322	0,259	0,235	0,167
Autres familles non âgées	0,340	0,279	0,271	0,328	0,256	F
<b>Personnes seules</b>	0,342	0,316	0,386	0,408	0,398	0,436
Hommes	0,325	0,369	0,402	0,397	0,377	0,393
Femmes	0,356	0,265	0,374	0,419	0,419	0,482
Toutes personnes seules âgées	0,119	0,115	0,090	0,070	0,082	0,187
Hommes seuls âgés	F	F	F	0,090	F	F
Femmes seules âgées	0,126	0,106	0,099	0,061	0,048	F
Toutes personnes seules non âgées	0,428	0,374	0,434	0,469	0,447	0,447
Hommes seuls non âgés	0,345	0,383	0,419	0,429	0,389	0,399
Femmes seules non âgées	0,545	0,395	0,448	0,518	0,509	0,497

F – Le faible nombre d'observations ne permet pas d'estimations fiables.

**Tableau 11b**  
**Ampleur du faible revenu : différents groupes, Île du Prince Édouard**  
**Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004**

	MPC- 2000	MPC- 2001	MPC- 2002	MPC- 2003	MPC- 2004	SFR-API 2004
<b>Toutes les personnes</b>	0,294	0,284	0,274	0,266	0,261	0,360
Moins de 18 ans	0,234	0,240	0,261	0,224	0,204	0,329
18 à 64 ans	0,344	0,310	0,307	0,302	0,308	0,393
65 ans et plus	0,131	0,225	0,118	0,140	0,134	0,154
<b>Hommes</b>	0,307	0,273	0,258	0,269	0,259	0,348
Moins de 18 ans	0,226	0,203	0,230	0,208	0,213	0,384
18 à 64 ans	0,359	0,296	0,298	0,319	0,296	0,339
65 ans et plus	0,204	0,458	0,127	0,146	0,182	0,300
<b>Femmes</b>	0,284	0,292	0,289	0,262	0,262	0,371
Moins de 18 ans	0,244	0,278	0,310	0,249	0,193	0,255
18 à 64 ans	0,333	0,321	0,314	0,288	0,318	0,442
65 ans et plus	0,114	0,160	0,110	0,136	0,112	0,122
<b>Toutes les familles</b>	0,325	0,290	0,281	0,300	0,296	0,354
<b>Familles économiques d'au moins deux personnes</b>	0,301	0,280	0,283	0,207	0,225	0,309
Familles de personnes âgées	0,234	0,311	0,162	0,205	0,111	F
Couples mariés âgés	F	F	F	F	F	F
Autres familles âgées	0,231	0,231	F	F	F	F
Familles non âgées	0,311	0,276	0,302	0,208	0,249	0,309
Couples mariés	0,478	0,297	0,429	0,251	0,340	0,198
Familles biparentales avec enfants	0,252	0,252	0,256	0,242	0,218	0,573
Couples mariés avec autres personnes apparentées	F	F	F	F	F	F
Familles monoparentales	0,267	0,270	0,286	0,115	0,211	0,153
Ayant un chef masculin	F	F	F	F	F	F
Ayant un chef féminin	0,298	0,254	0,253	0,111	0,229	0,185
Autres familles non âgées	F	F	F	F	F	F
<b>Personnes seules</b>	0,348	0,300	0,280	0,351	0,342	0,367
Hommes	0,434	0,319	0,249	0,336	0,352	0,332
Femmes	0,292	0,286	0,301	0,366	0,334	0,398
Toutes personnes seules âgées	0,075	0,122	0,099	0,098	0,112	0,115
Hommes seuls âgés	F	F	0,076	0,017	F	F
Femmes seules âgées	0,073	0,088	0,111	0,126	0,097	0,122
Toutes personnes seules non âgées	0,416	0,341	0,344	0,401	0,404	0,411
Hommes seuls non âgés	0,447	0,318	0,295	0,365	0,368	0,340
Femmes seules non âgées	0,387	0,364	0,383	0,441	0,438	0,225

F – Le faible nombre d'observations ne permet pas d'estimations fiables.

**Tableau 11c**  
**Ampleur du faible revenu : différents groupes, Nouvelle-Écosse**  
**Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004**

	MPC- 2000	MPC- 2001	MPC- 2002	MPC- 2003	MPC- 2004	SFR-API 2004
<b>Toutes les personnes</b>	0,291	0,284	0,293	0,310	0,347	0,369
Moins de 18 ans	0,246	0,236	0,261	0,274	0,275	0,272
18 à 64 ans	0,329	0,322	0,321	0,341	0,398	0,422
65 ans et plus	0,161	0,151	0,172	0,147	0,167	0,149
<b>Hommes</b>	0,286	0,293	0,311	0,320	0,363	0,397
Moins de 18 ans	0,244	0,214	0,299	0,258	0,267	0,269
18 à 64 ans	0,318	0,341	0,326	0,371	0,431	0,467
65 ans et plus	0,192	0,219	0,208	0,168	0,152	0,068
<b>Femmes</b>	0,296	0,275	0,276	0,301	0,334	0,345
Moins de 18 ans	0,249	0,260	0,222	0,294	0,282	0,275
18 à 64 ans	0,337	0,306	0,316	0,318	0,371	0,383
65 ans et plus	0,145	0,117	0,147	0,125	0,177	0,196
<b>Toutes les familles</b>	0,334	0,326	0,337	0,346	0,398	0,418
<b>Familles économiques d'au moins deux personnes</b>	0,265	0,262	0,271	0,293	0,296	0,295
Familles de personnes âgées	0,159	0,247	0,172	0,151	0,194	0,029
Couples mariés âgés	0,173	0,391	0,199	0,121	0,122	F
Autres familles âgées	0,152	0,101	0,159	0,167	0,234	F
Familles non âgées	0,279	0,263	0,280	0,306	0,303	0,308
Couples mariés	0,327	0,341	0,305	0,379	0,324	0,330
Familles biparentales avec enfants	0,239	0,221	0,206	0,289	0,307	0,339
Couples mariés avec autres personnes apparentées	0,484	0,176	0,219	0,263	0,384	0,494
Familles monoparentales	0,252	0,260	0,349	0,315	0,285	0,272
Ayant un chef masculin	F	F	F	F	F	F
Ayant un chef féminin	0,244	0,232	0,311	0,303	0,271	0,247
Autres familles non âgées	0,339	0,279	0,253	0,226	0,306	F
<b>Personnes seules</b>	0,395	0,381	0,400	0,398	0,462	0,470
Hommes	0,414	0,441	0,421	0,443	0,502	0,501
Femmes	0,383	0,332	0,378	0,353	0,422	0,437
Toutes personnes seules âgées	0,167	0,085	0,165	0,136	0,160	0,169
Hommes seuls âgés	0,272	0,109	0,273	0,188	0,128	F
Femmes seules âgées	0,146	0,079	0,119	0,099	0,179	0,221
Toutes personnes seules non âgées	0,447	0,443	0,442	0,442	0,508	0,507
Hommes seuls non âgés	0,427	0,465	0,435	0,478	0,543	0,535
Femmes seules non âgées	0,462	0,421	0,450	0,403	0,471	0,475

F – Le faible nombre d'observations ne permet pas d'estimations fiables.

**Tableau 11d**  
**Ampleur du faible revenu : différents groupes, Nouveau-Brunswick**  
**Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004**

	MPC- 2000	MPC- 2001	MPC- 2002	MPC- 2003	MPC- 2004	SFR-API 2004
<b>Toutes les personnes</b>	0,313	0,315	0,291	0,322	0,304	0,337
Moins de 18 ans	0,267	0,295	0,206	0,232	0,245	0,276
18 à 64 ans	0,357	0,343	0,341	0,374	0,347	0,362
65 ans et plus	0,119	0,129	0,126	0,160	0,121	0,205
<b>Hommes</b>	0,324	0,324	0,310	0,345	0,318	0,347
Moins de 18 ans	0,266	0,280	0,216	0,247	0,239	0,255
18 à 64 ans	0,363	0,353	0,364	0,403	0,363	0,381
65 ans et plus	0,151	0,147	0,117	0,202	0,185	0,273
<b>Femmes</b>	0,303	0,307	0,275	0,301	0,290	0,327
Moins de 18 ans	0,269	0,312	0,195	0,212	0,253	0,301
18 à 64 ans	0,351	0,334	0,321	0,350	0,333	0,345
65 ans et plus	0,110	0,123	0,130	0,144	0,094	0,164
<b>Toutes les familles</b>	0,340	0,333	0,329	0,364	0,338	0,371
<b>Familles économiques d'au moins deux personnes</b>	0,306	0,296	0,280	0,305	0,301	0,294
Familles de personnes âgées	0,198	0,115	0,136	0,167	0,161	0,133
Couples mariés âgés	0,112	0,118	0,091	0,168	0,142	0,250
Autres familles âgées	0,256	F	F	0,165	0,170	F
Familles non âgées	0,312	0,306	0,285	0,310	0,310	0,298
Couples mariés	0,417	0,366	0,355	0,403	0,404	0,328
Familles biparentales avec enfants	0,292	0,292	0,240	0,263	0,276	0,290
Couples mariés avec autres personnes apparentées	0,186	0,301	0,247	0,342	0,234	0,372
Familles monoparentales	0,259	0,296	0,219	0,238	0,254	0,238
Ayant un chef masculin	F	F	F	F	F	F
Ayant un chef féminin	0,249	0,269	0,211	0,227	0,249	0,245
Autres familles non âgées	0,366	0,236	0,392	0,416	0,314	0,359
<b>Personnes seules</b>	0,368	0,363	0,374	0,429	0,372	0,421
<b>Hommes</b>	0,402	0,372	0,418	0,478	0,428	0,445
<b>Femmes</b>	0,336	0,353	0,328	0,386	0,321	0,396
Toutes personnes seules âgées	0,102	0,120	0,123	0,124	0,090	0,179
Hommes seuls âgés	0,107	F	0,121	0,217	0,129	F
Femmes seules âgées	0,101	0,119	0,124	0,098	0,080	0,160
Toutes personnes seules non âgées	0,445	0,416	0,444	0,510	0,440	0,444
Hommes seuls non âgés	0,429	0,383	0,453	0,506	0,456	0,456
Femmes seules non âgées	0,467	0,433	0,432	0,516	0,422	0,431

F – Le faible nombre d'observations ne permet pas d'estimations fiables.

**Tableau 11e**  
**Ampleur du faible revenu : différents groupes, Québec**  
**Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004**

	MPC- 2000	MPC- 2001	MPC- 2002	MPC- 2003	MPC- 2004	SFR-API 2004
<b>Toutes les personnes</b>	0,304	0,287	0,293	0,303	0,306	0,293
Moins de 18 ans	0,235	0,228	0,214	0,211	0,222	0,202
18 à 64 ans	0,334	0,314	0,322	0,328	0,329	0,342
65 ans et plus	0,178	0,182	0,196	0,300	0,253	0,145
<b>Hommes</b>	0,308	0,288	0,299	0,329	0,321	0,313
Moins de 18 ans	0,231	0,223	0,198	0,212	0,204	0,194
18 à 64 ans	0,343	0,317	0,345	0,366	0,355	0,357
65 ans et plus	0,179	0,198	0,193	0,273	0,311	0,191
<b>Femmes</b>	0,301	0,287	0,287	0,279	0,292	0,275
Moins de 18 ans	0,239	0,233	0,234	0,210	0,246	0,210
18 à 64 ans	0,327	0,311	0,304	0,293	0,304	0,327
65 ans et plus	0,178	0,169	0,198	0,311	0,205	0,134
<b>Toutes les familles</b>	0,347	0,325	0,323	0,340	0,334	0,324
<b>Familles économiques d'au moins deux personnes</b>	0,276	0,248	0,259	0,271	0,254	0,240
Familles de personnes âgées	0,201	0,233	0,180	0,288	0,159	0,166
Couples mariés âgés	0,114	0,288	0,255	0,415	0,192	0,229
Autres familles âgées	0,268	0,104	0,149	0,211	0,122	0,125
Familles non âgées	0,278	0,249	0,265	0,271	0,259	0,245
Couples mariés	0,343	0,262	0,312	0,351	0,260	0,249
Familles biparentales avec enfants	0,233	0,221	0,222	0,207	0,219	0,203
Couples mariés avec autres personnes apparentées	0,292	0,323	0,508	0,346	0,534	0,527
Familles monoparentales	0,255	0,232	0,219	0,210	0,212	0,213
Ayant un chef masculin	0,331	0,355	0,281	0,253	0,289	0,163
Ayant un chef féminin	0,246	0,223	0,211	0,206	0,205	0,221
Autres familles non âgées	0,346	0,338	0,290	0,318	0,309	0,271
<b>Personnes seules</b>	0,397	0,371	0,369	0,383	0,371	0,359
Hommes	0,401	0,375	0,392	0,412	0,391	0,399
Femmes	0,394	0,368	0,349	0,351	0,346	0,320
Toutes personnes seules âgées	0,145	0,157	0,171	0,392	0,336	0,137
Hommes seuls âgés	0,138	0,168	0,167	0,227	0,468	0,195
Femmes seules âgées	0,148	0,150	0,173	0,438	0,227	0,128
Toutes personnes seules non âgées	0,411	0,388	0,378	0,382	0,372	0,413
Hommes seuls non âgés	0,410	0,388	0,402	0,415	0,390	0,412
Femmes seules non âgées	0,412	0,388	0,359	0,347	0,350	0,415

**Tableau 11f**  
**Ampleur du faible revenu : différents groupes, Ontario**  
**Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004**

	MPC-2000	MPC-2001	MPC-2002	MPC-2003	MPC-2004	SFR-API 2004
<b>Toutes les personnes</b>	0,323	0,340	0,332	0,308	0,323	0,332
Moins de 18 ans	0,272	0,302	0,267	0,259	0,287	0,291
18 à 64 ans	0,352	0,359	0,367	0,330	0,341	0,357
65 ans et plus	0,245	0,303	0,215	0,299	0,251	0,191
<b>Hommes</b>	0,322	0,343	0,330	0,304	0,329	0,345
Moins de 18 ans	0,280	0,290	0,286	0,252	0,303	0,313
18 à 64 ans	0,346	0,365	0,357	0,327	0,341	0,363
65 ans et plus	0,256	0,398	0,234	0,329	0,305	0,267
<b>Femmes</b>	0,323	0,336	0,333	0,313	0,318	0,320
Moins de 18 ans	0,266	0,314	0,245	0,266	0,270	0,269
18 à 64 ans	0,357	0,354	0,375	0,332	0,340	0,352
65 ans et plus	0,238	0,229	0,204	0,279	0,210	0,154
<b>Toutes les familles</b>	0,371	0,374	0,373	0,350	0,352	0,358
<b>Familles économiques d'au moins deux personnes</b>	0,298	0,313	0,319	0,296	0,298	0,307
Familles de personnes âgées	0,306	0,247	0,235	0,356	0,209	0,232
Couples mariés âgés	0,432	0,291	0,275	0,466	0,357	0,289
Autres familles âgées	0,235	0,128	0,144	0,220	0,063	0,082
Familles non âgées	0,298	0,316	0,322	0,294	0,301	0,309
Couples mariés	0,334	0,337	0,406	0,342	0,336	0,349
Familles biparentales avec enfants	0,285	0,313	0,287	0,240	0,276	0,285
Couples mariés avec autres personnes apparentées	0,276	0,351	0,329	0,328	0,276	0,297
Familles monoparentales	0,283	0,299	0,282	0,309	0,277	0,283
Ayant un chef masculin	0,172	0,373	0,273	0,429	0,334	0,495
Ayant un chef féminin	0,292	0,294	0,283	0,298	0,270	0,268
Autres familles non âgées	0,347	0,306	0,407	0,317	0,408	0,390
<b>Personnes seules</b>	0,430	0,422	0,422	0,399	0,399	0,389
Hommes	0,415	0,430	0,402	0,381	0,391	0,399
Femmes	0,443	0,413	0,440	0,417	0,407	0,379
Toutes personnes seules âgées	0,198	0,304	0,181	0,250	0,202	0,141
Hommes seuls âgés	0,194	0,469	0,252	0,244	0,242	0,220
Femmes seules âgées	0,201	0,211	0,145	0,254	0,178	0,116
Toutes personnes seules non âgées	0,457	0,436	0,449	0,412	0,407	0,415
Hommes seuls non âgés	0,434	0,427	0,414	0,390	0,396	0,407
Femmes seules non âgées	0,479	0,445	0,486	0,436	0,419	0,423

**Tableau 11g**  
**Ampleur du faible revenu : différents groupes, Manitoba**  
**Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004**

	MPC- 2000	MPC- 2001	MPC- 2002	MPC- 2003	MPC- 2004	SFR-API 2004
<b>Toutes les personnes</b>	0,313	0,318	0,317	0,317	0,305	0,318
Moins de 18 ans	0,276	0,287	0,252	0,270	0,235	0,257
18 à 64 ans	0,341	0,343	0,361	0,344	0,343	0,362
65 ans et plus	0,235	0,277	0,285	0,320	0,245	0,173
<b>Hommes</b>	0,315	0,321	0,351	0,340	0,337	0,341
Moins de 18 ans	0,266	0,287	0,276	0,297	0,287	0,300
18 à 64 ans	0,355	0,350	0,417	0,365	0,368	0,364
65 ans et plus	0,306	0,356	0,309	0,459	0,294	0,283
<b>Femmes</b>	0,312	0,315	0,285	0,295	0,275	0,297
Moins de 18 ans	0,289	0,287	0,220	0,234	0,177	0,206
18 à 64 ans	0,330	0,337	0,319	0,326	0,322	0,360
65 ans et plus	0,181	0,234	0,261	0,248	0,200	0,134
<b>Toutes les familles</b>	0,340	0,352	0,388	0,350	0,353	0,356
<b>Familles économiques d'au moins deux personnes</b>	0,308	0,301	0,290	0,316	0,274	0,287
Familles de personnes âgées	0,228	0,436	0,263	0,439	0,233	0,202
Couples mariés âgés	0,215	0,493	0,390	0,509	0,146	0,197
Autres familles âgées	F	F	0,166	0,385	0,298	F
Familles non âgées	0,311	0,295	0,291	0,308	0,277	0,294
Couples mariés	0,395	0,386	0,423	0,371	0,309	0,341
Familles biparentales avec enfants	0,296	0,252	0,229	0,280	0,262	0,264
Couples mariés avec autres personnes apparentées	0,334	0,318	0,311	0,369	0,175	0,139
Familles monoparentales	0,272	0,287	0,294	0,289	0,238	0,278
Ayant un chef masculin	F	F	0,537	F	F	F
Ayant un chef féminin	0,260	0,281	0,270	0,268	0,236	0,278
Autres familles non âgées	0,388	0,309	0,413	0,357	0,418	0,406
<b>Personnes seules</b>	0,373	0,396	0,480	0,381	0,415	0,393
<b>Hommes</b>	0,390	0,404	0,564	0,429	0,463	0,422
<b>Femmes</b>	0,352	0,388	0,396	0,346	0,368	0,363
Toutes personnes seules âgées	0,230	0,211	0,286	0,171	0,200	0,146
Hommes seuls âgés	0,395	F	F	F	0,255	0,303
Femmes seules âgées	0,146	0,229	0,306	0,161	0,150	0,112
Toutes personnes seules non âgées	0,386	0,415	0,492	0,396	0,431	0,435
Hommes seuls non âgés	0,389	0,412	0,575	0,435	0,479	0,428
Femmes seules non âgées	0,382	0,417	0,404	0,365	0,385	0,444

F – Le faible nombre d'observations ne permet pas d'estimations fiables.



**Tableau 11h**  
**Ampleur du faible revenu : différents groupes, Saskatchewan**  
**Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004**

	MPC- 2000	MPC- 2001	MPC- 2002	MPC- 2003	MPC- 2004	SFR-API 2004
<b>Toutes les personnes</b>	0,327	0,300	0,296	0,297	0,335	0,375
Moins de 18 ans	0,250	0,237	0,213	0,250	0,262	0,296
18 à 64 ans	0,382	0,334	0,346	0,325	0,382	0,411
65 ans et plus	0,102	0,281	0,266	0,226	0,184	0,206
<b>Hommes</b>	0,345	0,311	0,312	0,309	0,347	0,387
Moins de 18 ans	0,238	0,242	0,214	0,268	0,255	0,300
18 à 64 ans	0,411	0,352	0,378	0,334	0,404	0,418
65 ans et plus	0,138	0,175	0,273	0,226	0,217	0,303
<b>Femmes</b>	0,310	0,290	0,281	0,285	0,324	0,363
Moins de 18 ans	0,261	0,232	0,211	0,232	0,270	0,291
18 à 64 ans	0,354	0,319	0,318	0,316	0,361	0,403
65 ans et plus	0,082	0,312	0,257	0,225	0,159	0,154
<b>Toutes les familles</b>	0,388	0,358	0,359	0,350	0,381	0,410
<b>Familles économiques d'au moins deux personnes</b>	0,314	0,278	0,283	0,283	0,333	0,360
Familles de personnes âgées	0,065	0,112	0,273	0,140	0,102	0,038
Couples mariés âgés	0,069	0,086	0,633	0,104	0,100	0,058
Autres familles âgées	0,063	F	0,140	0,155	F	F
Familles non âgées	0,325	0,284	0,283	0,290	0,343	0,364
Couples mariés	0,447	0,483	0,401	0,425	0,417	0,379
Familles biparentales avec enfants	0,225	0,253	0,210	0,214	0,259	0,284
Couples mariés avec autres personnes apparentées	0,170	0,191	0,449	0,083	0,849	1,000
Familles monoparentales	0,349	0,271	0,239	0,306	0,324	0,352
Ayant un chef masculin	F	F	F	F	0,634	0,530
Ayant un chef féminin	0,353	0,260	0,237	0,292	0,286	0,320
Autres familles non âgées	0,441	0,169	0,280	0,271	0,426	0,382
<b>Personnes seules</b>	0,460	0,426	0,425	0,407	0,415	0,435
Hommes	0,502	0,436	0,442	0,409	0,402	0,411
Femmes	0,394	0,415	0,401	0,404	0,431	0,466
Toutes personnes seules âgées	0,124	0,326	0,193	0,330	0,223	0,223
Hommes seuls âgés	0,198	F	0,164	0,353	0,349	F
Femmes seules âgées	0,088	0,322	0,204	0,290	0,164	0,154
Toutes personnes seules non âgées	0,490	0,432	0,443	0,411	0,432	0,450
Hommes seuls non âgés	0,516	0,437	0,451	0,412	0,405	0,411
Femmes seules non âgées	0,446	0,426	0,430	0,410	0,469	0,501

F – Le faible nombre d'observations ne permet pas d'estimations fiables.

**Tableau 11i**  
**Ampleur du faible revenu : différents groupes, Alberta**  
**Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004**

	MPC- 2000	MPC- 2001	MPC- 2002	MPC- 2003	MPC- 2004	SFR-API 2004
<b>Toutes les personnes</b>	0,344	0,350	0,354	0,367	0,357	0,373
Moins de 18 ans	0,298	0,304	0,316	0,356	0,270	0,293
18 à 64 ans	0,367	0,374	0,375	0,376	0,396	0,407
65 ans et plus	0,256	0,209	0,156	0,250	0,298	0,249
<b>Hommes</b>	0,355	0,374	0,343	0,394	0,376	0,385
Moins de 18 ans	0,303	0,323	0,298	0,414	0,289	0,307
18 à 64 ans	0,382	0,405	0,367	0,388	0,420	0,420
65 ans et plus	0,240	0,167	0,143	0,279	0,353	0,438
<b>Femmes</b>	0,334	0,328	0,364	0,342	0,341	0,361
Moins de 18 ans	0,292	0,279	0,337	0,284	0,249	0,276
18 à 64 ans	0,354	0,348	0,383	0,367	0,377	0,395
65 ans et plus	0,262	0,238	0,163	0,233	0,263	0,188
<b>Toutes les familles</b>	0,388	0,378	0,382	0,420	0,412	0,416
<b>Familles économiques d'au moins deux personnes</b>	0,327	0,332	0,332	0,326	0,322	0,334
Familles de personnes âgées	0,101	0,200	0,071	0,286	0,247	0,454
Couples mariés âgés	0,095	0,329	0,090	0,314	0,366	0,454
Autres familles âgées	F	F	F	F	F	F
Familles non âgées	0,329	0,336	0,345	0,327	0,324	0,333
Couples mariés	0,391	0,418	0,416	0,372	0,416	0,379
Familles biparentales avec enfants	0,293	0,337	0,307	0,302	0,261	0,303
Couples mariés avec autres personnes apparentées	0,152	0,541	0,418	0,208	1,000	1,000
Familles monoparentales	0,326	0,270	0,331	0,333	0,295	0,302
Ayant un chef masculin	F	F	F	F	F	F
Ayant un chef féminin	0,326	0,262	0,349	0,348	0,295	0,302
Autres familles non âgées	0,432	0,232	0,223	0,296	0,336	0,316
<b>Personnes seules</b>	0,432	0,409	0,407	0,472	0,470	0,455
Hommes	0,459	0,438	0,388	0,535	0,523	0,488
Femmes	0,410	0,381	0,427	0,411	0,422	0,424
Toutes personnes seules âgées	0,310	0,242	0,207	0,229	0,315	0,234
Hommes seuls âgés	F	F	F	F	0,342	0,432
Femmes seules âgées	0,296	0,268	0,178	0,229	0,301	0,187
Toutes personnes seules non âgées	0,436	0,415	0,416	0,479	0,476	0,467
Hommes seuls non âgés	0,459	0,442	0,389	0,535	0,528	0,490
Femmes seules non âgées	0,415	0,388	0,445	0,422	0,429	0,445

F – Le faible nombre d'observations ne permet pas d'estimations fiables.

**Tableau 11j**  
**Ampleur du faible revenu : différents groupes, Colombie-Britannique**  
**Mesure du panier de consommation 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, et SFR-API 2004**

	MPC- 2000	MPC- 2001	MPC- 2002	MPC- 2003	MPC- 2004	SFR-API 2004
<b>Toutes les personnes</b>	0,337	0,345	0,325	0,334	0,331	0,369
Moins de 18 ans	0,257	0,275	0,284	0,292	0,298	0,327
18 à 64 ans	0,389	0,387	0,357	0,368	0,358	0,404
65 ans et plus	0,135	0,170	0,208	0,210	0,201	0,202
<b>Hommes</b>	0,347	0,346	0,329	0,336	0,332	0,376
Moins de 18 ans	0,253	0,272	0,275	0,301	0,296	0,339
18 à 64 ans	0,409	0,390	0,365	0,364	0,358	0,401
65 ans et plus	0,146	0,172	0,232	0,250	0,255	0,271
<b>Femmes</b>	0,327	0,344	0,321	0,333	0,329	0,362
Moins de 18 ans	0,262	0,279	0,295	0,281	0,299	0,314
18 à 64 ans	0,372	0,385	0,349	0,371	0,358	0,406
65 ans et plus	0,126	0,169	0,190	0,177	0,159	0,162
<b>Toutes les familles</b>	0,370	0,385	0,349	0,368	0,374	0,402
<b>Familles économiques d'au moins deux personnes</b>	0,321	0,333	0,319	0,325	0,310	0,344
Familles de personnes âgées	0,170	0,291	0,243	0,226	0,195	0,211
Couples mariés âgés	0,115	0,197	0,239	0,238	0,182	0,302
Autres familles âgées	0,217	0,339	0,249	0,183	0,216	F
Familles non âgées	0,332	0,336	0,325	0,334	0,318	0,351
Couples mariés	0,421	0,370	0,401	0,487	0,422	0,489
Familles biparentales avec enfants	0,263	0,248	0,258	0,271	0,267	0,322
Couples mariés avec autres personnes apparentées	0,581	0,471	0,327	0,275	0,387	0,458
Familles monoparentales	0,262	0,295	0,301	0,331	0,322	0,305
Ayant un chef masculin	0,186	0,276	0,284	0,328	F	F
Ayant un chef féminin	0,267	0,297	0,304	0,331	0,331	0,303
Autres familles non âgées	0,393	0,553	0,458	0,354	0,288	0,327
<b>Personnes seules</b>	0,414	0,428	0,377	0,406	0,429	0,434
Hommes	0,440	0,434	0,397	0,407	0,415	0,435
Femmes	0,389	0,421	0,355	0,404	0,445	0,434
Toutes personnes seules âgées	0,114	0,140	0,140	0,108	0,203	0,162
Hommes seuls âgés	0,142	0,126	0,115	0,132	0,284	0,215
Femmes seules âgées	0,095	0,149	0,152	0,096	0,158	0,140
Toutes personnes seules non âgées	0,482	0,482	0,431	0,461	0,463	0,486
Hommes seuls non âgés	0,492	0,477	0,434	0,440	0,427	0,458
Femmes seules non âgées	0,472	0,488	0,428	0,500	0,507	0,519

F – Le faible nombre d'observations ne permet pas d'estimations fiables.



## *Annexe A – Méthodologie*

En plus de la mesure du panier de consommation (MPC), deux autres mesures du faible revenu au Canada, élaborées par Statistique Canada, sont couramment utilisées. La meilleure façon de comprendre la valeur ajoutée par la MPC aux autres indicateurs de faible revenu est de la comparer à ces autres indicateurs.

### **Les seuils de faible revenu (SFR) avant et après l'impôt sur le revenu**

La version avant impôt des SFR correspond au niveau du revenu total avant le paiement de l'impôt sur le revenu à partir duquel la part consacrée à la nourriture, aux vêtements et chaussures, et au logement par une famille d'une taille donnée, vivant dans une collectivité rurale ou urbaine d'une taille donnée, est de 20 points de pourcentage supérieure à celle que la famille moyenne consacre à ces trois catégories de dépenses.

Ces niveaux de revenu sont calculés au moyen de régressions économétriques effectuées pour des collectivités de cinq tailles différentes et des familles économiques allant de la personne seule à sept personnes ou plus, ce qui donne en tout 35 différents seuils de faible revenu<sup>27</sup>.

Les SFR après l'impôt sur le revenu sont expliqués dans la note vingt-huit. Les SFR actuels (avant et après l'impôt sur le revenu) sont fondés sur les tendances en matière de dépenses de 1992. Ils sont mis à jour chaque année pour tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation du Canada.

Les SFR répondent donc à la question suivante : Combien de Canadiens vivent dans des familles qui consacrent à la nourriture, aux vêtements et au logement une proportion de leur revenu total avant ou après l'impôt sur le revenu de 20 points de pourcentage supérieure à celle qu'y consacraient les familles moyennes de même taille vivant dans une collectivité de même taille en 1992<sup>28</sup>?

---

<sup>27</sup> Les seuils ont été calculés pour cinq tailles de collectivité différentes pour tenir compte du fait que, de façon générale, les coûts du logement augmentent avec la taille de la collectivité, étant les plus faibles dans les régions rurales et les plus élevés dans les grands centres urbains. Les cinq tailles de collectivité pour lesquelles ils ont été calculés sont les régions métropolitaines de recensement (RMR) ayant une population de 500 000 habitants et plus; les RMR de 100 000 à 499 999 habitants; les agglomérations de recensement (AR) de 30 000 à 99 999 habitants; les AR et les petits centres urbains de moins de 30 000 habitants; les régions rurales (y compris les collectivités de moins de 1 000 habitants non incluses dans une RMR ou une AR).

<sup>28</sup> En 1992, la famille moyenne a consacré 34,7 % de son revenu total avant impôt à la nourriture, aux vêtements et chaussures, et au logement. Les seuils de faible revenu ont donc été fixés au niveau de la répartition du revenu où une famille consacrerait 54,7 % ou plus de son revenu à ces trois catégories de dépenses. En 1992, la famille moyenne a dépensé 43 % de son *revenu après l'impôt sur le revenu* pour la nourriture, les vêtements et chaussures, et le logement. Les SFR-API ont donc été fixés au niveau de la répartition du revenu où une famille consacrerait 63 % ou plus de son revenu après l'impôt à ces trois catégories de dépenses. C'est la mesure de faible revenu présentée par Statistique Canada dans ses rapports annuels *Le revenu au Canada*.

## Mesure de faible revenu après l'impôt sur le revenu (MFR-API)

La mesure de faible revenu après impôt est fixée à 50 % du revenu familial médian rajusté selon une définition du revenu après impôt.

Le mot « rajusté » signifie que le revenu familial médian après l'impôt sur le revenu est calculé de manière à tenir compte du fait que les besoins des familles diffèrent selon leur taille et leur composition.

Voici comment se fait le calcul. Un facteur est d'abord attribué à chacun des membres de la famille selon une échelle d'équivalence. D'après cette échelle, on attribue à la personne la plus âgée de la famille un facteur de 1, à la deuxième personne la plus âgée et à tous les autres membres de la famille de 16 ans et plus un facteur de 0,4 et à tous les autres membres de la famille de moins de 16 ans un facteur de 0,3.

On additionne ensuite les valeurs attribuées à chaque membre de la famille pour obtenir la taille rajustée de la famille. Le revenu familial après l'impôt sur le revenu est ensuite divisé par ce total. Par exemple, dans le cas d'un couple avec deux enfants de moins de 16 ans, la « taille rajustée de la famille » serait de 2 ( $1+0,4+0,3+0,3$ ) et son revenu total serait divisé par 2. Dans le cas d'un adulte vivant seul, la « taille rajustée de la famille » serait de 1.

Ainsi, selon cette échelle d'équivalence, une famille de quatre personnes a besoin d'un revenu après l'impôt sur le revenu deux fois plus élevé que celui d'une personne seule pour couvrir les besoins du ménage.

On détermine ensuite le revenu familial après l'impôt sur le revenu rajusté médian, c'est-à-dire le niveau de revenu familial après l'impôt sur le revenu rajusté qui partage exactement en deux l'ensemble des familles économiques. Une moitié disposant d'un revenu supérieur au revenu médian et l'autre moitié, d'un revenu inférieur.

La MFR après impôt pour une personne seule s'établit à 50 % de ce montant. Dans le cas de tous les autres types de famille, elle correspond à ce montant multiplié par la « taille rajustée de la famille ». Ainsi, le seuil de faible revenu d'un couple avec deux enfants serait de deux fois celui d'un adulte vivant seul.

## La mesure du panier de consommation (MPC)

Contrairement aux SFR ou à la MFR-API, la MPC est fondée sur un panier de biens et services précis.

Le coût des biens et services inclus dans la MPC est calculé pour une famille de référence composée d'un homme et d'une femme adultes âgés entre 25 et 49 ans et de deux enfants, une fille de 9 ans et un garçon de 13 ans<sup>29</sup>. Malgré la récente hausse de la proportion de

---

<sup>29</sup> L'âge des membres de la famille doit être précisé pour calculer les dépenses liées à la nourriture et aux vêtements et chaussures, qui varient selon l'âge et le sexe des membres du ménage.

personnes vivant dans des configurations familiales non conventionnelles (couples sans enfant, familles monoparentales et personnes seules), la famille de deux parents avec deux enfants demeure le type de ménage qui représente la plus grande partie de la population canadienne.

Le coût des biens et services du « panier de consommation » est ensuite calculé pour tous les autres types de ménage à l'aide de l'échelle d'équivalence de la mesure de faible revenu (la section sur la MFR-API contient une description de cette échelle).

Pour les ménages composés de quatre personnes au maximum, cette échelle d'équivalence est presque identique à celle utilisée par les Nations Unies et le Groupe d'étude sur le revenu du Luxembourg pour calculer les mesures relatives de la pauvreté fondées sur le revenu disponible. L'échelle d'équivalence qu'ils utilisent est simplement la racine carrée de la taille du ménage.

L'analyste britannique de la pauvreté Anthony Atkinson a fait une étude approfondie des nombreuses échelles d'équivalence utilisées dans les pays développés et est arrivé à la conclusion que celles-ci tendent toutes à se rapprocher de la valeur de la racine carrée de la taille du ménage.

Le choix de l'échelle d'équivalence de la MFR cadre donc bien avec ce qui se fait à l'échelle internationale et représente en même temps des jugements portés par Statistique Canada dans le contexte canadien.

## **Particularités de la MPC**

La MPC est donc une mesure fondée sur des « biens et services » dont le coût est calculé pour un certain nombre de collectivités urbaines précises et catégories de collectivités selon la taille au Canada. Elle peut donc être utilisée pour répondre à une question à laquelle ne permettent pas de répondre les SFR et la MFR-API, à savoir : Combien de personnes au Canada vivent dans des familles n'ayant pas un revenu disponible suffisant pour acheter les biens et services du « panier de consommation » dans leur collectivité ou une collectivité de même taille?

En outre, la MPC tient mieux compte que les SFR ou la MFR-API des différences du coût de la vie qui existent entre collectivités et tailles de collectivité au Canada. La raison en est que les seuils fondés sur la MPC varient selon le coût des biens et services du panier dans des collectivités de différentes tailles et dans des collectivités de même taille dans différentes provinces.

Cette sensibilité aux différences du coût de la vie entre les régions et la nature précise des biens et services du panier de consommation étaient les caractéristiques souhaitées par les ministres responsables des services sociaux dans l'élaboration de ce nouvel outil d'évaluation du faible revenu.

Enfin, le fait de ne pas être en mesure de se procurer les biens et services inclus dans le panier de consommation constitue le concept fondamental du faible revenu sur lequel repose la MPC. Cela suppose que le revenu à comparer aux seuils ne devrait pas être le revenu brut, mais plutôt une mesure du revenu effectivement disponible pour acheter ces biens et services.

Les montants suivants doivent donc être retranchés du revenu familial brut total avant la comparaison :

- les dépenses non remboursées consacrées à la garde des enfants<sup>30</sup>
- les dépenses non remboursées consacrées aux soins de santé non assurés recommandés par un professionnel de la santé, tels que les médicaments d'ordonnance, les aides pour personnes handicapées, les soins dentaires, les soins de la vue, ainsi que les primes d'assurance-maladie;
- l'impôt sur le revenu des particuliers et la partie des charges sociales, comme les cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC)/Régime de rentes du Québec (RRQ) et à l'assurance emploi (AE) prise en charge par les particuliers;
- les pensions alimentaires et les paiements de soutien aux enfants versés à une autre famille;
- les retenues salariales *obligatoires* pour les régimes de retraite d'employeur, les cotisations syndicales et les régimes d'assurance-maladie supplémentaire instaurés par un employeur.

Les montants consacrés aux pensions alimentaires, à la garde des enfants et aux retenues salariales obligatoires autres que les cotisations à l'AE et au RPC/RRQ sont tirés des réponses des participants à l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de Statistique Canada.

Les cotisations au RPC/RRQ et à l'AE ont été calculées d'après les gains et les taux de cotisation publiés; les cotisations aux régimes publics d'assurance-maladie, d'après les barèmes provinciaux et le revenu net.

Dans le cas des personnes qui ont déclaré un montant positif de frais médicaux directs à la ligne 330 de leur formulaire d'impôt, ce montant a été utilisé<sup>31</sup>. Autrement, des montants ont été imputés pour chaque province à partir des données tirées de l'Enquête sur les dépenses des ménages.

---

<sup>30</sup> Les dépenses non remboursées consacrées à la garde des enfants et aux soins de santé non assurés recommandés par un professionnel de la santé ne sont pas incluses dans le panier étant donné qu'elles varient énormément d'une famille à l'autre selon la disponibilité des services de garderie gratuits ou subventionnés et les besoins en soins de santé des membres de la famille. On pourrait donc difficilement constituer un élément « type » pour ces catégories de dépenses dans le panier. Cependant, les familles qui doivent consacrer des sommes importantes à ces dépenses ont, de toute évidence, plus de difficulté à se procurer les biens et services qui leur sont nécessaires que celles qui n'ont pas à assurer de tels coûts. On en tient compte en déduisant le montant consacré à ces dépenses du revenu monétaire total de la famille avant de comparer ce revenu aux seuils de la MPC.

<sup>31</sup> Environ 75 % des répondants de l'EDTR ont consenti à ce que des données soient extraites de leur déclaration de revenus. Pour tous ceux d'entre eux qui n'avaient pas déclaré un montant positif à la ligne 330 de leur formulaire, un montant a été imputé de la même façon que dans le cas des personnes qui n'avaient pas donné accès à leur déclaration de revenus.



Toutes ces déductions représentent une part du revenu qui n'est pas disponible pour acheter les biens et services du panier. Comme on peut le voir, il s'agit d'un concept beaucoup plus strict du revenu disponible que celui utilisé pour les SFR avant impôt (aucun montant n'est déduit du revenu total avant la comparaison avec les seuils) ou les SFR-API et la MFR-API (seul l'impôt sur le revenu est déduit avant la comparaison du revenu familial après impôt rajusté avec les seuils).

Ainsi, même lorsque le seuil de la MPC pour une famille donnée dans une collectivité donnée est inférieur aux SFR ou à la MFR-API, le revenu disponible de cette famille selon la MPC peut être inférieur au seuil de cette dernière même si son revenu total ou son revenu après l'impôt sur le revenu dépasse le seuil des deux autres mesures. Cette famille serait considérée à faible revenu selon la MPC, mais pas d'après les SFR ou la MFR-API.

## Composition du panier de la MPC

### a) Nourriture

La composition de l'élément « nourriture » du panier de consommation est celle qui figure dans une publication de Santé Canada intitulée *Panier de provisions nutritif — Canada 1998*, dont l'auteur est Judith Lawn<sup>32</sup>. Le panier représente les dépenses types consacrées à la nourriture dans les différentes collectivités du Canada, tirées de l'enquête intitulée *Dépenses alimentaires des familles au Canada 1996* et adaptées d'après les *Recommandations sur la nutrition* de Santé Canada et les directives actuelles concernant l'apport en gras et en gras saturés pour les adultes.

Il ne s'agit ni d'un « régime idéal » ni du régime le moins coûteux répondant aux besoins nutritionnels. Il s'agit plutôt d'un régime nutritif constitué d'aliments que les ménages canadiens ordinaires achètent. Le panier se compose d'aliments sains qui répondent aux goûts des consommateurs, que la société considère comme acceptables et qui sont suffisamment variés pour ne pas lasser le consommateur, tout en constituant un bon régime alimentaire. Certains produits alimentaires transformés de base, comme le yogourt et le pain, plus coûteux, y sont inclus, car normalement une famille ne prépare pas ces produits à partir d'ingrédients à l'état brut.

La publication indique la quantité de chaque produit alimentaire achetée chaque semaine et l'unité d'achat recommandée pour la famille de référence. À partir de ces tables, Statistique Canada a pu déterminer le coût annuel du panier d'aliments dans les 40 centres urbains où il rassemble des données sur les prix des produits alimentaires<sup>33</sup>.

---

<sup>32</sup> Judith Lawn, *Panier de provisions nutritif — Canada 1998*, Santé Canada, Ottawa, 1998. Cette publication a été préparée dans le cadre d'un contrat conclu avec l'Unité de la nutrition et de la saine alimentation de la Direction générale de la promotion et des programmes de la santé de Santé Canada. Elle tient compte des opinions de nutritionnistes des ordres fédéral, provincial et territorial.

<sup>33</sup> On suppose que, dans chaque province, le coût du panier de provisions dans les régions rurales correspond à celui du plus petit centre urbain pour lequel des données sur les prix sont recueillies.

Par exemple, à Ottawa, en janvier 2000, le prix moyen de l'unité de quantité type de lait à 2 % (sac de 4 litres) pour la famille de référence était de 3,49 \$. Comme, selon le Panier de provisions nutritif, la quantité hebdomadaire moyenne recommandée est de 10,45 litres, le prix de la quantité hebdomadaire de lait pour la famille s'élevait à 9,12 \$, soit  $(10,45 \text{ litres} / 4 \text{ litres}) \times 3,49 \$ = 9,12 \$$ . Cette méthode de calcul a été utilisée pour tous les articles du panier pour chaque mois; le coût hebdomadaire total moyen pour les 12 mois a ensuite été multiplié par 52 pour obtenir le coût annuel.

La composition de l'élément « nourriture » du panier de consommation est donnée à l'annexe B, y compris les unités d'achat et la quantité hebdomadaire suggérées.

Le coût annuel de chacun des cinq éléments du panier de la MPC est présenté à l'annexe G pour chacune des 19 régions urbaines et des 29 tailles de collectivité pour lesquelles on a calculé un seuil pour la famille de référence.

Le coût de l'élément « nourriture » pour la famille de référence, en 2004, variait entre 6 025 \$, à Hamilton (Ontario) et 7 651 \$ dans les régions de Corner Brook et de Grand Falls (Terre Neuve et Labrador). Le montant médian consacré à la nourriture par la famille de référence durant la même année (y compris les repas au restaurant) s'élevait à 8 360 \$. Le coût de l'élément « nourriture » du panier de la MPC varie donc de 72,1 % à 91,5 % de ce niveau national médian.

## **b) Vêtements et chaussures**

En 1997, le Winnipeg Harvest et le Conseil de planification sociale de Winnipeg ont mis au point une norme pour le budget des familles établies dans la région métropolitaine de recensement de Winnipeg, qu'ils appellent la mesure du niveau de vie acceptable (NVA). En 1999, le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la recherche et l'information sur le développement social a choisi l'élément « vêtements et chaussures » du NVA pour la MPC, pour les raisons suivantes :

- il s'agissait du « panier » de vêtements et chaussures le plus récent conçu au Canada;
- il découlait d'un effort visant à déterminer les vêtements et chaussures requis pour les situations les plus courantes au travail, à l'école et dans la vie sociale, soit une norme semblable à celle visée par la MPC;
- il a été établi en tenant compte des nombreux commentaires de personnes à faible revenu.

Les vêtements et chaussures du NVA servent de critère provisoire pour cet élément de la MPC pour les années 2000 à 2004.

Le calcul a été fait de la façon suivante pour l'année 2000. Tout d'abord, Winnipeg Harvest et le Conseil de planification sociale de Winnipeg ont déterminé le coût de l'élément « vêtements et chaussures » du panier du NVA pour la famille de référence. Les articles qui composent cet élément du panier ainsi que le calendrier de remplacement de ces articles sont présentés à l'annexe C.

Ensuite, pour calculer le coût de cet élément du panier dans d'autres centres urbains, la Division des prix de Statistique Canada a utilisé les indices spatiaux relatifs des vêtements et chaussures d'octobre 1999, publiés dans le Tableau 12 de la publication mensuelle de Statistique Canada intitulée *L'indice des prix à la consommation*. Ces indices permettent de calculer le coût relatif de divers éléments de dépense dans au moins un centre urbain par province.

Utilisant le coût de l'élément « vêtements et chaussures » du NVA à Winnipeg comme point de départ, on a établi le coût approximatif de cet élément dans les autres centres urbains du Canada. On a supposé que le coût des vêtements et des chaussures dans les centres urbains de chaque province pour lesquels des indices de prix spatiaux relatifs étaient disponibles correspondait à peu près au coût observé dans d'autres collectivités et tailles de collectivité de ces provinces.

Les raisons pour lesquelles l'élément « vêtements et chaussures » du NVA ne sera utilisé que de façon temporaire sont les suivantes :

1. La qualité des articles énumérés dans le panier du NVA n'est pas décrite de manière suffisamment précise pour que Statistique Canada puisse recueillir des données sur les prix de façon uniforme partout au pays.
2. Un peu plus seulement de la moitié des familles biparentales avec deux enfants ont dépensé plus que la famille de référence à Winnipeg en vêtements et chaussures composant le panier du NVA. Cela représente un niveau un peu plus élevé que le niveau visé par la MPC.

Un autre élément « vêtements et chaussures » a été élaboré. Il est fondé sur l'élément du panier du NVA, mais décrit de façon plus précise la quantité et la qualité des articles en question et prévoit un calendrier de remplacement différent. Statistique Canada a commencé à recueillir des données sur le coût de cet élément révisé en 2005.

Le coût de l'élément « vêtements et chaussures » provisoire en 2004 variait entre 2 126 \$ à Edmonton et à Calgary (Alberta) et 2 294 \$ à Saskatoon et Regina (Saskatchewan). À l'échelle nationale, le coût médian pour la famille de référence de deux adultes et deux enfants était de 2 670 \$. Ainsi, le coût de l'élément « vêtements et chaussures » de la MPC se situe entre 79,6 % et 85,9 % du niveau médian global de dépenses pour cet élément.

### **c) Logement**

L'élément « logement » de la MPC représente le coût moyen du loyer médian des logements locatifs de deux et de trois chambres à coucher dans chaque collectivité et taille de collectivité de chaque province où le nombre d'observations permet un calcul statistiquement fiable de ce coût. Les ménages dont le logement est subventionné sont inclus dans l'échantillon, mais ceux qui ne paient pas de loyer sont exclus, tout comme les logements locatifs nécessitant d'importantes réparations.

Si le choix s'est porté sur la moyenne des loyers médians des logements locatifs de deux et de trois chambres à coucher, c'est qu'environ la moitié des familles de deux adultes et deux enfants habitent dans chacun de ces deux types de logement respectivement.

On a choisi le loyer médian pour assurer une qualité de logement acceptable même dans les régions où l'offre de logements à prix modique est limitée. Il est entendu que bon nombre de ménages à faible revenu consacrent un montant moins élevé au logement, soit parce que leur loyer est subventionné soit parce qu'ils sont propriétaires de leur habitation et ont fini de rembourser leur hypothèque<sup>34</sup>.

Le loyer comprend les services publics (eau, chauffage et électricité) ainsi que les commodités suivantes : une cuisinière, un réfrigérateur et l'utilisation d'une laveuse et d'une sècheuse. Dans les cas où le loyer ne comprend pas tous ces éléments, Statistique Canada a rajusté les coûts de la façon décrite ci-après.

Statistique Canada a utilisé trois sources de données pour calculer les loyers médians rajustés pour tenir compte des coûts des services publics et des appareils mentionnés. Il s'agit des données sur le logement tirées du questionnaire détaillé du Recensement de 2001, du supplément sur les loyers de l'Enquête sur la population active et de l'Enquête sur les dépenses des ménages, une enquête annuelle.

On a calculé le loyer médian (y compris les services publics) en 2000 pour les deux types de logements, à partir du recensement de 2001, pour chaque collectivité et taille de collectivité de chaque province. Le recensement contient des renseignements à savoir si l'électricité, le chauffage et l'eau sont inclus dans le loyer et, sinon, sur les coûts de ces services. Ces montants ont ensuite été mis à jour pour les années subséquentes pour chacune des provinces en fonction de l'indice provincial des prix à la consommation pour les logements locatifs.

L'inclusion des appareils ménagers a été déterminée à l'aide du supplément sur les loyers de l'Enquête sur la population active. Cette pratique varie beaucoup d'une province à l'autre. Par exemple, en 2000, en Colombie-Britannique, le réfrigérateur était inclus dans 91 % des loyers des logements de deux chambres comparativement à 12 % seulement au Québec. Statistique Canada a donc corrigé les loyers mensuels médians en conséquence. Pour ce faire, on a ajouté les produits du pourcentage des logements locatifs dépourvus de ces appareils dans chacune des provinces multipliés par le coût mensuel amorti de l'achat de l'appareil pour la famille de référence du deuxième décile. Ces montants sont

---

<sup>34</sup> Les propriétaires qui n'ont plus d'hypothèque à rembourser doivent quand même assumer certains coûts liés au logement, tels que les impôts fonciers, les services publics et l'assurance, mais ces coûts sont en général inférieurs aux coûts de loyer, qui tiennent compte de ces autres coûts. Il n'existe cependant pas à l'heure actuelle de source de données pour calculer la valeur des subventions locatives versées sous forme de loyer proportionné au revenu ou les coûts de logement réels des propriétaires qui n'ont plus d'hypothèque à rembourser pour chaque ménage. Cette absence de données a une incidence sur toutes les mesures de faible revenu puisque les coûts de logement moins élevés assumés par ces ménages devraient être considérés comme une forme de revenu théorique. Dans le cas de la MPC, elle a pour effet de **surestimer** le nombre de personnes vivant dans des familles dont le revenu disponible n'est pas suffisant pour se permettre le niveau de consommation représenté par les biens et services du panier de consommation. Cette surestimation est susceptible d'être particulièrement importante pour les personnes de plus de 65 ans ainsi que pour les habitants des régions rurales des provinces de l'Atlantique, du Manitoba et de la Saskatchewan, où la proportion de ménages propriétaires de leur habitation n'ayant plus d'hypothèque à payer est bien supérieure à la moyenne nationale.

fondés sur les dépenses moyennes consacrées à ces appareils par la famille de référence du deuxième décile en 1999-2001, selon l'Enquête sur les dépenses des ménages réalisée annuellement.

Le recensement a permis de recueillir suffisamment d'observations pour calculer la moyenne des loyers médians rajustés des logements de deux et de trois chambres à coucher pour 19 régions urbaines distinctes et 29 catégories ou tailles de collectivité différentes dans les 10 provinces. Une moyenne a ensuite été établie puis multipliée par 12 pour produire le coût de l'élément « logement » pour chacune de ces 48 régions géographiques.

Les variations dans le coût du logement étaient beaucoup plus importantes que pour les vêtements et chaussures – de 5 559 \$ dans les régions rurales du Manitoba à 12 871 \$ à Toronto. Le coût médian réel du logement pour toutes les familles canadiennes de deux adultes et deux enfants (y compris les ménages qui sont propriétaires de leur habitation) était de 14 808 \$ selon l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2004. Le coût du logement établi par la MPC pour les régions rurales du Manitoba représente donc 37,5 % de cette valeur médiane alors qu'à Toronto, il représente 86,9 % de la médiane nationale.

#### **d) Transport**

L'élément « transport » de la MPC suit, dans une large mesure, les recommandations présentées par le Conseil national du bien-être social dans sa publication *Nouvelle mesure de pauvreté : oui, non ou peut-être*<sup>35</sup>? Ces recommandations sont fondées sur l'idée que, contrairement au coût du logement, le coût du transport de base est généralement moins élevé dans les grandes régions urbaines que dans les plus petites collectivités ou les régions rurales du Canada.

La raison en est que pour avoir accès aux possibilités offertes aux habitants des grands centres urbains par les transports en commun (magasins, services professionnels, travail, études), les habitants des régions qui ne sont pas desservies par un tel système doivent se procurer et entretenir un véhicule<sup>36</sup>.

Ainsi, dans les centres urbains desservis par un système de transports en commun, l'élément « transport » du panier se compose du coût annuel de deux abonnements mensuels aux transports en commun pour adulte et d'un montant de 16 \$, en 2000, pour une course aller-retour en taxi par mois pour l'achat d'articles difficiles à transporter. Le montant de 16 \$ est rajusté annuellement en fonction des changements de l'indice des prix à la consommation pour les déplacements en taxi dans l'ensemble de la province.

Selon Statistique Canada, seulement 3 des 49 centres urbains comptant 30 000 habitants ou plus ne sont pas dotés d'un système de transports en commun. On a donc utilisé l'élément « transport » décrit dans le paragraphe qui précède pour tous les centres de cette taille.

---

<sup>35</sup> Conseil national du bien-être social, *Nouvelle mesure de pauvreté : oui, non ou peut-être?*, Ottawa, hiver 1998-1999, p. 24.

<sup>36</sup> Le Conseil national du bien-être social n'a pas inclus le coût d'achat de la voiture dans ses recommandations.

Dans toutes les autres régions, y compris Charlottetown, dont la population est de plus de 30 000 habitants, mais qui n'est pas pourvue de transports en commun, l'élément « transport » du panier est le coût de l'achat et de l'entretien d'une Chevrolet Cavalier quatre cylindres, quatre portes de cinq ans<sup>37</sup>. Ces coûts comprennent :

1. 20 % du coût d'un modèle 2000, y compris les intérêts sur un prêt de 36 mois pour l'achat du véhicule;
2. le coût annuel d'un permis de conduire pour adulte;
3. les frais annuels d'immatriculation du véhicule;
4. l'assurance annuelle obligatoire du véhicule;
5. le coût de 1 500 litres d'essence sans plomb ordinaire;
6. le coût de deux vidanges d'huile et d'une mise au point par année.

Des estimations de ces coûts ont été établies séparément pour chaque province. Pour ce qui est du prix de l'assurance, on suppose que la personne utilise son véhicule pour se rendre au travail et que le conducteur adulte n'a pas eu d'accident au cours des six dernières années.

Dans les centres urbains desservis par un système de transports en commun, le coût de l'élément « transport » variait en 2004 entre 1 330 \$ à Moncton (Nouveau-Brunswick) et 2 589 \$ à Toronto.

Dans les régions non desservies par de tels systèmes, le coût de cet élément variait en 2004 entre 3 497 \$ en Alberta et 4 291 \$ au Nouveau-Brunswick.

Le montant médian consacré à toutes les formes de transport par l'ensemble des familles biparentales avec deux enfants était de 6 882 \$ en 2004<sup>38</sup>. Le coût de l'élément « transport » de la MPC dans les régions non desservies par un système de transports variait donc de 50,8 % à 62,4 % de ce niveau.

L'annexe E présente une liste des villes pour lesquelles Statistique Canada recueille des données sur les coûts du transport selon la taille de la collectivité et le genre de données recueillies.

Puisque le prix de l'achat et de l'entretien d'une voiture usagée est plus élevé que celui d'un abonnement pour adulte au système de transports en commun, l'élément « transport » de la MPC coûte plus cher dans les régions rurales et dans les centres urbains non desservis par un système de transport que dans les centres urbains où un

---

<sup>37</sup> L'âge de la voiture a une forte incidence sur le coût de cet élément du panier. Si on achetait une voiture de six ans tous les six ans au lieu d'une voiture de cinq ans tous les cinq ans, le coût du transport dans les régions qui ne sont pas desservies par les transports en commun serait réduit de 900 \$. Ce modèle particulier a été choisi parce qu'on le trouve en grand nombre dans les points de vente de voitures d'occasion partout au pays.

<sup>38</sup> Cela comprend les coûts tels les billets de train interville, d'autobus et d'avion qui ne sont pas inclus dans l'élément « transport » de la MPC dans les régions desservies par un système de transport et celles où aucun système de transport local n'est disponible.

réseau complet est disponible. Les seuils de faible revenu de la MPC pour les régions rurales sont donc plus près de ceux des grands centres urbains que lorsque les SFR-API sont utilisés.

### **e) Autres biens et services**

Plusieurs autres biens et services entrent dans la norme de consommation de la MPC. La catégorie « autres biens et services » comprend les dépenses liées aux soins personnels, aux besoins ménagers et à l'ameublement (sauf les articles inclus dans le logement); le service téléphonique de base; les timbres-poste; les dons aux organismes de bienfaisance et religieux; les fournitures scolaires. Elle comprend aussi un niveau modéré de dépenses pour la lecture, les loisirs et les divertissements, soit les frais d'abonnement à un journal, la location de vidéos, les cotisations au YM/YWCA, le prix de revues, de livres, de billets de cinéma et de manifestations sportives locales. L'annexe F contient une liste des articles faisant partie de la catégorie « autres biens et services ».

Séparément, ces biens et services représentent des proportions beaucoup plus faibles des dépenses totales que la nourriture, les vêtements et chaussures, le logement et le transport. Qui plus est, comme dans le cas des dépenses consacrées à la garde des enfants, il est difficile d'établir un élément de panier type pour ces articles.

Il a donc été décidé d'établir un coût approximatif de ces biens et services à l'aide d'un multiplicateur représentant les dépenses de cette catégorie comme une proportion des dépenses moyennes en nourriture, en vêtements et chaussures de la famille de référence du deuxième décile<sup>39</sup>. Ce multiplicateur sera calculé pour chaque année à l'aide de micro données détaillées tirées du fichier principal de l'Enquête sur les dépenses des ménages.

La variation des indices de prix spatiaux calculés par Statistique Canada pour ces autres biens et services dans 11 centres urbains d'un bout à l'autre du pays ressemble davantage à celle s'appliquant aux dépenses pour la nourriture et les vêtements et chaussures qu'à celle s'appliquant aux dépenses de logement et de transport. Les dépenses de logement et de transport n'ont donc pas été prises en compte dans le calcul du multiplicateur. Ces dernières varient beaucoup plus entre les collectivités et tailles de collectivité (selon qu'elles sont desservies ou non par un système de transports en commun<sup>40</sup>).

Il s'agit du seul élément du panier de la MPC dont le coût soit calculé selon une méthode « relative » plutôt que fondée sur les prix réels de biens et services précis.

---

<sup>39</sup> On a choisi les dépenses du deuxième décile pour le calcul du multiplicateur parce que, depuis 1980, le taux de faible revenu de la famille de quatre personnes déterminé à l'aide des seuils de faible revenu avant impôt de 1992 de Statistique Canada n'a jamais dépassé 15 %, le point milieu du deuxième décile.

<sup>40</sup> Sur les 11 villes sondées pour établir les indices de prix spatiaux relatifs en octobre 2005, le coût du logement dans la ville où il était le moins élevé était de 37 % inférieur à celui de la ville où il était le plus élevé; dans le cas du transport, le coût était dans la ville où il était le moins élevé, inférieur de 15 % à celui de la ville où il était le plus cher; La différence était cependant de 6 % dans le cas des vêtements et chaussures, et de 10 % dans le cas de la nourriture et des besoins du ménage et l'ameublement.

Le multiplicateur pour 2004, d'après une moyenne mobile sur trois ans (1999 à 2001) du ratio entre les dépenses consacrées à ces articles et les dépenses en nourriture et en vêtements et chaussures de la famille de référence du deuxième décile s'établit à 69,1 %. Ainsi, pour chaque collectivité et taille de collectivité, le total des dépenses en nourriture et en vêtements et chaussures en 2004 a été multiplié par 0,691 pour déterminer le coût de tous les autres biens et services énumérés à l'annexe F.

Puisque le coût estimatif des autres biens et services est lié aux coûts estimatifs de la nourriture et des vêtements et chaussures, si ce dernier élément ne correspond pas à la norme de consommation visée par la MPC, l'erreur sera amplifiée par le multiplicateur. C'est là une autre raison pour laquelle on a entrepris de réviser l'élément « vêtements et chaussures ».

On a estimé que le coût de ces autres articles pour la famille de référence en 2004 variait entre 5 685 \$ à Hamilton (Ontario) et 6 842 \$ dans les régions rurales et les petits centres urbains de Terre Neuve et Labrador.



## *Annexe B – Le panier de provisions nutritif de Santé Canada – 1998*

Formats et achats hebdomadaires approximatifs suggérés,  
Panier de provisions nutritif – Canada 1998

Aliment	Format suggéré	Quantité hebdomadaire approximative suggérée
<b>Produits laitiers</b>		
Lait 2 %	4 L	10,45 L
Yogourt aux fruits, 2 % M.G.	500 g	230 g
Fromage cheddar, mi-fort	227 g	245 g
Fromage cheddar fondu en tranches	500 g	275 g
Mozzarella, 16,5 % M.G.	227 g	365 g
Crème glacée, vanille, 10 % M.G.	2 L	930 mL
<b>Oeufs</b>		
Catégorie A gros	12 (1 dz.)	12
<b>Viande, volaille et poisson</b>		
Bifteck de ronde	-	500 g
Boeuf en cubes, sans os	-	210 g
Boeuf haché, mi-maigre	-	655 g
Côtelettes de porc, longue	-	400 g
Cuisses de poulet, sans dos	-	1,34 kg
Saucisses fumées, bœuf et porc	450 g	165 g
Tranches de jambon, 11 % M.G.	175 g	335 g
Filets de poisson surgelé	400 g	200 g
Saumon rose, en conserve	213 g	115 g
Thon, en conserve, dans l'eau	170 g	65 g
<b>Substituts de viande</b>		
Fèves au lard, sauce tomate, en conserve	398 mL	330 mL
Petits haricots blancs, secs	454 g	80 g
Beurre d'arachide	500 g	365 g
<b>Produits céréaliers</b>		
Pain blanc, enrichi	675 g	1,4 kg
Pain, blé entier	675 g	1,4 kg

## *Annexe B – Le panier de provisions nutritif de Santé Canada – 1998 (suite)*

<b>Aliment</b>	<b>Format suggéré</b>	<b>Quantité hebdomadaire approximative suggérée</b>
Pains à hot dog ou à hamburger	Paquet de 8	18 pains
Farine, tout usage	2,5 kg	655 g
Farine, blé entier	2,5 kg	165 g
Spaghetti, macaroni, enrichi	900 g	755 g
Riz blanc, grain long, précuit	900 g	550 g
Dîner de macaroni au fromage, sec	225 g	155 g
Gruau, régulier et cuisson rapide	1 kg	55 g
Flocons de maïs	675 g	345 g
Shreddies™	800 g	345 g
Biscuits soda	450 g	205 g
Biscuits thé social	400 g	455 g
<b>Agrumes et tomates</b>		
Oranges	-	710 g
Jus de pomme, en conserve, vitamine C ajoutée	Boîte de 1,36 L	1 L
Jus d'orange concentré surgelé	355 mL	330 mL
Tomates	-	560 g
Tomates entières, en conserve	796 mL	240 mL
Jus de tomates	Boîte de 1,36 L	165 mL
<b>Autres fruits</b>		
Pommes	-	1,8 kg
Bananes	-	2,3 kg
Raisins	-	480 g
Poires	-	755 g
Raisins secs, sans pépins	750 g	100 g
Salade de fruits, en conserve	398 mL	335 mL
<b>Pommes de terre</b>		
Pommes de terre, fraîches	4,54 kg	5,5 kg
Frites, surgelées	1 kg	615 g
<b>Autres légumes</b>		
Brocoli	-	585 g
Chou	-	255 g

## *Annexe B – Le panier de provisions nutritif de Santé Canada – 1998 (fin)*

<b>Aliment</b>	<b>Format suggéré</b>	<b>Quantité hebdomadaire approximative suggérée</b>
Carottes, fraîches	Sac de 1,1 kg	885 g
Céleri	-	345 g
Concombres	-	455 g
Laitue, iceberg	-	450 g
Laitue, romaine	-	595 g
Oignons	-	740 g
Poivrons verts	-	305 g
Navets (rutabagas)	-	360 g
Macédoine de légumes, surgelés	1 kg	330 g
Maïs en grains, en conserve	341 mL	565 mL
Pois verts, en conserve	540 mL	215 mL
<b>Matières grasses</b>		
Margarine, molle, non hydrogénée	454 g	365 g
Beurre	454 g	190 g
Huile de colza (Canola)	1 L	230 mL
Vinaigrette (de type mayonnaise, <35 % d'huile)	500 mL	195 mL
<b>Sucre et sucreries</b>		
Sucre, blanc	2 kg	845 g
Confiture de fraises	500 mL	155 mL



## *Annexe C – Conseil de planification sociale de Winnipeg et Winnipeg Harvest – Janvier 2001 – Niveau de vie acceptable (NVA) 2000 Vêtements et chaussures*

Article	NVA - Quantité et coût unitaire	NVA - Estimation coût annuel
Chaussures athlétiques (enfant 1)	3 @ 12 \$	36,00
Chaussures athlétiques (enfant 2)	3 @ 12 \$	36,00
Chaussures athlétiques (adulte 1)	1 @ 40 \$	40,00
Chaussures athlétiques (adulte 2)	1 @ 40 \$	40,00
Chaussures de ville (enfant 1)	1 @ 20 \$	20,00
Chaussures de ville (enfant 2)	1 @ 20 \$	20,00
Chaussures de ville (adulte 1)	1 @ 60 \$	60,00
Chaussures de ville (adulte 2)	1 @ 60 \$	60,00
Sandales (enfant 1)	1 @ 15 \$	15,00
Sandales (enfant 2)	1 @ 15 \$	15,00
Sandales (adulte 1)	1 @ 20 \$	20,00
Sandales (adulte 2)	1 @ 20 \$	20,00
Bottes d'hiver (enfant 1)	1 @ 40 \$	40,00
Bottes d'hiver (enfant 2)	1 @ 40 \$	40,00
Bottes d'hiver (adulte 1)	1 @ 90 \$	30,00 (pour 3 ans)
Bottes d'hiver (adulte 2)	1 @ 90 \$	30,00 (pour 3 ans)
Bottes de caoutchouc (enfant 1)	1 @ 12 \$	12,00
Bottes de caoutchouc (enfant 2)	1 @ 12 \$	12,00
Bottes de caoutchouc (adulte 1)	1 @ 25 \$	6,25 (pour 4 ans)
Bottes de caoutchouc (adulte 2)	1 @ 25 \$	6,25 (pour 4 ans)
Bas (enfant 1)	8 @ 2,38 \$	19,04
Bas (enfant 2)	8 @ 2,38 \$	19,04
Bas (adulte 1)	5 @ 2,20 \$	11,00
Bas (adulte 2)	5 @ 2,20 \$	11,00
Caleçon (enfant 1)	6 @ 2 \$	12,00
Caleçon (enfant 2)	6 @ 2 \$	12,00
Caleçon (adulte 1)	4 @ 9 \$	36,00
Caleçon (adulte 2)	4 @ 9 \$	36,00
Soutien gorge (adulte 2)	3 @ 26 \$	78,00
Sous-vêtement long (enfant 1)	5 @ 3,46 \$	17,30
Sous-vêtement long (enfant 2)	5 @ 3,46 \$	17,30
Sous-vêtement long (adulte 1)	1 @ 40 \$	20,00 (pour 2 ans)
Sous-vêtement long (adulte 2)	1 @ 40 \$	20,00 (pour 2 ans)
Pantalon (enfant 1)	6 @ 12 \$	72,00
Pantalon (enfant 2)	6 @ 12 \$	72,00
Pantalon (adulte 1)	2 @ 40 \$	80,00
Pantalon (adulte 2)	2 @ 40 \$	80,00
<b>Légende</b>	Adulte 1 = homme    Adulte 2 = femme    Enfant 1 = garçon    Enfant 2 = fille	

***Annexe C – Conseil de planification sociale  
de Winnipeg et Winnipeg Harvest –  
Janvier 2001 – Niveau de vie acceptable  
(NVA) 2000 (fin)***

Article	NVA - Quantité et coût unitaire	NVA - Estimation coût annuel
Pantalon court (enfant 1)	3 @ 13 \$	39,00
Pantalon court (enfant 2)	3 @ 13 \$	39,00
Pantalon court (adulte 1)	1 @ 20 \$	20,00
Pantalon court adulte 2)	1 @ 20 \$	20,00
T-shirt (enfant 1)	3 @ 10 \$	30,00
T-shirt (enfant 2)	3 @ 10 \$	30,00
T-shirt (adulte 1)	3 @ 15 \$	45,00
T-shirt (adulte 2)	3 @ 15 \$	45,00
Pull (enfant 1)	2 @ 20 \$	40,00
Pull (enfant 2)	2 @ 20 \$	40,00
Pull (adulte 1)	2 @ 30 \$	60,00
Pull (adulte 2)	2 @ 30 \$	60,00
Pyjama (enfant 1)	2 @ 15 \$	30,00
Pyjama (enfant 2)	2 @ 15 \$	30,00
Pyjama (adulte 1)	1 @ 40 \$	40,00
Pyjama (adulte 2)	1 @ 40 \$	40,00
Maillot de bain (enfant 1)	1 @ 15 \$	15,00
Maillot de bain (enfant 2)	1 @ 15 \$	15,00
Maillot de bain (adulte 1)	1 @ 40 \$	20,00 (pour 2 ans)
Maillot de bain (adulte 2)	1 @ 40 \$	20,00 (pour 2 ans)
Veste (enfant 1)	1 @ 60 \$	60,00
Veste (enfant 2)	1 @ 60 \$	60,00
Veste (adulte 1)	1 @ 150 \$	75,00 (pour 2 ans)
Veste (adulte 2)	1 @ 150 \$	75,00 (pour 2 ans)
Imperméable (enfant 1)	1 @ 25 \$	25,00
Imperméable (enfant 2)	1 @ 25 \$	25,00
Imperméable (adulte 1)	1 @ 40 \$	20,00 (pour 2 ans)
Imperméable (adulte 2)	1 @ 40 \$	20,00 (pour 2 ans)
Divers (enfant 1)	s/o	15,00
Divers (enfant 2)	s/o	15,00
Divers (adulte 1)	s/o	15,00
Divers (adulte 2)	s/o	15,00
Source : Statistique Canada		

***Annexe D – Pourcentage des logements dont le loyer inclut divers appareils, Enquête supplémentaire sur les loyers de l'Enquête sur la population active, moyenne de juin à décembre 2000***

Province	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	QC	ONT.	MAN.	SASK.	ALB.	C.-B.
<b>Logements de deux chambres</b>										
Réfrigérateur	82	91	87	81	12	84	90	85	91	91
Cuisinière	81	92	89	80	13	85	89	88	91	92
Laveuse	13	12	9	8	3	9	27	36	18	31
Sécheuse	13	11	7	6	2	8	27	32	18	28
<b>Logements de trois chambres</b>										
Réfrigérateur	85	81	69	70	8	63	76	73	82	82
Cuisinière	84	79	71	69	8	63	76	73	83	84
Laveuse	11	8	15	11	2	18	34	38	36	38
Sécheuse	9	8	14	10	2	18	38	37	37	36
Source : Statistique Canada										





## *Annexe E – Villes pour lesquelles des données sur le transport sont recueillies<sup>1</sup>*

Centre urbain	Taille <sup>2</sup>	Tarifs d'autobus	Assurance	Essence	Mises au point
St. John's	2	X	(x)	(x)	x
Cornerbrook	4	(x)	x	x	
Grand Falls	4			x	
Charlottetown	3		x	x	x
Halifax	2	X	(x)	(x)	x
Sydney	2	X	x	(x)	
Truro	3			x	
Moncton	2	X	(x)	(x)	x
Saint John	2	X	(x)	(x)	x
Fredericton	3	X	(x)	(x)	
Bathurst	4		x	x	
Montréal	1	x <sup>3</sup>	(x) <sup>3</sup>	(x)	x
Québec	1	X	(x)	(x)	x
Hull	2	X	(x)		
Chicoutimi/Jonquière	2	X	(x)	x	
Sherbrooke	2	X	(x)	x	
Trois-Rivières	2	X	(x)	x	
Drummondville	3	X	x		
Shawinigan/Shawinigan Sud	3	X	x		
Saint-Jean	3	X	x		
Granby	3	X	x		
Baie-Comeau	3		x		
Rouyn-Noranda	3		x		
Sorel	3		x		
Saint-Hyacinthe	3		x		
Valleyfield	3		x		
Victoriaville	3	X			
Thetford Mines	4		x		
Toronto	1	X	(x)	(x)	(x)
Ottawa	1	X	(x)	(x)	(x)

***Annexe E – Villes pour lesquelles des données sur le transport sont recueillies (suite)***

Centre urbain	Taille <sup>2</sup>	Tarifs d'autobus	Assurance	Essence	Mises au point
Hamilton	1	x	(x)	(x)	
London	2	x	(x)	(x)	
Kitchener	2	x	(x)		
St.Catharines/Niagara	2	X <sup>4</sup>	(x)		
Windsor	2	x	(x)	(x)	
Oshawa	2	x	(x)		
Sudbury	2	x	(x)	(x)	
Kingston	2	x	(x)		
Thunder Bay	2	x	(x)	(x)	x
Barrie	2		(x)		
Guelph	2		(x)		
Brantford	2		(x)		
Peterborough	2		(x)		
Cornwall	3		x		
Belleville	3		x		
Chatham	3		x		
Sarnia	3	x	x	x	
North Bay	3		x		
Timmins	3		x		
Sault Ste. Marie	3		x		
Winnipeg	1	x	(x)	(x)	x
Brandon	3	x	x	x	
Thompson	4	(x)			
Regina	2	x	(x)	(x)	x
Saskatoon	2	x	(x)	(x)	x
Moose Jaw	3	x	x	x	
Prince Albert	3	x		x	
Swift Current	4	(x)			
Yorkton	4	(x)			
Calgary	1	x	(x)	(x)	x
Edmonton	1	x	(x)	(x)	x
Lethbridge	3	x	x	x	
Medicine Hat	3	x			
Red Deer	3	x			
Fort McMurray	3	x			

## *Annexe E – Villes pour lesquelles des données sur le transport sont recueillies (fin)*

Centre urbain	Taille <sup>2</sup>	Tarifs d'autobus	Assurance	Essence	Mises au point
Vancouver	1	x	x	(x)	(x)
Victoria	2	x	x	(x)	x
Kelowna	2	x	(x)	(x)	
Abbotsford/Matsqui/Mission	2	x	(x) <sup>5</sup>	(x)	x
Chilliwack	3		x		
Penticton	3		x		
Nanaimo	3	x			
Kamloops	3	x	x		
Prince George	3	x	x	x	
Williams Lake	4		x		
Whitehorse	4	x	x	x	x
Yellowknife	4	x	x	x	x
Iqaluit	4				x

**Remarque :** Les données entre parenthèses ne sont pas utilisées dans le calcul des coûts du transport de la MPC.

<sup>1</sup> Source : Division des prix, Statistique Canada

<sup>2</sup> Taille de la région : 1 – 500 000 +  
2 – 100 000 – 499 999  
3 – 30 000 – 99 999  
4 – Urbaine <30 000

<sup>3</sup> Comprend des données distinctes pour « Saint-Jérôme » à l'intérieur de la RMR de Montréal.

<sup>4</sup> Comprend des données distinctes pour « Welland » et « Niagara Falls » à l'intérieur de la RMR de St.Catharines/Niagara.

<sup>5</sup> Comprend des données distinctes pour « Matsqui » et « Mission ».



## *Annexe F – Articles de l'Enquête sur les dépenses des ménages inclus dans le calcul des autres dépenses : numérateur*

<b>Numéro de l'article</b>	<b>Description de l'article</b>
2200	Achats de téléphones et matériel
2202-2204	Services téléphoniques
2230	Postes et autres services postaux et de communication
2310	Produits de nettoyage ménagers
2320-2330	Articles en papier, emballages pour aliments
2380	Autres fournitures ménagères
2500	Meubles
2510	Carpettes, tapis et sous tapis
2520	Couvre fenêtres et équipement ménager en matière textile
2540	Climatiseurs d'appartement, humidificateurs et déshumidificateurs portatifs
2552	Fours à micro-ondes et fours à convection
2560	Petits appareils électriques pour la préparation des aliments
2580	Aspirateurs et autres appareils de nettoyage de tapis
2584	Machines à coudre
2586	Autres appareils et articles électriques
2590	Accessoires et pièces pour gros appareils
2640	Lampes et abat-jour
2650	Ustensiles de cuisine et de cuisson non électriques
2660	Articles de table, couverts et couteaux
2670	Matériel de nettoyage non électrique
2672	Bagage
2674	Matériel de sécurité au foyer
2680	Autres équipements, pièces et accessoires ménagers
2690-2710	Entretien et réparations de meubles et d'équipement
2720-2730	Services liés à l'ameublement et à l'équipement
3312	Autres médicaments et produits pharmaceutiques
3500-3580	Soins personnels
3700	Matériel de sport et d'athlétisme
3720	Jouets et véhicules pour enfants
3730	Jeux électroniques et pièces connexes
3830	Location de jeux vidéo
3770-3774	Matériel et service photographiques
3900	Bicyclettes, pièces et accessoires

## *Annexe F – Articles de l’Enquête sur les dépenses des ménages inclus dans le calcul des autres dépenses : numérateur (fin)*

Numéro de l'article	Description de l'article
3950	Entretien et réparations de bicyclettes
4000-4070	Matériel et services de divertissement au foyer
4100	Cinémas
4110	Événements sportifs (comme spectateur)
4120	Spéctacles en salle
4130	Admission aux musées et autres activités
4140	Frais de location pour télédistribution (câble) et pour la diffusion par satellite
4150	Cotisations et droits pour établissements sportifs et récréatifs
4160	Cotisations pour usage unique d'établissements sportifs et récréatifs
4170	Camps pour enfants
4300-4340	Matériel de lecture et autres imprimés
4400-4410	Fournitures pour l'éducation
4420-4430	Manuels
4630	Frais de services bancaires
5220-5230	Contributions aux œuvres de bienfaisance
Source : Statistique Canada	

## *Annexe G – Seuils de mesure du panier de consommation pour la famille de référence, par élément : 2003 et 2004*

Seuils de la mesure du panier de consommation pour la famille de référence, par élément, 2003 (\$)						
Collectivité/Taille de collectivité	Nourriture	Vêtements chaussures	Logement	Transport	Autre	Total
Terre-Neuve-et-Labrador, région rurale	7 470	2 252	6 044	3 856	6 564	26 186
Terre-Neuve-et-Labrador, <30 000	7 470	2 252	6 583	3 856	6 564	26 725
St. John's, RMR	7 326	2 252	7 526	1 593	6 466	25 163
I.-P.-É., région rurale	6 797	2 153	6 326	3 675	6 042	24 993
I.-P.-É., <30 000	6 797	2 153	7 016	3 675	6 042	25 683
Charlottetown, AR	6 797	2 153	8 065	3 675	6 042	26 732
Nouvelle-Écosse, région rurale	7 072	2 271	6 628	4 041	6 308	26 320
Nouvelle-Écosse, <30 000	7 072	2 271	7 109	4 041	6 308	26 801
Nouvelle-Écosse, 30 000 – 99 999	7 072	2 271	7 387	1 514	6 308	24 552
Halifax, RMR	7 035	2 271	8 937	1 577	6 283	26 103
Cap Breton, AR	6 912	2 271	7 066	1 304	6 200	23 753
Nouveau-Brunswick, région rurale	7 245	2 265	5 899	4 279	6 421	26 109
Nouveau-Brunswick, <30 000	7 245	2 265	6 423	4 279	6 421	26 633
Fredericton, AR	7 023	2 265	8 437	1 562	6 271	25 558
Saint John, RMR	6 947	2 265	6 595	1 658	6 219	23 684
Moncton, AR	6 796	2 265	7 895	1 301	6 117	24 374
Québec, région rurale	6 476	2 249	5 630	3 555	5 891	23 801
Québec, <30 000	6 476	2 249	5 839	3 555	5 891	24 010
Québec, 30 000 – 99 999	6 476	2 249	6 202	1 291	5 891	22 109
Québec, 100 000 – 499 999	6 476	2 249	6 577	1 500	5 891	22 693
Québec, RMR	6 599	2 249	6 934	1 632	5 974	23 388
Montréal, RMR	6 571	2 249	7 469	1 472	5 955	23 716
Ontario, région rurale	6 063	2 192	8 097	3 997	5 573	25 922
Ontario, <30 000	6 063	2 192	8 197	3 997	5 573	26 022
Ontario, 30 000 – 99 999	6 063	2 192	8 672	1 529	5 573	24 029
Ontario, 100 000 – 499 999	6 346	2 192	9 566	1 810	5 764	25 678
Ottawa, RMR	6 674	2 192	11 242	1 674	5 986	27 768
Hamilton / Burlington, RMR	5 917	2 192	9 954	1 728	5 475	25 266
Toronto, RMR	6 376	2 192	12 705	2 579	5 785	29 637
Manitoba, région rurale	6 912	2 265	5 457	4 006	6 196	24 836
Manitoba, <30 000	6 912	2 265	6 747	4 006	6 196	26 126
Brandon, AR	6 912	2 265	7 115	1 408	6 196	23 896
Winnipeg, RMR	6 629	2 265	7 869	1 778	6 005	24 546
Saskatchewan, région rurale	6 628	2 280	5 497	3 951	6 014	24 370
Saskatchewan, <30 000	6 628	2 280	6 506	3 951	6 014	25 379
Saskatchewan, 30 000 – 99 999	6 628	2 280	6 685	1 309	6 014	22 916
Saskatoon, RMR	6 951	2 280	8 029	1 434	6 232	24 926
Regina, RMR	6 582	2 280	7 967	1 435	5 983	24 247
Alberta, région rurale	7 231	2 141	7 229	3 441	6 327	26 369
Alberta, <30 000	7 231	2 141	8 461	3 441	6 327	27 601
Alberta, 30 000 – 99 999	7 231	2 141	9 206	1 367	6 327	26 272
Edmonton, RMR	6 770	2 141	9 029	1 594	6 016	25 550
Calgary, RMR	6 904	2 141	10 817	1 772	6 107	27 741
Colombie-Britannique, région rurale	6 932	2 277	8 135	3 904	6 217	27 463
Colombie-Britannique, <30 000	6 932	2 277	8 207	3 904	6 217	27 537
Colombie-Britannique, 30 000 – 99 999	6 932	2 277	8 569	1 416	6 217	25 411
Colombie-Britannique, 100 000 – 499 999	7 525	2 277	10 107	1 358	6 618	27 885
Vancouver, RMR	7 304	2 277	11 571	1 720	6 468	29 340

Seuils de la mesure du panier de consommation pour la famille de référence, par élément, 2004 (\$)						
Collectivité/Taille de collectivité	Nourriture	Vêtements chaussures	Logement	Transport	Autre	Total
Terre-Neuve-et-Labrador, région rurale	7 651	2 245	6 128	4 019	6 842	26 885
Terre-Neuve-et-Labrador, <30 000	7 651	2 245	6 672	4 019	6 842	27 429
St. John's, RMR	7 434	2 245	7 622	1 595	6 692	25 588
Î.-P.-É., région rurale	6 948	2 183	6 395	3 770	6 313	25 609
Î.-P.-É., <30 000	6 948	2 183	7 091	3 770	6 313	26 305
Charlottetown, AR	6 948	2 183	8 146	3 770	6 313	27 360
Nouvelle-Écosse, région rurale	7 177	2 235	6 718	4 016	6 507	26 653
Nouvelle-Écosse, <30 000	7 177	2 235	7 204	4 016	6 507	27 139
Nouvelle-Écosse, 30 000 – 99 999	7 177	2 235	7 485	1 529	6 507	24 933
Halifax, RMR	7 199	2 235	9 049	1 592	6 522	26 597
Cap Breton, AR	7 081	2 235	7 161	1 319	6 441	25 237
Nouveau-Brunswick, région rurale	7 318	2 244	5 993	4 291	6 611	26 457
Nouveau-Brunswick, <30 000	7 318	2 244	6 522	4 291	6 611	26 986
Fredericton, AR	7 094	2 244	8 556	1 570	6 456	25 920
Saint John, RMR	7 074	2 244	6 696	1 666	6 442	24 122
Moncton, AR	6 849	2 244	8 008	1 330	6 286	24 717
Québec, région rurale	6 546	2 227	5 778	3 533	6 065	24 149
Québec, <30 000	6 546	2 227	5 989	3 533	6 065	24 360
Québec, 30 000 – 99 999	6 546	2 227	6 356	1 320	6 065	22 514
Québec, 100 000 – 499 999	6 546	2 227	6 735	1 595	6 065	23 168
Québec, RMR	6 643	2 227	7 096	1 701	6 132	23 799
Montréal, RMR	6 674	2 227	7 636	1 634	6 154	24 325
Ontario, région rurale	6 325	2 198	8 214	4 116	5 892	26 745
Ontario, <30 000	6 325	2 198	8 315	4 116	5 892	26 846
Ontario, 30 000 – 99 999	6 325	2 198	8 795	1 599	5 892	24 809
Ontario, 100 000 – 499 999	6 457	2 198	9 699	1 856	5 984	26 194
Ottawa, RMR	6 726	2 198	11 393	1 716	6 170	28 203
Hamilton / Burlington, RMR	6 025	2 198	10 091	1 779	5 685	25 778
Toronto, RMR	6 470	2 198	12 871	2 589	5 993	30 121
Manitoba, région rurale	6 951	2 238	5 559	4 156	6 353	25 257
Manitoba, <30 000	6 951	2 238	6 867	4 156	6 353	26 565
Brandon, AR	6 951	2 238	7 240	1 531	6 353	24 313
Winnipeg, RMR	6 768	2 238	8 005	1 829	6 226	25 066
Saskatchewan, région rurale	6 763	2 294	5 562	4 050	6 262	24 931
Saskatchewan, <30 000	6 763	2 294	6 579	4 050	6 262	25 948
Saskatchewan, 30 000 – 99 999	6 763	2 294	6 759	1 447	6 262	23 525
Saskatoon, RMR	7 015	2 294	8 113	1 507	6 436	25 365
Regina, RMR	6 704	2 294	8 051	1 471	6 221	24 741
Alberta, région rurale	7 158	2 126	7 301	3 497	6 418	26 500
Alberta, <30 000	7 158	2 126	8 543	3 497	6 418	27 742
Alberta, 30 000 – 99 999	7 158	2 126	9 295	1 402	6 418	26 399
Edmonton, RMR	6 794	2 126	9 117	1 626	6 167	25 830
Calgary, RMR	6 886	2 126	10 919	1 782	6 230	27 943
Colombie-Britannique, région rurale	7 205	2 290	8 226	3 971	6 564	28 256
Colombie-Britannique, <30 000	7 205	2 290	8 301	3 971	6 564	28 331
Colombie-Britannique, 30 000 – 99 999	7 205	2 290	8 667	1 421	6 564	26 147
Colombie-Britannique, 100 000 – 499 999	7 532	2 290	10 219	1 434	6 790	28 265
Vancouver, RMR	7 389	2 290	11 697	1 725	6 692	29 793

Source : Statistique Canada